**VENDREDI 20 MARS 2026 -** TERRES DE BOURGOGNE - N° 1877
Abonnement annuel : 130 € - le numéro : 2,55 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

# Terres de Bourgogne



LOISIRS CARS
2, route de Paris - Saint-Aubin/Yonne
89300 Joigny - 03 86 19 36 36
contact@loisirs-cars.com
www.loisirs-cars.com

## Le désherbage mécanique, mélange de science et d'instinct



La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organisait un rendez-vous technique sur les pratiques de désherbage mécanique du blé. En l'espèce, il n'existe pas de solutions simplistes. Tout est affaire de connaissance de la biologie des plantes mais aussi de la capacité, pour les agriculteurs, à « sentir » leurs parcelles, à les connaître dans le détail pour opérer les meilleurs choix stratégiques. *Page 08*



P.11

**ACTUALITÉS** *Région*

**Grandes cultures // Des pistes à défricher**



Arvalis

P.14

**PRODUCTIONS** *Cultures*

**Stade épi 1 cm en approche // Privilégier le fractionnement**



P.16

**RURALITÉ** *Territoires*

**Travaux // Gros chantier en vue pour le barrage-réservoir de Panthier**

Encarts : dépliant Delta Force - Buchez-De Bruin (sur certains cantons)






# // SOMMAIRE


## ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 FDSEADE L'YONNE: L'HEURE DU BILAN

.05 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES JA DE LA NIÈVRE: INTERROGATIONS SUR L'AVENIR

.06 PRODUCTIONS VÉGÉTALES: ÇA FAIT MAL AU DOS

.07 CHAMBRE D'AGRICULTURE: PANORAMA SUR L'AGRICULUTURE ICAUNAISE

.08 ENVIRONNEMENT: QUALITÉ DE L'AIR ET CULTURES, UN POINT SUR LES ESSAIS

.09 DÉSHERBAGE: POUR DES CULTURES PROPRES, IL FAUT UNE STRATÉGIE À 360 DÉGRÉS

## ACTUALITÉ // RÉGION

.10 COMMERCIALISATION: A CHALON-SUR-SAÔNE, LA SAPAM PRÊTE À TRAVAILLER AVEC DES LOCAUX

.11 GRANDES CULTURES: DES PISTES À DÉFRICHER

## PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 EN SAÔNE-ET-LOIRE: FRANC SUCCÈS POUR LA VENTE AUX ENCHÈRES DE CHAROLLES

.13 NOUVELLES TECHNOLOGIES: ANALYSER LE COMPORTEMENT DES ANIMAUX GRÂCE À L'IA

## PRODUCTIONS // CULTURES

.14 STADE ÉPI 1 CM EN APPROCHE ET ABSENCE DE PLUIE : PRIVILÉGIER LE FRACTIONNEMENT

.15 COLZA: LA PROTECTION CONTRE LE SCLÉROTINIA EST PRÉVENTIVE

## RURALITÉ // SOCIAL // TERRITOIRES

.16 TRAVAUX: GROS CHANTIER EN VUE POUR LE BARRAGE-RÉSERVOIR DE PANTHIER

.17 LOTO DU PATRIMOINE: GARDER LA MÉMOIRE DES LIEUX

## SERVICES

.18 ÉQUIPEMENTS

.19 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'...)*

.20 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

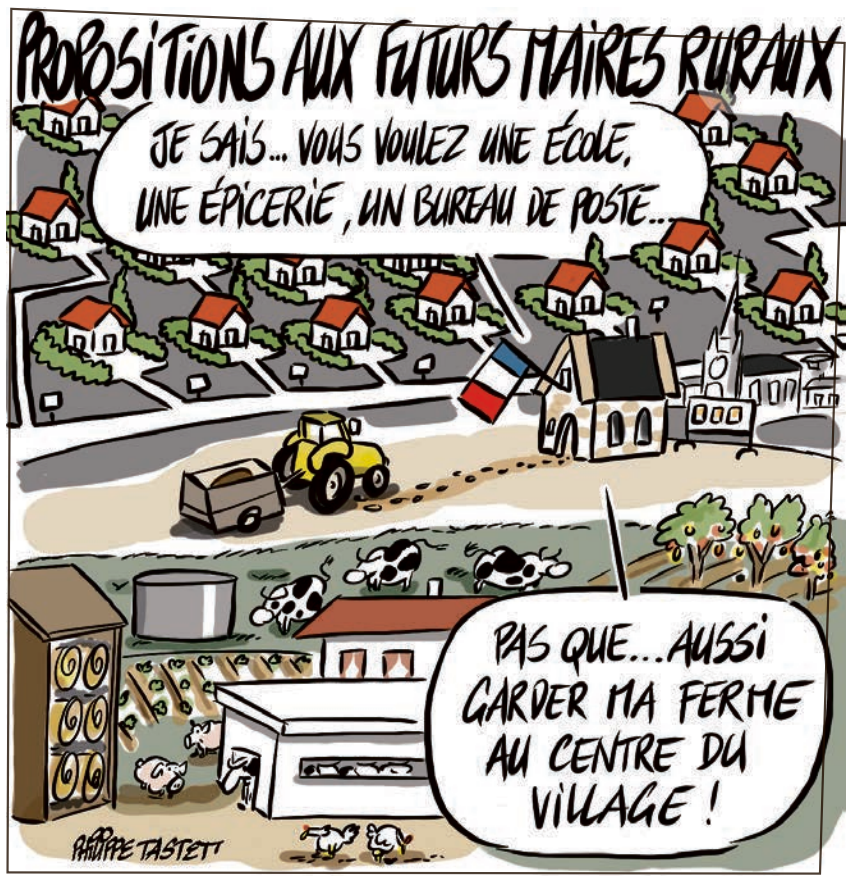
.22 PETITES ANNONCES

.24 ANNONCES LÉGALES

## MAGAZINE // VIE QUOTIDIENNE // LOISIRS // OXYGÈNE

.27 JEUNES AGRICULTEURS: UN DÉFI À RELEVER

.28 RENCONTRE: AMÉLIE DARBOUSSET SÈME L'AVENIR


# // LE DESSIN

# // EN BREF

**Conditionnalité Pac** Jusqu'à trois ans de retard pour les sanctions

Trois ans après le début de l'actuelle programmation de la Pac (2021-2027), les sanctions liées au non-respect de certaines conditionnalités (BCAE 8 relative à la biodiversité et aux jachères Ukraine, BCAE 9 relative aux prairies) arrivent actuellement dans les boîtes aux lettres des agriculteurs, provoquant du ressentiment et de nombreuses demandes d'aides auprès des organisations professionnelles agricoles, a appris Agra Presse. *« Les pénalités relèvent d'une période où le site internet Télépac n'était pas encore abouti »*, regrette un expert du dossier, déplorant l'attitude de l'administration, qui *« fait la sourde oreille »*. Selon l'expert d'une autre organisation professionnelle, une majorité des dossiers remontés ont tout de même pu être re-traités. Contrairement à ce qui avait été fait lors de la programmation 2015-2020, marquée par des retards records de versement, le gouvernement a choisi de développer dans un second temps les procédures informatiques liées à certaines conditionnalités, afin de permettre un versement rapide des aides, explique l'un des experts. Le revers de la médaille est une gestion décalée des sanctions pour les agriculteurs. Les organisations professionnelles craignent notamment des majorations de sanctions pour récidive.

**Nitrates/simplification** Des groupes de travail dans chaque région

Dans une circulaire parue le 11 mars au BO de la Transition écologique, les ministres de l'Écologie et de l'Agriculture demandent aux préfets de région de créer un *« groupe de travail »* pour *« améliorer [la] lisibilité et [l']efficacité »* du 7e programme national nitrates (PAN) et de ses déclinaisons régionales (PAR 7) en vue de *« de leur prochaine révision »*. Entrés en vigueur en 2024, le PAN et les PAR sont théoriquement révisés tous les quatre ans. Cette initiative découle des demandes de simplification et d'allègement de la charge administrative exprimés depuis le début de la crise agricole à l'hiver 2024, précise la circulaire. Le groupe de travail doit réunir *« l'ensemble des parties prenantes (OPA, usagers, collectivités, associations environnementales..., ndlr) »* et rendre ses réflexions d'ici le 15 avril. Le but est *« d'identifier les difficultés de mise en œuvre »* et de *« proposer des pistes d'évolution »* qui s'appuient *« autant que possible, sur des cas d'usage argumentés »*, le tout *« sans remettre en cause les ambitions environnementales de maintien en bon état des masses d'eau »*. La circulaire demande également aux préfets de département d'informer les agriculteurs sur la réglementation relative aux nitrates, et précise quelles dérogations ils peuvent accorder en cas de *« situations exceptionnelles, notamment climatiques »*.

**Énergie** Le gouvernement veut rassurer sur le prix des engrais et carburants

Les ministres de l'Agriculture et de l'Énergie ont réuni le 12 mars à Bercy les représentants agricoles et du secteur des carburants et des engrais, au moment où la guerre au Moyen-Orient fait exploser les prix. *« Aucun abus »* ne sera toléré, a assuré l'exécutif. Pour Annie Genevard, *« la France ne souffre pas de problème de disponibilité de GNR »*. La FNSEA a dénoncé *« une spéculation à la hausse »* des distributeurs. *« On a demandé qu'il y ait un peu de contrôles »* des prix du GNR, a indiqué à la presse le président de la commission Économie Yannick Fialip. Une suspension du MACF est réclamée pour les engrais. Même revendication côté JA. Les Jeunes agriculteurs ont appelé à *« lever toutes les taxes »*. *« Les distributeurs nous ont assuré que des baisses allaient s'opérer, qu'on est revenu sur un marché plus calme, avec potentiellement des baisses, c'est ce qu'on attend le plus rapidement possible »*, a dit le secrétaire général Quentin Le Guillous. Pour la CR, cette crise énergétique met en lumière le *« peu de compétitivité »* de l'agriculture, pas en mesure d'encaisser le choc. *« Les prix agricoles ne sont pas suffisamment hauts »*, d'après le secrétaire général François Walraet. Selon la Conf', la France doit œuvrer à *« un cessez-le-feu rapide »* pour *« mettre fin à cette situation catastrophique »* pour les paysans.

# // EN IMAGE

**Obésité infantile** Vers un durcissement des politiques alimentaires ?


iStock/sompongtom

Le rapport 2026 de la *World Obesity Federation* (WOF / Fédération mondiale de lutte contre l'obésité) tire la sonnette d'alarme : sans intervention radicale, plus de 227 millions d'enfants de 5 à 19 ans seront obèses d'ici 2040, contre 180 millions en 2025. Au total, plus d'un demi-milliard de jeunes seront en surpoids. Pour les filières agricoles et agroalimentaires, cette tendance laisse présager une pression réglementaire et sociétale accrue. Le rapport souligne que 120 millions d'enfants d'âge scolaire présentent déjà des signes précoces de maladies chroniques (cardiovasculaires, hypertension) liés à un indice de masse corporelle élevé. Face à ce que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qualifie d'*« échec des environnements »*, les experts appellent les gouvernements à des mesures contraignantes : taxes sur le sucre, restrictions drastiques de la publicité pour la *junk food* et généralisation de l'étiquetage nutritionnel obligatoire. Certains pays agissent déjà, à l'instar du Royaume-Uni qui limite la publicité en ligne et à la télévision avant 21 heures Cette crise mondiale, qui s'accélère dans les pays à revenus faibles, impose aux acteurs de la chaîne alimentaire de repenser les environnements de consommation pour répondre aux impératifs de santé publique.

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots- 21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40

**Éditeur :** SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
**Associés principaux :** FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
**Commission paritaire des journaux et publication** 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
**Tirage moyen par numéro :** 6200 ex.
**Abonnement annuel :** 130 € - **Prix au numéro :** 2,55 €
**Imprimeries :** Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
**Origine du papier :** France / Belgique
**Taux de fibres recyclées :** 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon

**Rédaction :** redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net

**Publicité** : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// INTERNATIONAL

# Vers une décroissance de l'agriculture européenne en 2035 ?

**Le rapport « Agriculture Outlook 2025-2035 » publié par la Commission européenne révèle une agriculture ligotée par le Pacte vert et corsetée par ses règlements, sans réels moyens d'action pour réarmer ses filières d'ici 2035 alors que l'agriculture est devenue un enjeu géopolitique majeur.**

Le conflit en Ukraine et ses impacts sur les échanges de commodités agricoles expédiées depuis les ports de la Mer Noire n'ont pas manqué de nous le rappeler. En fait, la Commission européenne présente ses projections agricoles pour l'UE à 27 en s'appuyant sur le rapport « Perspectives agricoles OCDE-FAO 2025-2034 ».

Alors que le cadre financier pluriannuel de l'Union européenne (UE) pour 2028-2034 et la réforme de la PAC post-2027 pourraient entre temps changer la donne, faute de volontés politique et économique, et accentuer le déclin de l'agriculture européenne. La Commission européenne ne mentionne pas non plus l'élargissement européen à 28 États membres, voire à 35.



Ganna Zelinska

**Le rapport de la Commission européenne ne révèle pas une forte ambition agricole.**

## Demande de céréales en progression

Quoi qu'il en soit, elle anticipe le maintien des prix agricoles à leur niveau de 2019 et un euro moins fort vis-à-vis du dollar qu'actuellement. Mais elle ne se livre à aucune surenchère géopolitique intérieure et extérieure. Dans son rapport, la Commission européenne publie ses projections, production par production. En 2035, l'UE et ses 6,9 millions de paysans et salariés agricoles (versus 7,55 millions en 2024) n'engrangeraient que 128 millions de tonnes de blé (Mt), soit 10 Mt de moins qu'en 2013-2015, mais aussi 49 Mt d'orges, 61 Mt de maïs et 27 Mt d'autres céréales (sorgho, avoine, seigle). L'avoine serait davantage consommée au cours de la prochaine décade (+4 % par an). L'UE à 27 exporterait toujours une trentaine de millions de tonnes de blé et d'orges mais resterait une région importatrice majeure de maïs (au moins 15 Mt). Or la demande mondiale de céréales ne cessera de progresser au cours des dix prochaines années. Les autres pays exportateurs majeurs de grains accroîtront régulièrement leurs productions pour approvisionner l'Afrique et le Moyen Orient dans l'incapacité de pourvoir aux besoins croissants de leur population. D'ici 2035, l'UE ne sera pas parvenue à réduire son déficit en protéines et huiles végétales. Elle produirait 18,4 Mt de colza, comme en 2023-2025, mais aussi 3,1 Mt de soja et 9,2 Mt de graines de tournesol. Pour combler son déficit en protéines végétales, elle resterait un bassin de 27 pays importateurs nets de soja (14 Mt) et de colza (4 Mt). Toujours à l'horizon 2035, l'UE ne semble pas avoir l'ambition d'accroître ses productions de carburants verts pour se doter d'une flotte de véhicules et de poids lourds qui rouleraient au biodiésel ou au bioéthanol.

## Pas d'ambition de souveraineté

La consommation de biodiesel n'excèderait pas 18,2 milliards de litres d'ici à 2035 et celle de bioéthanol, 7,5 milliards de litres. Pour le sucre, Bruxelles mise sur une production des 27 juste à l'équilibre (14,5 Mt). La culture de betteraves se maintiendrait en surface autour 1,42 million d'hectares mais les rendements diminueraient de 1,1 % par an. Pour toutes ces productions végétales, la Commission européenne n'a aucune réelle ambition de souveraineté. Au cours des dix prochaines années, l'UE sera incapable de prendre part à l'expansion des marchés mondiaux des produits laitiers et de la viande. Elle produirait à peine plus de lait qu'actuellement (154 Mt ; + 2 Mt sur 10 ans) et se contenterait d'en exporter l'équivalent de 20 Mt alors que le marché mondial des produits laitiers aura entre temps crû de 8 Mt. Un scénario similaire se profile sur les marchés bovins viande. Leur production devrait continuer de diminuer de 615 000 tonnes équivalent carcasse (Mtéc) d'ici 2035 pour atteindre 6,1 Mtéc d'ici à 2035 (-9,2 % par rapport à la moyenne 2023-2025). Mais comme la consommation faiblira dans les mêmes proportions, l'UE restera exportatrice nette de 250 000 téc. Or d'ici 2035, les échanges mondiaux de viande bovine auront entre temps progressé de 1,1 Mtéc. Mais le déficit européen de la production de viande ovine atteindra 100 000 téc car la consommation résisterait et relancer cette filière en Union européenne pour gagner en autonomie n'est pas programmé.

## Des productions fortes

D'ici 2035, l'UE restera un acteur majeur sur le marché mondial de la viande porcine : les baisses concomitantes de sa production et de sa consommation préserveront ses capacités d'exportation (3 Mtéc par an) dans un marché mondial qui restera stable (10,5 Mtéc). Par ailleurs, les Vingt-sept États membres produiront environ 15 Mtéc de poulets. Globalement excédentaires, ils accroîtront à la marge (+0,8 % par an) leurs capacités d'exportation (2,1 Mtéc). Or le marché mondial de la viande de volaille atteindra 18,0 Mtéc horizon 2035, après avoir progressé de +2,5 Mtéc au cours des dix prochaines années. Parallèlement, la production européenne d'œufs (environ 6,5 Mt) sera concurrencée par des importations ukrainiennes. Elle croîtra de 0,5 % par an alors que les exportations d'œufs progresseront de 1,7 %. En conséquence, l'UE participera pleinement à l'expansion du marché mondial des œufs (+13 % en 10 ans) aussi bien sur son sol qu'à l'extérieur de ses frontières.

**Actuagri**



// FDSEA

# L'heure du bilan

**Du 27 novembre dernier au 13 mars, les deux animateurs de la FDSEA de l'Yonne ont sillonné les routes du département pour réunir les syndicats cantonaux. L'objectif : transcrire l'actualité locale agricole et renouveler les têtes de cantons.**



FDSEA 89

Les animateurs syndicaux ont passé des moments conviviaux en compagnie des agriculteurs.



FDSEA 89

Ces réunions cantonales ont permis au président de la FDSEA, Damien Brayotel, d'écouter les besoins des adhérents.

Après avoir organisé quinze réunions cantonales depuis la fin d'année dernière, la FDSEA de l'Yonne peut déjà annoncer que *« plusieurs cantons ont fusionné, comprenant Bléneau Saint Fargeau Charny Orée de Puisaye ; Auxerre Agglomération et Coulanges-la-Vineuse ainsi que Coulanges sur Yonne/ Cours-on-les-Carrières, Sens et Villeneuve sur Yonne »*. En attente de l'Assemblée Générale, en mai prochain, la FDSEA a déjà commencé les élections internes et annonce que *« de nouveaux élus sont présents au sein des rangs syndicaux »*. En reprenant leurs notes, les animateurs, Oana Poisson, animatrice en productions végétales et Léandre Vocoret, animateur en productions animales et viticoles abordent les grands thèmes. Parmi eux, nous retrouvons les projets photovoltaïques, réalisés en partenariat avec Crai Énergies. Lancée en 2023, cette collaboration a permis d'accompagner huit projets dont six raccordés sur l'existant et deux projets raccordés sur de nouveaux bâtiments. Le second thème porté par le syndicat concerne *« le projet pollinisateur »*, ou près de sept agriculteurs se sont engagés au sein du canton de Chéroy. À l'origine, *« c'était une initiative syndicale ayant pour vocation de transformer une contrainte PAC en opportunité »*, affirme-t-elle. Avantageux, ce projet permettait aux agriculteurs de se voir financer des jachères mellifères jusqu'à deux hectares par exploitation. Un travail est en train d'être mené sur *« la révision de l'arrêté cadre départemental qui n'a pas été révisé depuis près de 30 ans, alors que la législation impose une révision tous les six ans, des dispositions doivent donc être mises au goût du jour. Le tout dans une optique de simplification et de guide afin d'être compréhensible de tous, et protéger les fermiers comme les bailleurs »*.

## Un débrief local

Par la suite, les deux animateurs reviennent sur des sujets *« faisant débat »*. La Charte départementale des zones de non-traitement (ZNT) a été présentée, avec un focus sur les aspects réglementaires qui sont encore peu connus de tous. Les échanges ont également porté sur les zones intermédiaires, un dossier défendu par la FNSEA pour faire reconnaître leurs spécificités dans la PAC. Dans un contexte d'augmentation globale des charges, le syndicat en a également profité pour revenir sur la mesure d'ajustement carbone aux frontières (MACF) impactant les engrais, un combat compliqué pour le syndicat au vu du revirement récent de la commission européenne. A contrario, après une quinzaine de rencontres, le syndicat peut désormais revenir sur les sujets provenant directement du terrain. Le premier sujet concerne l'intégralité du département, notamment les villages en périphérie de grandes communes. Il s'agit de *« l'aménagement du territoire et en particulier : les pistes cyclables sur la voirie. Ce n'est pas pensé pour l'utilisation d'engins agricoles sur la voie publique. Nous demandons donc à être concertés en ce qui concerne tous les projets en lien avec l'aménagement du territoire »*, affirme la FDSEA. Les adhérents ont également fait remonter des problématiques liées à la faune sauvage, plus particulièrement à l'augmentation de la population de sangliers. *« Nous observons un ras-le-bol général de la part des agriculteurs. Pour certains, cela n'a jamais cessé et pour d'autres, cela est plus prégnant qu'avant »*, commente Oana Poisson. À ce jour, les dates des comités techniques locaux ont été communiquées par la Fédération Départementale de la Chasse de l'Yonne (FDCY). Après l'annonce, en ce début d'année du *« fonds d'urgence céréalier »*, de nombreux adhérents ont réagi à la vue *« des différences de critères en fonction des régions »* et concernant *« le montant dérisoire versé par rapport aux besoins annoncés par la profession »*. Avant que tous les administrateurs soient officialisés à l'Assemblée Générale, la prochaine étape est de rassembler chaque section pour élire de nouveaux représentants.

## PAC : un accompagnement personnalisé

Du 1er avril au 15 mai, la FDSEA de l'Yonne propose un accompagnement à la télédéclaration PAC et à l'optimisation des aides. Tout agriculteur intéressé est invité à prendre rendez-vous dès que possible, en appelant au standard de la FDSEA au (03 86 49 48 10). Cette année, la FDSEA annonce *« s'être munie d'un logiciel de contrôle qualité permettant de diminuer le nombre d'erreurs au sein des dossiers PAC et d'optimiser les demandes d'aide. Ce logiciel vient en complément de l'expertise des conseillers »*. La première heure est incompressible.

**Les tarifs :**

- 120 euros hors taxe
- 50 euros par demi-heure supplémentaire.

Charlotte Sauvignac

// TUBERCULOSE BOVINE

# Le temps est long

**Le président de JA21 lance un ultimatum à l'administration concernant la non-revalorisation des abattages diagnostiques.**

*« Non, il n'y a toujours rien, ils font les morts »*, soupire Thomas Cotiby. Le nouveau président des agriculteurs de Côte-d'Or fait allusion à la DDPP21 et la DGAL dans ses propos : *« cela fait des semaines et même des mois que nous leur demandons d'actualiser les indemnisations des bêtes faisant l'objet d'abattages diagnostiques, dans la lutte contre la tuberculose. Les éleveurs concernés font preuve d'une rigueur sanitaire exemplaire, il est donc inacceptable que cette demande reste encore sans réponse aujourd'hui »*. L'éleveur de Villy-en-Auxois rappelle que la demande syndicale se focalise avant tout sur les voisins de foyers : *« les foyers, eux, font l'objet d'une expertise. Les dossiers sont suivis par la profession et les indemnisations sont généralement à jour. Ce n'est pas le cas pour leurs voisins… Ces derniers sont nombreux puisque nous avons déjà quatre cas avérés à Saint-Anthot, Saint-Mesmin, Montigny-Monfort et Courcelles-lès-Montbard… Et la prophylaxie n'est pas terminée… Chaque année, dans le département, il se tue en moyenne entre 200 et 250 bêtes dans le cadre des abattages diagnostiques. Ce total pourrait monter à 500 voire 600 bêtes cette fois, nous pouvons le redouter… Les voisins de foyers doivent réaliser des prophylaxies renforcées, donc des inférons : ils sont indemnisés à hauteur de 2 500 euros par vache, soit un montant très loin du compte suite à la hausse des cours de la viande. Nous demandons un minimum de 3 000 euros. Nous attendons encore une semaine pour prendre une décision. Passé ce délai, nous prendrons sûrement des billets de train pour aller directement à la DGAL à Paris. Nous n'avons, à ce jour, pas le moindre retour non plus de nos syndicats nationaux : cela ne nous a pas empêchés de prendre contact avec les FDSEA et JA des autres départements de France qui rencontrent la même problématique que nous. Nous serons plus nombreux dans la démarche »*.



Thomas Cotiby et son équipe syndicale n'attendront pas plus d'une semaine supplémentaire pour prendre une décision.

Thomas Cotiby donne également rendez-vous le 26 mars à l'assemblée générale du GDS21 : *« ce rendez-vous pourrait être très chaud… Nous avons demandé que soient invités les éleveurs concernés par les foyers ainsi que leurs voisins. Nous voulons également que le Préfet soit là en personne, et ne soit pas représenté. Sa présence est capitale. Le DDPP devrait être présent si le préfet fait le déplacement ! »*.

AG

*Antoine Carré, président de la FDSEA 21, nous a contactés mercredi matin, juste avant que ce journal ne parte à l'impression : c'est officiel, une délégation côte-d'orienne avait prévu d'aller à la DGAL ce mardi 24 mars. Un compte-rendu sera proposé dans notre prochaine édition.*

// ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES JA DE LA NIÈVRE

58

# Interrogations sur l'avenir

**Les JA de la Nièvre tiendront leur assemblée générale le 10 avril à Saint-Benin-d'Azy, l'occasion de débattre du futur de la filière ovine nivernaise…**



Camille Deroche

L'assemblée générale des JA de la Nièvre sera axée sur la filière ovine avec une table ronde dédiée à partir de 14 h 45 à Saint-Benin-d'Azy. Cette rencontre marquera aussi la fin du mandat de Simon Gauche comme président des JA de la Nièvre.

Après avoir consacré la précédente assemblée générale à la question de la prédation, les JA de la Nièvre ont choisi pour cette année de mettre à l'honneur la filière ovine nivernaise, avec une table ronde autour ayant pour thème : *« Comment garantir la filière ovine nivernaise malgré la prédation, les fluctuations des marchés et les risques sanitaires ? »*. Elle se déroulera le 10 avril à la salle des fêtes de Saint-Benin-d'Azy à partir de 14 h 45.

Afin de comprendre ce choix, Simon Gauche, président des JA 58, détaille : *« la filière ovine est une filière d'actualité, avec plus de 35 000 ovins dans le département, ce qui fait de la Nièvre le deuxième département ayant le plus d'ovins en Bourgogne Franche-Comté. C'est aussi un véritable levier de diversification, que l'on retrouve dans de nombreuses nouvelles installations. Elle permet aux exploitants de sécuriser leurs revenus lorsque l'une des productions traverse une période plus difficile ».*

## Défis et perspectives

Pour rappel, la filière se redynamise totalement avec notamment la réactivation de la section ovine de la FNO. Au niveau départemental, Simon Gauche met en exergue : *« la foire nationale des reproducteurs ovins de Decize confirme par ailleurs la place importante de l'élevage ovin dans le département »*. Pour lui, la Nièvre dispose d'atouts indéniables pour cette filière : un environnement favorable grâce au bocage, aux vallées et aux ressources en eau, ainsi que des structures permettant de promouvoir le bien-être animal. Simon Gauche poursuit : *« La France importe encore une part importante de viande ovine, preuve d'une demande soutenue. Il existe donc un véritable potentiel de développement. Aujourd'hui, 15 % des adhérents des JA de la Nièvre sont installés en production ovine, un chiffre révélateur de l'intérêt croissant pour cette filière. Dans un contexte de marchés mondiaux instables, il est bon de rappeler l'importance de produire ce que nous savons faire, sur nos territoires tout en espérant une stabilisation durable des cours pour la filière ovine »*. Si les perspectives sont encourageantes, la filière doit néanmoins faire face à plusieurs difficultés. Sur le plan sanitaire, la FCO entraîne des surmortalités, des pertes économiques et une surcharge de travail pour les éleveurs. La prédation constitue également un frein important. En effet, en hausse depuis plusieurs années, celle-ci peut décourager les jeunes générations à s'engager dans l'élevage ovin. La valorisation de la laine, dont la commercialisation devient de plus en plus complexe, est aussi un enjeu à relever pour l'avenir. Ainsi, les moyens de protection et de l'autonomie des éleveurs seront donc au cœur des échanges de la table ronde organisée durant l'assemblée générale des JA de la Nièvre. La journée se clôturera par un apéritif dînatoire organisé par les JA du canton de Saint-Benin-d'Azy.

JA 58

## « La Der des Der » pour le président

**L'assemblée générale du 10 avril marquera également la fin du mandat de Simon Gauche à la présidence des JA de la Nièvre. Après quatre années « longues et intenses » comme il le dit, il dresse un bilan positif. *« Une équipe soudée, de nombreux projets menés à bien et surtout une augmentation de 65 % du nombre d'adhérents en deux ans et demi. Mais, je n'ai pas été seul à l'origine de cette réussite, car sans réseau dynamique, pas de bureau ! Dans tous les cas, cette expérience a été pour moi extraordinaire à bien des titres ».* S'il quitte la présidence, il ne s'éloigne pas pour autant des Jeunes Agriculteurs et restera impliqué au sein du bureau afin d'assurer la continuité avec la nouvelle équipe. Le président sortant tient à remercier l'ensemble des adhérents JA, des administrateurs, des partenaires ainsi que l'animatrice pour leur engagement et le temps consacré aux JA de la Nièvre. Une page se tourne, mais la dynamique engagée semble bien installée.**

// ENVIRONNEMENT

58

# MAEC : pensez à votre formation obligatoire

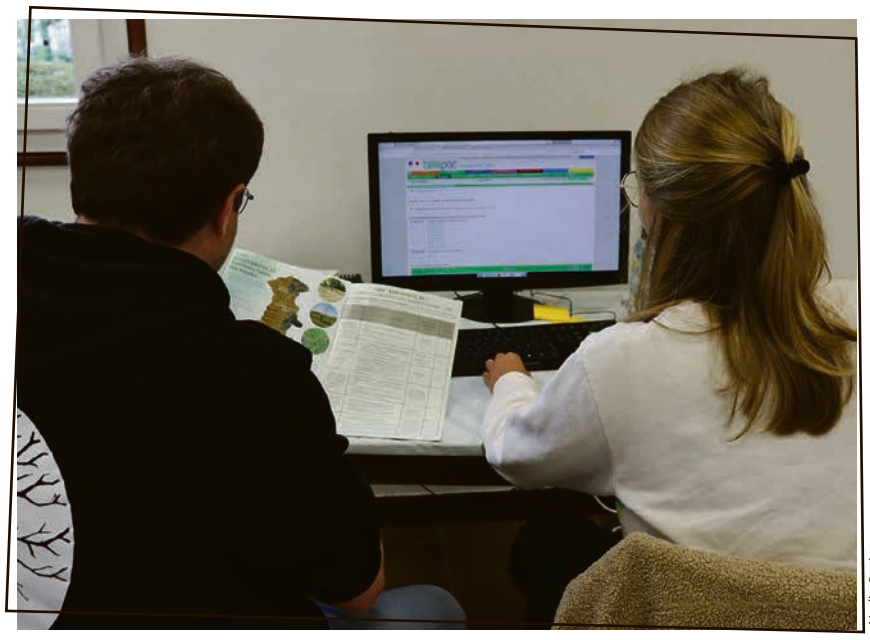
Dans le cadre d'un engagement en Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), la Chambre d'agriculture de la Nièvre vous rappelle que la réalisation d'une formation labellisée est obligatoire dans les deux premières années suivant la signature du contrat.

- **Engagement en 2024 :** formation à réaliser entre le 16 mai 2024 et le 15 mai 2026
- **Engagement en 2025 :** formation à réaliser entre le 16 mai 2025 et le 15 mai 2027

Pour accompagner les agriculteurs dans cette démarche, la Chambre d'agriculture propose plusieurs formations labellisées au printemps :

- 26 mars : Sécuriser sa production fourragère
- 27 mars : Une rivière sur ma parcelle : droits et devoirs des riverains
- 3 avril : Une luzerne de qualité pour vos troupeaux
- 30 avril : La biodiversité, une alliée précieuse de votre exploitation

Ces formations permettent à la fois de répondre aux obligations MAEC et de bénéficier d'apports techniques directement mobilisables sur l'exploitation. Renseignements et inscriptions auprès de votre Chambre d'agriculture.



Nadia Savin



// PRODUCTIONS VÉGÉTALES

21

# Ça fait mal au dos

**Un agriculteur côte-d'orien réagit à la hausse des prix des engrais et du carburant, très inquiétante depuis le début du conflit au Moyen-Orient.**

Ce vendredi, c'est le printemps ! Les cultures repartent de plus belle et, même s'il y a eu de la casse avec l'excès d'eau et les attaques d'altises à l'automne, l'état général des cultures n'est peut-être pas aussi dégradé que redouté. *« Le gros point noir concerne le colza, certains producteurs sont très embêtés par l'état de leurs champs et ne savent même pas comment cela va se terminer »*, tempère rapidement Jérémy Leguy, président des JA de Vitteaux et membre du bureau de JA21. Un autre point inquiète ce jeune Côte-d'orien, les conséquences de la guerre en Iran : *« alors là, c'est n'importe quoi… Le GNR est à 1,17 euro/litre au moment où je vous parle. Il a presque doublé depuis novembre, quand la note était à 0,63 euro/litre. La veille du début de la guerre, il était à 0,76 euro/litre. Personne ne sait comme ça va évoluer, nous n'avons aucune visibilité, c'est le flou absolu »*. Une telle augmentation, si celle-ci venait à se prolonger dans le temps, pourrait se chiffrer à 10 000 euros sur une exploitation de polyculture-élevage comme celle de Jérémy Leguy. Les engrais montent aussi, déplore notre interlocuteur : *« l'azote a dû prendre 100 euros/tonne en l'espace d'un mois… Heureusement, la grande majorité des agriculteurs ont couvert leurs besoins pour l'année n, mais nous pouvons légitimement nous poser des questions pour la moisson 2027… Les coûts de production du blé pourraient augmenter en conséquence, il n'y a pas besoin de ça. Aujourd'hui, nous avons déjà un coût de revient d'environ 200 euros/tonne, alors que les cours céréaliers, même s'ils remontent très légèrement, ne dépassent guère les 180 euros/tonne. Le delta pourrait donc encore se creuser l'an prochain »*.



Jérémy Leguy, en début de semaine, dans son champ de moutarde à côté de Vitteaux.

Jérémy Leguy espère une fin rapide de cette guerre : *« quand ce jour viendra, je prends le pari que les prix ne baisseront pas aussi vite qu'ils ne sont montés. Il faut retrouver des bases plus saines. De toute façon, notre modèle est à revoir : on a l'impression de reprendre le même chemin dès le moindre événement dans le monde… Nous dépendons de trop de choses. Il nous faut des bases plus solides, d'autant plus que nous étions déjà en pleine crise céréalière avant même cette guerre en Iran. Nos zones intermédiaires, hyper sensibles à la variation de ces charges, sont d'autant plus impactées. On nous parle sans cesse de souveraineté alimentaire mais rien n'est fait pour nous aider, la balance commerciale française continue de chuter alors qu'elle grimpe dans les pays voisins. Il doit bien y avoir un levier à actionner quelque part ? »*. *« À tout cela il faut ajouter la MACF »*, enchaîne le Côte-d'orien, *« on ne sait toujours pas où on en est et si elle est passée. Il y a aussi la RPD, la redevance pour pollutions diffuses, qui est passée en janvier. Elle ne représente peut-être pas grand-chose, mais tous ces éléments mis bout à bout diminuent d'autant plus nos marges et fragilisent nos métiers »*.

AG

// EMPLOYEURS

21

# DUERP : un outil obligatoire… et utile




Tout employeur, dès l'embauche du premier salarié, doit élaborer un Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Sont concernés les employeurs de salariés permanents ou saisonniers, d'apprentis et de stagiaires, mais aussi les utilisateurs de service de remplacement, de groupements d'employeurs et d'entreprises de mise à disposition de personnel.
Au-delà de l'obligation réglementaire, le DUERP est avant tout un outil de gestion. Il permet d'identifier les risques liés aux activités de l'exploitation, d'évaluer leur niveau de gravité et de planifier des actions concrètes de prévention.
Un document bien construit ne reste pas dans un classeur : il devient un support d'organisation, de dialogue et de sécurisation de l'activité.

## Un outil accessible grâce à Systera

Pour accompagner les exploitants dans cette démarche, la FDSEA 21 propose l'outil en ligne Systera, conçu pour faciliter l'élaboration et la mise à jour du DUERP.
Simple d'utilisation, structuré par activités agricoles, il guide pas à pas l'employeur dans l'identification des risques et la formalisation d'un plan d'actions adapté à son exploitation.

Parce que chaque situation est différente, plusieurs formules sont proposées :
- abonnement au logiciel pour une utilisation en autonomie ;
- formation individuelle de 3 heures pour une prise en main personnalisée ;
- formation collective de 7 heures permettant d'élaborer son DUERP tout en échangeant avec d'autres employeurs (avec possibilité de financement Vivea ou Ocapiat) ;
- prestation d'accompagnement clé en main, avec un appui complet pour construire le document et définir un plan d'actions adapté.

L'objectif est clair : allier conformité réglementaire, simplicité d'utilisation et accompagnement humain.

## Passer à l'action

Le DUERP est une démarche structurante qui sécurise votre rôle d'employeur et contribue à la pérennité de votre exploitation. La FDSEA 21 vous accompagne à chaque étape, avec des solutions adaptées à votre niveau d'autonomie et à votre organisation.

D'après communiqué

*Pour en savoir plus ou choisir la formule qui vous convient, contactez directement la FDSEA 21 (03 80 68 67 68 / sje@fdsea21.fr).*

## Un accompagnement concret

**Benjamin Bredelle, exploitant en polycultures dans le canton de Laignes, a choisi l'accompagnement complet.**

**Pour quelles raisons avoir sollicité la FDSEA 21 ?**
*« Au moment de l'embauche de mon premier salarié, la question du DUERP s'est naturellement posée. En tant que nouvel employeur, je ne maîtrisais pas suffisamment le sujet pour l'élaborer seul. Plutôt que de risquer de faire un document incomplet ou inadapté à mon exploitation, j'ai préféré m'appuyer sur un service compétent et habitué à ce type de démarche ».*

**Qu'est-ce que cet accompagnement vous a apporté ?**
*« L'intervention est réellement personnalisée. Jennifer Asdrubal s'est déplacée sur l'exploitation pour visiter les installations, observer le matériel et comprendre concrètement notre organisation de travail. Nous avons échangé sur nos différentes activités et notre façon de fonctionner afin d'identifier les risques et les pistes d'amélioration. Cet accompagnement permet d'avoir une vision globale et surtout un regard extérieur, plus objectif ».*

**Depuis que votre DUERP est réalisé, qu'est-ce que cela a changé dans votre organisation ou dans votre manière de travailler ?**
*« Je suis aujourd'hui beaucoup plus serein. L'évaluation des risques est complète et le plan d'actions est clair et adapté à mon exploitation. Je sais où je vais et ce que je dois prioriser. Cela me simplifie réellement la gestion de mon rôle d'employeur ».*

**Si vous deviez donner un conseil à un collègue qui n'a pas encore fait son DUERP, que lui diriez-vous ?**
*« Je lui conseillerais d'appeler la FDSEA pour réaliser son DUER, les personnes sont très compétentes et ça nous permet de travailler en toute sérénité ! »*

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

# Panorama sur l'agriculture icaunaise

**Lors de la dernière session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, son président Arnaud Delestre a dressé un tour d'horizon de l'actualité agricole du département.**

Après une pluie persistante connue depuis plusieurs semaines, Arnaud Delestre, relativise en exprimant le fait que *« le département n'a été touché que modérément par cette situation, avec des cas isolés situés principalement en bordures de rivières »*. Cette situation s'est suivie d'une montée des températures *« supérieures à la moyenne sur 40 jours consécutifs dès le 10 janvier »*. *Cette situation a pu* créer des déséquilibres au sein des cultures de colzas dont *« certains étaient en fleurs dès la fin février alors que le risque de rechute des températures et de gel est encore très grand »*. Fin février, *« les relevés faisaient état d'une avance de pratiquement 15 jours en comparaison avec le stade cultural de l'an dernier »*, affirme-t-il par la suite. Cette chaleur s'accompagne de l'apparition de pucerons et de maladies comme la jaunisse nanisante de l'orge (JNO), relevé le mois dernier sur des parcelles *« n'ayant pas pu recevoir de traitements insecticides à l'automne »*. L'orge connaît également une forte pression *« helminthosporiose, une maladie fongique attaquant les feuilles, favorisée par l'humidité de ces dernières semaines »*. Pour ce qui concerne la betterave, la situation est très hétérogène dans le département. Au niveau national, *« on constate un rendement jugé bon à environ 91 t/ha sur la campagne 2025 »*, alors que dans le département, tout comme en Champagne ou en Seine-et-Marne, *« certains planteurs ont récolté moins de 60 t/ha »*. Ces chiffres s'expliquent notamment par une forte présence de *« la jaunisse au sein de plantes fragilisées »*. Pour contrecarrer cette situation, *« la profession est en train de porter une demande d'indemnisation pour les pertes les plus importantes »*.

## Des cours qui se maintiennent

Du côté de l'élevage bovin, le manque d'animaux sur le marché *« maintient les cours vers le haut »*. Pour rappel, l'an dernier le prix du kg vif toutes vaches confondues a *« augmenté de 2 euros »* alors que les abattages sont finalement *« restés stables »*. Cette année, on constate un prix à *« 6,50 euros/kg vif pour les vaches laitières et autour de 7,35 euros/kg pour les charolaises en départ ferme »*. Les jeunes bovins et les broutards connaissent la même situation *« avec des prix à 7,20 euros/kg départ ferme (jeunes bovins) »* et des prix à 5,80 euros/kg (jeunes broutards). En boucherie, le constat est le même pour la proportion de veaux, avec une réduction de 2,9 % en 2025. L'élevage laitier est à contre-courant des dernières informations annoncées. *« On assiste ces derniers mois à un décrochage des prix du lait amorcé depuis l'automne dernier »*, ajoute Arnaud Delestre. Pour cette année, le marché du lait *« mise sur un prix moyen situé entre 400 et 430 euros/1 000 litres, avec une chute au printemps lors du pic saisonnier lié à la mise à l'herbe avec des prix annoncés en deçà de 400 euros »*.



Le jeudi 12 mars, Arnaud Delestre, président de la Chambre d'Agriculture de l'Yonne est revenu sur l'actualité agricole départementale.

Les ovins sont attendus à l'approche des fêtes de Pâques. *« Les agnelages hivernaux ont été mieux réussis que ceux de septembre »*. Et face à la précocité de la fête de Pâques en 2026, Arnaud Delestre craint que *« beaucoup d'agneaux ne soient que tout juste prêts »*. En termes de commercialisation, les prix sont repassés sous la barre des 10 euros/kg au cours du mois de février… *« tout de même bien au-dessus des prix affichés en 2024 »*. Quant aux viandes blanches et œufs, *« la consommation de volailles de chair poursuit sa progression, malgré le fait que la filière s'est dégradée et que par conséquent la moitié des poulets consommés en France sont aujourd'hui importés »*. Pour répondre à cette demande croissante, faisant état d'un besoin de 2 200 poulaillers supplémentaires d'ici 2035, *« l'interprofession a lancé un appel d'urgence pour un grand plan filière lors du Sia »*.

Quant aux œufs, la production a progressé de plus de 5,1 %, en comparaison à décembre 2024. La consommation a toutefois évolué. *« Les industriels restent prédominants sur le marché, tandis que cela ne représente que 14 % des achats des ménages français… Un changement de modes de consommation lié à la prise en compte du bien-être animal »*.

Avant de conclure, Arnaud Delestre a fait le point sur l'élevage de porcs. *« Le cheptel français est en légère hausse (+ 0,8 %)* répondant à une augmentation de consommation (+ 2,7 %) ». En ce qui concerne les cours, la baisse observée depuis la fin de la saison estivale se stabilise, pour atteindre 1,64 euro le kg, bien inférieur à 2025. À cela s'ajoute, *« la découverte des cas de peste porcine africaine* (PPA, ndlr) *découverts en Espagne sur des sangliers »* qui a un impact sur l'ensemble du marché.

## Soutien à l'abattoir de Cosne-sur-Loire

Arnaud Delestre, le président de la Chambre d'agriculture s'est également exprimé sur la réouverture de l'abattoir de Cosne-sur-Loire, dans la Nièvre. *« Cet outil de proximité joue un rôle déterminant pour nos éleveurs engagés en vente directe, pour les bouchers artisanaux, et plus largement pour le maintien d'un maillage territorial d'abattage adapté à nos filières »*, manifeste-t-il. Cette mobilisation vient du fait que 18 % du tonnage traité par cet établissement est issu des élevages icaunais. Face à cette situation, la session de la Chambre d'agriculture a approuvé, ce jeudi 12 mars, l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 15 000 euros destinée à soutenir la reprise d'activité de l'établissement et à *« sécuriser la pérennité de cet outil essentiel pour nos filières d'élevage »*.

**Charlotte Sauvignac**

// BIEN DANS SES BOTTES

# À visage découvert

**Dix-huit mois après avoir suivi la formation « bien dans ses bottes », Henry Ragon, éleveur de vaches laitières en Puisaye a poursuivi avec des formations complémentaires.**



En ces derniers mois, Henry Ragon confie s'être émancipé et se sentir prêt à avancer, après plusieurs formations « pour aller mieux ».

Il y a dix-huit mois, Henry Ragon ouvrait les portes à la formation « bien dans ses bottes » organisée par Jean-Luc Marx et Sandrine Eidelstein. Le sentiment, il le ressent encore. *« De nombreux stagiaires se connaissaient, par le biais d'un groupe technique, mais, à ce moment-là, je ne connaissais qu'une seule personne. Dès le premier jour, j'ai vidé mon sac et ça m'a fait tellement de bien »*, se remémore-t-il. Les questionnements qui tournaient dans sa tête ont été *« gérés par Jean-Luc. Il est formé à la questionnologie. C'est-à-dire qu'il pose les bonnes questions au bon moment. La réponse ne l'intéresse pas, c'est le questionnement que ça crée en nous, ce qu'on appelle le fil rouge »*, se souvient-il. Et dès lors que le formateur trouve le chemin qu'il faut emprunter pour aller mieux, *« il tire le fil rouge et nous amène à nous libérer de certains sentiments »*. Cette démarche s'intègre dans un travail fait en *« collectif »*, dans *« l'empathie et la bienveillance de chaque pair »*, permettant de se sentir en confiance. En sortant de cette formation, Henry Ragon explique avec honnêteté que *« cela n'a pas réglé tous les questionnements que je rencontrais, mais il m'a permis d'avoir une caisse à outils, un raisonnement différemment, et surtout, ce que j'en retiens, c'est qu'au lieu de fuir des situations, j'ai agi »*. Après ces six jours de formation, l'éleveur laitier de Puisaye ressent un profond *« apaisement, ce qui lui a permis d'en ressortir une très grande source de satisfaction. Mes proches l'ont également ressenti »*. Il a d'ailleurs décidé de *« prendre ses premières vacances, au bout de neuf ans d'activité, faisant de ces moments un sanctuaire pour se retrouver en famille et sortir du quotidien »*.

## Un long cheminement

Transformé par cette première formation, Henry reste en contact permanent avec les autres stagiaires et se rend compte qu'une formation complémentaire sur « la méthode Ikigai » pourrait lui permettre, ainsi qu'à ses pairs, de poursuivre le cheminement qu'il a entamé.

La méthode Ikigai est un concept japonais né de l'équilibre entre les passions (ou ce que vous aimez), les talents (ou ce que vous faites bien), les missions (ou ce qui aide les autres) et la profession (ou ce qui rapporte un revenu). Cette méthode a pour objectif d'encourager les stagiaires à trouver du sens et à trouver un équilibre parfait entre les quatre piliers. Pour cette session, organisée les 9 et 10 mars derniers, les stagiaires ont travaillé sur *« leur ikigai professionnel »*, et pour Henry, sa volonté première était *« d'améliorer les conditions de travail au sein de ma structure avec les tiers »*. Le regard ailleurs, cet éleveur confie *« s'être oublié pendant toutes ces années, le but n'est pas d'être égoïste, mais simplement de se connaître soi-même, de prendre conscience de mes besoins et de mes envies »*. Désormais, *« je suis en phase avec ce que je représente professionnellement et à travers toutes les actions que je mène »*. Et même après plus d'un an, Henry constate encore des changements. *« Cela m'arrive de constater que je passe des moments à sourire, que je vis des moments de quiétude, et que je me suis réhabitué à sourire »*. Après deux jours de retrouvailles, *« j'ai encore du mal à répondre à certaines questions posées par Jean-Luc Marx, mais les autres peuvent arriver à y répondre. On se connaît bien et nous avons développé une bienveillance qui nous amène à nous élever collectivement »*. En faisant le tour dans son exploitation, il annonce que *« cette formation vient clôturer la boucle. Je suis désormais prêt à avancer car je suis armé de tous ces outils fournis au travers des formations »*.

**Charlotte Sauvignac**

// ENVIRONNEMENT

# 21 Qualité de l'air et cultures : un point sur les essais

**Depuis plusieurs mois, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or mène, en partenariat avec d'autres Chambres de la Région, et dans le cadre d'un appel à projets de l'Ademe, des essais visant à évaluer les meilleures solutions permettant de réduire les émissions d'ammoniac.**

PartN'air est un projet mené par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, mis en place dans le cadre d'un appel à projets national de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Il est réalisé en partenariat avec l'association Atmo Bourgogne-Franche-Comté (BFC) et d'autres Chambres d'agriculture de la Région (Haute-Saône, Jura, Yonne et Bourgogne-Franche-Comté). Ce projet s'étale sur une durée de 2 ans et demi, et il mobilise aussi le Réseau pathologies respiratoires agricoles national (Repran). L'objectif est de travailler sur la qualité de l'air en lien avec l'agriculture et notamment sur les réductions d'émission d'ammoniac. Différentes approches sont prises en compte : économiques, agronomiques, sanitaires, mais aussi les co-bénéfices associés telles que la réduction des odeurs, la quantité des effluents à épandre… À la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, Valentin Muscat est impliqué dans ces travaux. Il nous fait un point : *« Au sein de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, nous nous sommes plus particulièrement chargés de la réalisation d'essais au champ pour mesurer le taux de volatilisation qui pouvait exister dans l'air (notamment pertes d'azote après épandage d'engrais) »*. Le but de tout ce travail, c'est de parvenir à mettre en place des outils de communication permettant de faire passer des messages sur cette thématique à l'occasion d'évènements auxquels peuvent participer des agriculteurs, en présentant les résultats obtenus sur les essais. Ces essais, ils ont été menés sur une parcelle expérimentale de la Chambre d'agriculture, située à Ouges, au sud de Dijon. *« Les leviers d'action que nous présentons,* précise Valentin Muscat, *ne correspondent pas à une parcelle précise. Il s'agit, de manière générale, d'informer sur ce qui existe, sur ce qui peut se faire. »*



Depuis fin 2024, la parcelle expérimentale de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, à Ouges, a livré un certain nombre d'informations importantes.

## Résultats divers

Quels sont les résultats obtenus ? La parcelle expérimentale, implantée en blé, a reçu des apports de matière organique (digestat), et d'autres sous forme d'azote minéral. Une mesure des volatilisations après certains de ces apports a été réalisée grâce à des badges posés sur place, afin de mesurer le taux d'ammoniac volatilisé et ainsi disposer d'un véritable suivi sur ces déperditions. Ces essais se sont effectués selon plusieurs phases, avec apport de digestat à partir de septembre 2024, puis en février 2025. Ensuite, en mars, avril et mai 2025, les apports minéraux ont eu lieu (solution azotée, urée et ammonitrate). *« Sur une partie de la parcelle,* précise Valentin Muscat, *nous avions du digestat qui restait en surface, une autre avec du digestat enfoui et une troisième avec du digestat en surface associé à du biochar. Sur les apports minéraux, une partie n'avait que l'apport minéral, une autre avait l'apport minéral et le biochar et une troisième avec apport minéral après épandage précédent de digestat et biochar. »*

Les volatilisations ont été mesurées par Atmo BFC et l'analyse des badges a été confiée à Inrae Transfert.

Ce qui en ressort :

- **Avec le digestat :** variabilité dans la volatilisation, d'une période à l'autre. La météo a pu jouer. On a pu passer selon les périodes, de 3 % à 12 % de volatilisation. Néanmoins, le fait d'enfouir le digestat permet de réduire la variabilité.
- **Avec biochar,** il y a eu un effet plus ou moins important selon la période.
- **Avec les apports minéraux :** là aussi, le biochar permet de réduire la volatilisation d'ammoniac ou d'urée, mais il y avait déjà des taux de volatilisation assez faibles (- de 3 % quel que soit le produit apporté). L'économie avec le biochar n'est donc pas si importante et le problème du biochar, c'est son coût (près de 1 000 euros/t).

## Ne pas perdre de temps pour enfouir

Les apports d'azote minéral présentent au final la meilleure marge brute, parce qu'ils coûtent moins cher que la matière organique. Sur les apports de digestat, le fait de laisser en surface ou d'enfouir, et même si l'enfouissement entraîne des coûts supplémentaires en raison du passage de herse, il y a quand même, au final, une meilleure marge brute, parce qu'on obtient un meilleur rendement qui compense les frais supplémentaires.

Quel est le meilleur compromis ?

Pour l'organique, et malgré la nécessité de passer au moins la herse une fois pour enfouir les apports, c'est une solution gagnant-gagnant pour la qualité de l'air et pour l'agriculteur. L'azote qui n'est pas perdu va entièrement à la culture. Néanmoins, il ne faut pas trop traîner pour enfouir, car la volatilisation la plus importante se produit vraiment juste après l'épandage. L'idéal serait d'enfouir dans les 6 à 10 heures qui suivent l'épandage. Les volatilisations peuvent représenter des montants pas négligeables à l'ha, si on attend trop longtemps.

**Berty Robert**

*Des fiches sont à découvrir en suivant ce lien : https://www.atmo-bfc.org/projet-partenair*

// AGRICULTURE BIOLOGIQUE

# 58 Dans la Nièvre, un paysage très diversifié

**Le Groupement des agriculteurs bio de la Nièvre (Gabni) s'est réuni près de Decize. À l'instar du contexte national, l'agriculture bio départementale constate une stagnation du nombre de ses fermes, mais des productions de plus en plus diversifiées.**

L'assemblée générale du Groupement des agriculteurs bio de la Nièvre s'est tenue le 10 mars à Saint-Germain-Chassenay, près de Decize. En 2025, le secteur représentait 304 fermes pour 27 000 ha (dont certains en conversion). Un chiffre en légère baisse. Le paysage des productions se montre très diversifié en lien, notamment avec les profils et les projets des nouveaux installés. Les grandes cultures, l'élevage de bovins viande, les productions maraîchères et la viticulture tiennent les places principales. Néanmoins, on trouve aussi des fruits, de l'apiculture, des bovins lait, des œufs, des ovins viande, de la volaille de chair, des ovins lait ou des caprins. Dans ce paysage global, en Nièvre comme dans beaucoup d'autres régions, la dynamique de conversion en bio s'est ralentie ces dernières années. Le nombre de fermes ne progresse quasiment plus depuis 2021, mais il reste stable. Les ha en conversion affichent une régression.

## Demande d'un soutien fort de l'État

Plus préoccupant : au Gabni, on fait aussi le constat de déconversions ou de fermes bio reprises, mais en conventionnel. 2025 aura été particulièrement marquée par un nombre assez important d'arrêts de bio en grandes cultures. Face à ce contexte, plusieurs participants à l'assemblée générale soulignaient le besoin d'un soutien fort de l'État envers l'agriculture bio. Soutien qui n'est pas flagrant aujourd'hui. C'est le manque de stratégie à long terme sur le bio qui est déploré alors même que le marché des produits bio donne des signes de redémarrage, après un creux d'au moins d'eux ans. Dans mes magasins spécialisés, 2025 a vu une hausse de 6,5 % en valeur, de la consommation et c'est même plus marqué en vente directe, avec + 7 % sur le premier semestre 2025. Du côté de la distribution en grande surface, le redressement est aussi présent, mais de manière plus légère. Pour le Gabni, il importe aussi d'activer dès à présent certains leviers : la rémunération des services environnementaux de la bio, par la PAC ou d'autres sources de financement, le prolongement du crédit d'impôt bio, une amélioration de l'accompagnement à l'installation ou la transmission.



Les agriculteurs du Gabni étaient réunis à Saint-Germain-Chassenay.

## Bio et précarité

La seconde partie de l'assemblée générale permettait d'entendre deux représentants du secours Catholique de la Nièvre venus plaider pour une amélioration de l'alimentation des plus précaires, pour laquelle la bio peut jouer un rôle. La difficulté étant, à leur niveau, de se constituer un réseau suffisamment important de fournisseurs. Des initiatives sont déjà en place : création de groupements d'achats à Corbigny, tentative de mise en place d'un système de chèques alimentaires fléchés sur des productions locales, à Luzy… le problème est que les producteurs bio ont déjà, pour beaucoup d'entre eux, leurs clientèles et qu'ils ne disposent pas d'une production apte à mieux répondre à ces attentes. On est plus sur un problème d'offre que de demande. Les prochains rendez-vous marquant pour le Gabni seront : une journée accompagnement PAC, le 16 avril à Avallon, dans l'Yonne et, le 28 avril, l'AG de Bio BFC à Champvans, dans le Jura.

**Berty Robert**

// DÉSHERBAGE

# 21 Pour des cultures propres, il faut une stratégie à 360 degrés

**La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or consacrait, le 12 mars, une demi-journée à la thématique du désherbage mécanique du blé. Un domaine complexe qui ne peut se satisfaire de solutions simplistes.**



La journée aura aussi été ponctuée par des retours d'expérience : ici, Damien Baumont, agriculteur bio à Barges, qui présentait ses travaux avec une herse étrille et une houe rotative.



Les témoignages permettaient surtout de comprendre que les stratégies de désherbage mécanique doivent prendre en compte de très nombreux paramètres.

Désherber ses cultures sans avoir recours à la chimie est un tour de force ! Il faut sans cesse rechercher l'équilibre entre la préservation de ses rendements et les actions destinées à débarrasser ses semailles des végétaux « parasites ». D'autant plus que ces derniers disposent de capacités d'adaptation surprenantes et sont aussi capables de patienter, parfois des années, dans les sols, avant de germer. Un vrai casse-tête pour les agriculteurs. Que la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, en partenariat avec les Cuma, la Chambre d'agriculture régionale de Bourgogne-Franche-Comté, le pôle Agronov d'innovation en agroécologie et Agro Campus Dijon, propose un rendez-vous technique sur ce thème n'a donc rien d'étonnant. Le 12 mars, sur une parcelle située au sud de Dijon, à Perrigny-lès-Dijon, il s'agissait de faire un point sur les différentes approches du désherbage mécanique du blé. De démonstration véritable, il n'y eut pas en raison d'une forte pluie la veille qui avait rendu le terrain assez impraticable. Néanmoins, vidéo et témoignages à l'appui ont permis aux participants d'en ressortir avec quelques notions claires en tête. D'autant plus que parmi les intervenants, se trouvait Bruno Chauvel, chercheur au département Environnement Agronomie de l'Inrae. Un homme pour qui la biologie des adventices n'a pas de secret. *« Si on veut progresser dans la lutte contre les adventices,* affirme-t-il, *une bonne connaissance des espèces ne suffit pas. Il faut aussi adapter ses pratiques à la biologie de ces espèces, ou parfois changer d'outils. »*

## Compétition, dispersion, attention

Pour lui, de nombreux critères sont nécessaires à connaître pour avoir une bonne appréhension des différentes situations qui peuvent se poser : *« Il peut être intéressant de voir le niveau de sensibilité à la compétition d'une mauvaise herbe, ou encore de connaître les risques de dispersion d'une mauvaise herbe qui se rattachent au passage d'une moissonneuse-batteuse, par exemple. Si, lors d'un passage de la moissonneuse, les semences de la mauvaise herbe sont encore attachées à l'inflorescence, vous allez les disperser sur toute la parcelle. D'où l'importance de connaître le lien entre la plante et ses semences. »* Autre critère à prendre en compte : la durée de vie d'une graine dans le sol. C'est ce qu'on appelle le Taux annuel de décroissance (TAD). Sur certaines plantes, la décroissance du stock de graines peut être très lente et s'en débarrasser est donc plus long et plus contraignant. *« Ces durées de vie,* poursuit le chercheur, *restent un grand mystère, même pour la recherche. Dans de nombreux cas, nous sommes incapables de faire le lien entre le nombre de plantules et la présence des graines dans le sol. Il se passe énormément de choses qu'on ne maîtrise pas, notamment les levées de dormance qui restent extrêmement mystérieuses… On a des années à coquelicots, et d'autres ou il n'y en aura quasiment pas, et on ne sait pas pourquoi. »* La vitesse de croissance de ces plantes est également une donnée importante : *« si vous avez un herbicide ou une pratique qui fonctionne bien au stade deux feuilles, en intervenant un peu trop tard, à trois feuilles, une talle sera installée et votre désherbage mécanique ne sera plus efficace. »*

## De 5 000 à 75 000 graines par plante

Et n'allez pas croire que laisser un nombre très réduit de graines dans votre parcelle vous mettra à l'abri ! *« Un coquelicot,* précise Bruno Chauvel, *peut avoir jusqu'à 17 000 graines par plante, un vulpin, c'est 5 000 graines par plante, un chénopode, c'est 75 000 graines ! Si vous avez une efficacité de 99,9 % sur 1 000 graines, si vous en laissez une qui est bien installée avec de l'eau, de l'azote et de la lumière, elle pourra réensemencer totalement votre parcelle. Plus une mauvaise herbe est grosse, plus elle produira de semences. »* Et certaines ont la vie dure : *« Dans un champ, une graine de mauvaise herbe va pouvoir perdurer entre quelques semaines… et une dizaine d'années. Le problème n'est pas tant sa durée de vie totale mais le fait que cette durée de vie soit supérieure à celle de votre rotation. Sur les ray-grass ou les vulpins, on est sur des durées de vie de graine de 1 à 3 ans maximum. Sur ces espèces, votre contrôle doit pouvoir se faire plus facilement. »* Peut-être que le travail du sol est porteur de solutions ? On serait tenté de répondre « ça dépend » : *« La quasi-totalité des semences de mauvaises herbes se trouvent dans les premiers centimètres de terre. Les faux semis ne fonctionnent que grâce à cette donnée. Ces semences sont en général de petite taille, elles ont peu de réserve, donc pour envoyer en surface pour faire de la photosynthèse, elles ne doivent pas être trop en profondeur, sinon elles meurent. Concentrer les semences en surface, c'est un avantage si vous avez une pratique qui marche bien, mais c'est un inconvénient si votre pratique n'est pas efficace parce que vous allez maximiser les chances des mauvaises herbes pour se développer. Le travail du sol ne fait que bouger les semences : celles de surface vont aller au fond, celles du fond vont remonter, mais cela n'aura aucun effet sur la mortalité de ces semences. En revanche il aura un effet sur les semences qui auront germé et sur les plantules. Cela implique donc de bien gérer son « timing ».* Charge à l'agriculteur de définir sa meilleure stratégie, appuyée sur une bonne connaissance de ses parcelles, une capacité à être agile dans ses pratiques et, donc, une certaine connaissance biologique des espèces de mauvaises herbes. *« Vous aurez une meilleure adaptation de vos pratiques si vous connaissez mieux la biologie de vos espèces,* conclut Bruno Chauvel. *Avec les vulpins, c'est assez simple, avec un ray-grass, c'est beaucoup plus compliqué… »*

Berty Robert



Le grand nombre d'espèces de mauvaises herbes impose d'en connaître un peu la biologie car chacune a son propre comportement et réclame donc une réponse adaptée.



RÉGION

// COMMERCIALISATION

# À Chalon-sur-Saône, la Sapam prête à travailler avec des locaux

**Une rencontre entre des producteurs agricoles de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire et l'entreprise de distribution alimentaire Sapam a eu lieu le 12 mars à Chalon-sur-Saône. Les uns et les autres réfléchissent au meilleur moyen de travailler ensemble dans une relation gagnant-gagnant.**




Pour un grossiste tel que la Sapam, le principal défi lié à l'approvisionnement en produits locaux est celui des volumes disponibles.



Producteurs et grossistes sont demandeurs pour établir des relations commerciales : les uns pour de nouveaux débouchés, les autres pour maintenir un sourcing local.

Augmenter son approvisionnement local fait partie des préoccupations de tous les grossistes alimentaires en Bourgogne. C'est bon pour l'image, pour l'environnement, et cela contribue à maintenir une vitalité sur les territoires. Mais, de l'ambition à la concrétisation, il y a parfois un long chemin semé d'embûches. Des questions de prix, de rémunération, de logistique, de débouché ou de niveau de production s'invitent dans les réflexions. Pour aider à faire émerger des solutions satisfaisantes économiquement, la Chambre d'agriculture et le Conseil départemental de Côte-d'Or travaillent la thématique depuis plusieurs années. Y compris au-delà des frontières du département. Dernier exemple en date avec la rencontre organisée le 12 mars à Chalon-sur-Saône, en Saône-et-Loire entre des producteurs agricoles et l'entreprise Sapam, en collaboration avec la Chambre d'agriculture et le Conseil départemental de Saône-et-Loire. Plusieurs producteurs avaient répondu présents *(voir encadré)*. Sur place, c'est Frédéric Marsaudon, directeur du site, qui les a accueillis.

## En quête de nouveaux producteurs

La Sapam, entreprise dont le siège est en Alsace, n'est pas une nouvelle venue dans le principe des circuits court : *« les produits locaux ont représenté jusqu'à 20 % de nos volumes,* souligne Frédéric Marsaudon. *Aujourd'hui, nous ne sommes plus qu'à 13 %, notamment à cause de départs en retraites de producteurs. Nous sommes en recherche parce que nous avons énormément de demandes sur de la production locale. »* D'où l'intérêt d'élargir le potentiel existant. Pour les producteurs présents, le but était aussi de démystifier l'image pas toujours flatteuse du grossiste. Producteurs de légumes, de fruits, de fleurs comestibles, de pommes de terre, de champignons, en bio ou en conventionnel, ils cherchent d'éventuels débouchés supplémentaires. Depuis sa prise de la direction du site Sapam de Chalon-sur-Saône en 2023, Frédéric Marsaudon travaille avec les Projets alimentaires territoriaux (PAT), les collectivités, les Chambres d'agriculture dans le but de diversifier et de maintenir son réseau de fournisseurs. L'entreprise fournit des restaurations collectives ou privées, elle travaille également avec des primeurs, des commerçants, en petite et grande distribution. *« Notre principale difficulté,* poursuit le directeur du site, *c'est de parvenir, en local, à obtenir suffisamment de volumes de production. C'est compliqué sur les produits bios où nous avons peu de gros faiseurs sur la région. Notre priorité n'est pas de serrer les prix au niveau de la production locale. Nous voulons accompagner les productions locales et les mettre en œuvre. Vous nous donnez votre prix et si nous pouvons nous aligner, nous y allons… »*

## De la carotte à la pastèque

Les principales productions que la Sapam absorbe aujourd'hui en local sont les salades, carottes, des radis, de la courge, du poireau, du chou, des pommes, des poires, et même de la pastèque, produite en Côte-d'Or ! *« Les grandes surfaces sont friandes de ce type de produit et l'an dernier, nous avons fait un tabac avec ce produit ! »* conclut Frédéric Marsaudon. La principale problématique pour cet acteur de la distribution restant les volumes disponibles. Une dimension que les producteurs doivent bien avoir en tête.

**Berty Robert**

### Les producteurs présents

- Jean-Philippe Pelissier, Labergement-lès-Auxonne (21)
- Estelle et Anli Ibrahima, Ferme de la Ville basse, à Mervans (71)
- Louise Bard et Florian Trichard, Ferme de Laiveil, à Laives (71)
- Hélène Gobier, VDS Agri, à L'Abergement-de-Cuisery (71)
- Evelyne et Michel Payot, à Etrochey (21)
- Stéphane Morel, Le Verger des Familles, à Nolay (21)
- Charles Virely, d'Epoisses (21)

// EMPLOI AGRICOLE

# Un nouvel accord-cadre signé

**La Commission paritaire régionale pour l'emploi (CPRE) en agriculture de Bourgogne Franche-Comté, les Jeunes Agriculteurs, la FRSEA, la Chambre d'agriculture et l'Anefa en partenariat avec France Travail, ont signé un nouvel accord-cadre régional pour renforcer l'emploi et l'insertion professionnelle dans le domaine agricole.**




Les signataires du nouvel accord avec, au centre, Stéphane Sauce, président de la FRSEA BFC.

Début mars, un nouvel accord-cadre régional destiné à renforcer l'emploi et l'insertion professionnelle dans le domaine agricole a été conclu. En Région Bourgogne-Franche-Comté, l'agriculture représente 4,2 % des emplois. Cet accord a été signé entre la Commission paritaire régionale pour l'emploi (CPRE) en agriculture, les Jeunes Agriculteurs, la FRSEA BFC, la Chambre d'agriculture et l'Anefa, en partenariat avec France Travail. Il remplace un accord qui datait de 2021. Ce nouvel accord-cadre vise à :

– Renforcer l'insertion professionnelle en faisant mieux connaître les métiers agricoles et les formations disponibles aux prescripteurs et demandeurs d'emploi.

– Répondre aux besoins en recrutement en encourageant les entreprises à mobiliser les services de France Travail.

– Promouvoir la création et la reprise d'entreprise, en accompagnant les porteurs de projets agricoles.

## Près de 1 000 demandeurs d'emploi approchés

Signataire du Contrat opérationnel de production agricole, France Travail BFC participe aux Journées de l'Agriculture et du Vivant. Chaque année, près de 70 événements sont proposés dans les agences locales : forums emploi, visites d'exploitations, ateliers métiers et opérations de *job dating*. En 2025, ces initiatives ont permis de toucher 980 demandeurs d'emploi, renforçant l'attractivité et la connaissance des métiers agricoles sur tout le territoire. Le secteur agricole, avec ses métiers diversifiés et certains postes saisonniers (vendanges, taille de vigne, bûcheronnage), connaît des besoins spécifiques en recrutement. Des actions sont mises en place pour optimiser la main-d'œuvre, favoriser des emplois stables et offrir des parcours professionnels évolutifs.

L'enseignement agricole attire de plus en plus de jeunes, contribuant à renforcer les compétences disponibles et à soutenir le développement durable du secteur. La signature de cet accord-cadre représente ainsi une étape clé pour la vitalité économique et sociale de l'agriculture en BFC, tout en consolidant les parcours des salariés et des demandeurs d'emploi. L'agriculture en BFC, c'est aujourd'hui 75 300 salariés dont un tiers dans des exploitations employant au moins un salarié. La filière viticole représente 46 % des équivalents temps plein. 32 % des salariés agricoles sont des femmes.

**D'après communiqué**

// GRANDES CULTURES

# Des pistes à défricher

**Le Forum céréalier Bourgogne Franche-Comté a servi de cadre à une table ronde sur les leviers à envisager afin de soutenir les exploitations céréalières sous pression, en particulier en zones intermédiaires.**

Trois jalons temporels résument la situation actuelle de la filière céréalière :
• 2023 : le point culminant sur plusieurs postes de charges est atteint, avec les engrais et les carburants, dans un contexte de forte inflation. C'est le début de l'effet ciseaux entre charges et prix de vente des grains.

• 2024 : baisse des charges mais contrebalancée par des rendements historiquement bas, avec la pire récolte depuis les années quatre-vingt. Cela se traduit par une poursuite à la hausse des coûts de production ramenés à la tonne.

• 2025 : des prix de vente sur les marchés céréaliers au plus bas et persistance d'un effet ciseaux malgré une légère décrue des charges et le retour à des rendements normaux.

Qu'en sera-t-il pour 2026 ? Les grandes cultures, notamment sur notre région où les zones intermédiaires (ZI) à faible potentiel sont très présentes, pourront-elles encaisser une quatrième année consécutive mauvaise ? Cette question était au cœur de la table ronde organisée dans le cadre du Forum céréalier de Bourgogne-Franche-Comté, près de Dijon, début mars. Ses participants ont dressé un paysage parfois sombre mais réaliste de la situation tout en dessinant les pistes possibles qui permettront de maintenir des productions céréalières et oléoprotéagineuses dans notre région.



Les participants à la table-ronde : (de gauche à droite), Christian Morel (Conseil Régional), Philippe Dubief (AGPB), Benoît Collardot (Dijon Céréales) et Martin Lechenet (Alliance BFC).

## « Porter une vision de production »

Comment définir les ZI ? Philippe Dubief, agriculteur en Côte-d'Or et vice-président de l'AGPB, s'est attelé à l'exercice : *« Plusieurs handicaps les caractérisent : l'épaisseur des terres du sol, avec des réserves utiles en eau plus faibles, des rotations de cultures plus limitées, des rendements plus faibles que la moyenne nationale, et enfin des aides PAC inférieures à la moyenne nationale. »* À ses yeux, il est essentiel de *« continuer à porter une vision de production sur nos ZI. »* Pour cela, plusieurs points clés paraissent incontournables : une meilleure maîtrise de l'eau, un encouragement de la recherche génétique variétale et même une montée en performance du traitement des données agricoles *(voir encadré)*. C'est indispensable face à un contexte économique qui se dégrade : *« les ZI,* poursuit Philippe Dubief, *subissent les mêmes hausses de charges que les autres zones : + 85 % en cinq ans pour les engrais et + 20 % pour les coûts de mécanisation. Ces systèmes ont moins d'amortisseurs que d'autres : ils sont fortement dépendants des intrants. Il faut aussi garder en mémoire qu'avec la Bretagne, BFC est la Région qui compte le moins de zones irriguées de France. L'Excédent brut d'exploitation (EBE) baisse de 60 % sur les trois dernières années, les trésoreries sont exsangues, les dettes s'alourdissent. »* La menace apparaît comme existentielle avec une PAC qui ne joue plus son rôle d'amortisseur : *« les aides ont baissé de 50 % sur les 20 dernières années, l'assurance climatique ne fonctionne plus, notre Mesure agro-environnementale et climatique (MAEC ZI) présente un cahier des charges bien trop contraignant… Aujourd'hui, on ne doit rien s'interdire, face à des filets de sécurité qui ne fonctionnent plus. »*

## Réalisme et pragmatisme

Au niveau du Conseil régional, on se dit conscient du problème : *« J'ai pris contact avec les présidents des Régions Centre Val de Loire et Occitanie,* précise Christian Morel, vice-président du Conseil régional de BFC, en charge de l'agriculture. *Elles regroupent d'importantes ZI. Le but c'est de jouer groupé, de faire émerger des solutions pour ces zones, au sein de l'Europe, et peut-être aussi avec d'autres régions européennes. »* Les difficultés du moment affectent aussi les organismes stockeurs. Benoît Collardot, agriculteur en Côte-d'Or et président de la coopérative Dijon Céréales, tient un discours ancré dans le réalisme et le pragmatisme à ce sujet : *« Nous sommes dimensionnés pour plus de 900 000 t de collecte, mais nous tournons plutôt à 820 000 t. En bio, nous avons perdu 60 000 t de collecte. En lien avec l'arrêt du Phosmet, les surfaces en colza diminuent. On risque une déprise agricole sur des terres très superficielles. Les trésoreries souffrent, il y a moins d'approvisionnement chez les agriculteurs. On constate aussi la hausse de la dette adhérents. En quatre ans, elle a augmenté de près de 30 %. Une coopérative telle que Dijon Céréales se finance sur la collecte et sur l'approvisionnement. Face à ce constat, notre volonté, c'est de réduire les dépenses internes, de limiter nos charges, afin de maintenir notre niveau de compétitivité. »*

## Maîtrise de l'eau

Quelles pistes pourraient être envisagées ? *« Nous devons faire des économies de charges,* précise Benoît Collardot, *mais sans oublier de se projeter. On peut aller chercher des gains en filières locales ou décarbonées et aussi sur la diversification : productions animales ou nouvelles cultures contractualisées, mais sans perdre de vue que, si ces cultures diversifiées pourront venir aider nos producteurs de grandes cultures, mais elles ne s'y substitueront pas. Je mets sur la table le pragmatisme économique : il faudra trouver de l'efficience avec d'autres acteurs régionaux (Bourgogne du Sud, Terre Comtoise), il y a aussi des coopératives avec qui nous travaillons, par exemple au sein de notre union commerciale Cérévia. Le but c'est de générer de la valeur pour nos adhérents. »* Toutes les solutions possibles pour les ZI sont à envisager : *« Il faut améliorer la maîtrise de l'eau sur les exploitations, ce qui peut déboucher sur des cultures à plus forte valeur ajoutée,* souligne Philippe Dubief. *Cela favorise aussi la transmissibilité des exploitations. En matière d'innovations génétiques, on attend beaucoup des recherches menées sur des variétés résistantes à la sécheresse. »* Quant à Christian Morel, il rappelle que la Région accompagne le projet Profilait d'une filière végétale locale à destination de l'alimentation animale, qui pourrait représenter un débouché intéressant, y compris pour les ZI, mais qui peine à se déployer pour l'instant.

Berty Robert

## Le traitement des données : un élément stratégique

Martin Lechenet dirige le pôle « Data Intelligence » d'Alliance BFC (Dijon Céréales, Bourgogne du Sud, Terre Comtoise). Il a rappelé l'importance de la maîtrise et du bon usage des données agricoles : *« Le premier facteur limitant de la production, c'est le déficit hydrique. Il va s'amplifier dans le temps. C'est une problématique collective de sécurité alimentaire. Avec les données dont on dispose, on peut faire des projections pour savoir comment évoluera la situation dans les 50 ou 100 prochaines années. L'avantage, lorsqu'on maîtrise la donnée, c'est qu'on peut changer artificiellement les simulations. Ce que montrent nos projections c'est que, quelles que soient les cultures adoptées, si on ne fait pas de stockage d'eau, on ne parviendra pas à sécuriser la production alimentaire à l'horizon 2100. Il n'est pas question de faire des bassines, mais, avec la polarisation des précipitations (plus de pluie en automne, plus de sécheresse au printemps), il nous faut une capacité à accéder à l'eau pour « tamponner » et protéger nos cultures. Il faut des chiffres et donc de la donnée, pour concrétiser ces besoins en eau. »* Ces données, elles sont aussi un moyen d'évaluation des voies de diversification : *« À partir du moment où on dispose de la bonne information technique, on peut faire des simulations sur tous types de cultures de diversification et voir comment cela réagirait. Cela permet d'évaluer le potentiel de ces nouvelles cultures et de voir s'il y a des risques majeurs. Dans ce cas-là, il vaut mieux ne pas y aller. Se diversifier c'est prendre un risque économique, c'est pourquoi la coopérative se saisit du sujet. L'intérêt du collectif, c'est aussi de permettre des comparaisons entre différentes conduites d'exploitations et d'y trouver matière à solutions. Là aussi, la gestion des données peut s'avérer précieuse. »*



ÉLEVAGE

// EN SAÔNE-ET-LOIRE

# Franc succès pour la vente aux enchères de Charolles

**La station de Jalogny vient de connaître l'une des toutes meilleures ventes de son histoire. 74 des 78 veaux présentés ont trouvé preneurs à un prix moyen en hausse de plus de mille euros par rapport à l'année passée. C'est un succès pour le GIE Synergie Charolais.**

Fin février, le GIE Synergie Charolais organisait sa traditionnelle vente aux enchères de station à Charolles, en Saône-et-Loire. Après une saison marquée par les événements sanitaires nationaux (DNC), 78 veaux ont quitté la station de Jalogny la veille pour rejoindre le parc des expositions de Charolles avant de se disperser le soir même vers leurs nouveaux élevages. Malgré l'absence d'acheteurs étrangers en raison des restrictions liées à la DNC, il y avait foule pour cette vente aux enchères la plus importante de la saison. Les éleveurs français en ont profité pour tenter leur chance d'acquérir un veau issu de la station de Jalogny. De fait, 74 des 78 veaux présentés ont trouvé preneurs, soit 95 % des animaux. 72 ont été adjugés aux enchères et deux autres ont été vendus à l'amiable. La moitié des veaux vendus ont été acquis par des éleveurs de la Saône-et-Loire, se réjouissait Didier Giraud, président du GIE. Un fait qui confirme bien que « les locaux » sont revenus en force vers la station avec, parmi eux, des acheteurs qui n'étaient jamais venus, souligne le président. La moyenne des prix fait un bond de 1 150 € par rapport à l'année passée pour atteindre 5 626 € ! C'est un record.



Le public est venu nombreux assister à la vente aux enchères. 120 boîtiers électroniques ont été empruntés à la Sicafome de Moulins-Engilbert, dans la Nièvre, par des acquéreurs potentiels.




Victorino, né à l'EARL Thomassin à Ormes, en Saône-et-Loire, adjugé 13 200 € à l'EARL Plantard dans la Nièvre.

## Des veaux qui restent « à la maison »

Cette année, pour tenir compte de l'embellie du prix des animaux en ferme, la mise à prix avait été revalorisée de 800 €. Les responsables du GIE ont bien fait puisque 12 veaux seulement ont été adjugés à la mise à prix de 4 000 €. Une cinquantaine de jeunes taureaux ont été vendus entre 4 200 et 7 000 € et dix ont dépassé 7 000 dont quatre à plus de 10 000 euros avec un record de prix à 15 800 €. À noter que les trois veaux les plus chers resteront dans le berceau charolais (Allier et Nièvre). Six des huit lots d'embryons mis aux enchères ont trouvé preneurs auprès d'une clientèle de connaisseurs. Pour Didier Giraud, cette voie de diffusion de la génétique demeure une alternative intéressante en cas de situation sanitaire compromettant l'export. *« Cette nouvelle vente de la station de Jalogny confirme l'engouement des éleveurs pour les caractères vêlage facile et sans corne »*, synthétisait le président. S'ils seront nombreux à faire carrière dans le berceau, les futurs taureaux rejoindront plus d'une douzaine de départements différents jusque dans la Drôme, les Hautes-Alpes, la Lozère, l'Aveyron, la Marne… *« Au terme d'une campagne qui a été plutôt rude,* confiait Didier Giraud faisant allusion au contexte sanitaire, *le succès de cette vente est une très bonne surprise. »* Cette vente restera comme un très bon millésime dans l'histoire de la station d'évaluation.

**Marc Labille**

// DANS LE CHER

# Quel élevage pour 2050 ?

**Le 9 avril, sur le site du Campus du Haut Berry, la FNSEA 18, avec les partenaires du collectif Cher Terre d'Élevage, organise une journée entièrement dédiée aux perspectives de l'élevage dans le département. Un événement qui peut intéresser dans la Nièvre.**

Dans un contexte où les filières animales font face à des transitions majeures (sociétales, économiques, climatiques et sanitaires), la Journée élevage, organisée le 9 avril de 9 h 30 à 17 heures sur le campus du Haut Berry, au lycée agricole du Subdray, près de Bourges, vise à croiser les expertises, recueillir des témoignages de terrain et partager des solutions concrètes déjà mises en œuvre. À cette occasion, éleveurs, partenaires techniques, étudiants, collectivités et grand public sont invités à réfléchir ensemble à ce que pourra être l'élevage à horizon 2050. Trois conférences rythmeront la journée. Elles aborderont les leviers essentiels de transformation de la filière, en donnant la parole à des experts reconnus :

- À 10 h 30, l'Inrae proposera une intervention consacrée aux perspectives économiques de la filière élevage, un éclairage indispensable pour comprendre l'évolution des marchés, des débouchés et des modèles économiques.
- À 14 heures, la Chambre d'agriculture du Cher présentera une conférence intitulée « Adaptation des bâtiments d'élevage au changement climatique », avec un focus sur les solutions techniques permettant d'améliorer le confort, la ventilation, la gestion de la chaleur ou encore l'optimisation énergétique.
- À 15 heures, le GDS clôturera le cycle avec une conférence dédiée à la santé animale, l'environnement et la santé publique : « quels impacts de la conduite sanitaire sur les enjeux d'avenir ? » Une intervention qui mettra en lumière l'importance des pratiques sanitaires dans l'évolution des élevages et leur rôle dans la prévention des risques émergents.

## Ateliers pratiques

En parallèle des conférences, cinq ateliers permanents permettront d'aborder des thématiques techniques, économiques et sociétales au plus près des préoccupations des éleveurs. Un premier portera sur les liens entre bien-être des éleveurs et bientraitance animale, rappelant que les conditions de travail et l'accompagnement humain influent directement sur les pratiques en élevage. Un second atelier sera consacré à la maîtrise des coûts de production en élevage, un enjeu crucial pour optimiser la rentabilité et sécuriser les exploitations dans un contexte de volatilité économique. Deux ateliers aborderont ensuite les effets du changement climatique : l'un sur l'impact du changement climatique sur la production de fourrages, avec des pistes d'adaptation et de nouvelles conduites culturales ; l'autre sur le changement climatique et le carbone en élevage, pour comprendre comment réduire l'empreinte carbone et valoriser les pratiques agroécologiques. Enfin, un dernier atelier proposera une sensibilisation à la dégustation de fromages, permettant au public de mieux appréhender la diversité des productions locales et le savoir-faire des fromagers du territoire. Tout au long de la journée, des démonstrations permettront aux visiteurs de découvrir des solutions techniques et équipements récents : bâtiments d'engraissement, systèmes automatisés de distribution, toaster de matières premières et autres matériels spécialisés. Ces présentations offriront un aperçu concret des innovations qui contribuent à moderniser les exploitations tout en améliorant les performances.

**Florine Gabereau**

*Evènement gratuit ouvert à tous. Pré-inscription au repas : https://forms.office.com/e/f4Fjn75WJ0*



ÉLEVAGE

// NOUVELLES TECHNOLOGIES

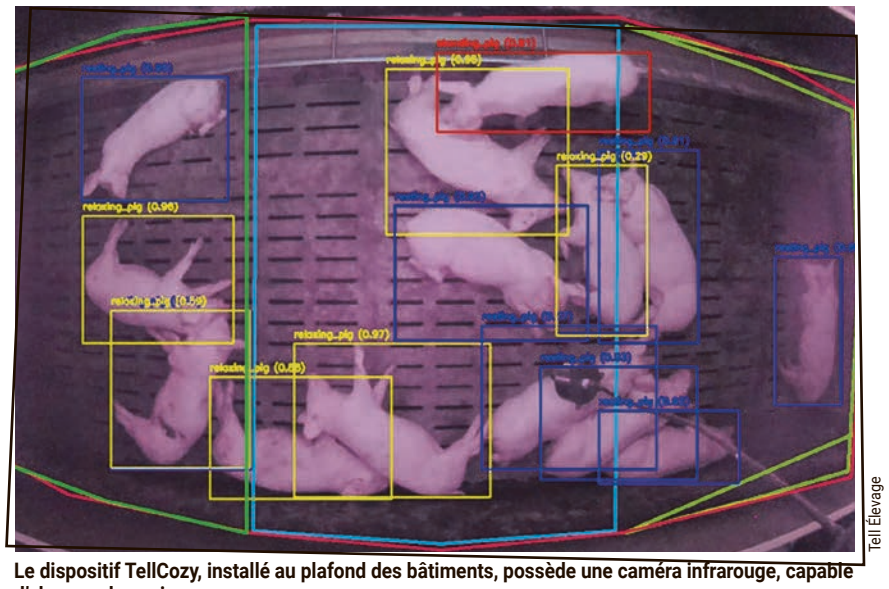
# Analyser le comportement de ses animaux grâce à l'IA

**À Plouvien, dans le Finistère, l'élevage des 3 Carrières sert de site pilote à une solution d'intelligence artificielle. Développée par la société bretonne Tell Élevage, cette technologie repose sur un principe simple : faire de l'animal lui-même le principal indicateur de son bien-être, grâce à l'analyse de son comportement.**

Fondée en 2017 par Jean-Luc Martin, Tell Élevage est née grâce à une grande expérience de terrain. *« J'ai travaillé une trentaine d'années dans l'équipement de bâtiments d'élevage. J'ai noté toutes les erreurs que j'ai pu constater au moins une fois dans un élevage, puis je les ai digitalisées »*, résume-t-il. L'entreprise repose tout d'abord sur des évaluations extrêmement détaillées des bâtiments, pouvant aller jusqu'à 1 000 à 1 500 points de contrôle en une journée pour un élevage de dindes : ventilation, chauffage, lumière, implantation du bâtiment ou réglages des équipements… d'après le spécialiste, tous les paramètres sont susceptibles d'impacter le confort des animaux.

## TellCozy, un outil de surveillance en élevage

C'est dans ce cadre que Tell Élevage a commencé à accompagner l'élevage des 3 Carrières, avant d'y déployer une seconde étape technologique, le dispositif TellCozy. Installé au plafond des bâtiments, ce boîtier intelligent possède une caméra infrarouge, capable d'observer les animaux en permanence, ainsi qu'une série de capteurs mesurant la température, l'hygrométrie, le $CO^2$, l'ammoniac, ainsi que les conditions climatiques extérieures. *« Le système relève les données en permanence. Nous avons les paramètres d'ambiance en temps réel et des photos toutes les cinq minutes »*, explique Jean-Luc Martin. C'est notamment à partir des images capturées que l'intelligence artificielle calcule l'indice de répartition spatiale (IRS) des animaux : *« Lorsque les animaux sont bien répartis, c'est que tout va bien. S'il y a un problème, que ce soit un courant d'air, de l'humidité, de l'ammoniac, du bruit ou de la lumière, les animaux se regroupent ou fuient certaines zones, et l'indice se dégrade »*, détaille le fondateur de Tell Élevage. Un IRS proche de 100 traduit une situation optimale, sa baisse constitue un signal d'alerte précoce pour l'éleveur. Dans l'élevage des 3 Carrières, cette approche permet d'intervenir avant que des dysfonctionnements ne s'installent. Chaque modification au sein de l'élevage (réglage de la ventilation, changement d'aliment ou adaptation de l'éclairage) peut être immédiatement la cause du comportement des animaux. *« Aujourd'hui, le meilleur capteur dans un élevage, c'est l'animal. C'est lui qui nous dit s'il est à l'aise ou non »*, assure Jean-Luc Martin.




Tell Élevage

**Le dispositif TellCozy, installé au plafond des bâtiments, possède une caméra infrarouge, capable d'observer les animaux en permanence.**



Tell Élevage

**Jean-Luc Martin, fondateur de Tell Élevage.**

## Un rapport journalier

Chaque jour, l'éleveur récupère un rapport, que TellCozy génère de manière automatique. *« Il s'agit d'un tableau de bord à feux tricolores. Si tout est au vert, l'éleveur peut continuer sereinement sa journée. Si une donnée passe à l'orange ou au rouge, il sait qu'il y a quelque chose à corriger »*, précise-t-il. À terme, l'outil doit évoluer vers des recommandations automatiques, fondées sur l'historique des données et l'apprentissage de l'IA. Commercialisée depuis fin 2024, la solution TellCozy est aujourd'hui déployée dans plusieurs productions animales. Pour Tell Élevage, l'objectif est de démocratiser cette expertise technique, et la mettre au service du quotidien des éleveurs. *« Les nouvelles technologies permettent de faire profiter tous les éleveurs d'une expertise qui, auparavant, ne servait qu'à quelques-uns d'entre eux »*, conclut Jean-Luc Martin.

**Charlotte Bayon**

// ÉQUINS

# 58 Une nouvelle présidente pour les percherons nivernais

**La Société hippique percheronne de la Nièvre s'est dotée d'un nouveau bureau, début mars. Le syndicat milite pour un meilleur soutien des éleveurs de cette race.**

Le 7 mars s'est tenue l'assemblée générale de la Société hippique percheronne de la Nièvre, chez la famille Nicolle à Arzembouy. Cette réunion annuelle a permis de faire le point sur les actions menées pour la promotion du cheval percheron dans le département et au niveau national, ainsi que de procéder à l'élection des membres du conseil d'administration et du nouveau bureau. À l'issue de cette assemblée, le bureau a été constitué comme suit :



**Anaïs Pinto, nouvelle présidente de la Société hippique percheronne de la Nièvre, aux côtés de son étalon. Présenté avec son mari lors du Championnat de France 2022, celui-ci avait remporté la première place dans sa catégorie. Il assurera la monte cette année dans leur élevage.**

– présidente : Anaïs Pinto ;
– vice-président : Roger Petit ;
– trésorier : Michel Tardivon.

Anaïs Pinto représente une nouvelle génération d'éleveurs engagés pour la préservation et la valorisation du cheval percheron, une race aujourd'hui en voie de disparition dans le département. Très inquiète pour l'avenir de cette race emblématique, elle souhaite pouvoir compter sur le soutien de la Région et du Département afin de maintenir les concours de modèles et allures, essentiels à la promotion et à la sélection de la race, tant au niveau départemental que national. Chaque année, deux des plus importants élevages nivernais — Percherons d'Arzembouy et Percherons des Grappes — se distinguent en se classant régulièrement en tête de peloton lors du prestigieux Championnat de France, organisé dans l'Orne au Haras du Pin.

## Engagé sur le territoire

Par ailleurs, la Société hippique percheronne de la Nièvre participe activement à l'animation du territoire. Le syndicat possède deux calèches et propose régulièrement des prestations d'attelage lors de foires, comices agricoles, mariages, anniversaires et autres manifestations locales, contribuant ainsi à faire découvrir le cheval percheron au grand public. Malgré les résultats obtenus lors de concours et leur engagement pour la sauvegarde de la race, les éleveurs de percherons ne bénéficient plus aujourd'hui du soutien de la PAC au titre des espèces menacées et ne perçoivent aucune aide spécifique. Or, il faut rappeler que ces chevaux atteignent à l'âge adulte entre 850 et 1 000 kg, ce qui représente un coût d'entretien important pour les éleveurs. Face à ces enjeux, la Société hippique percheronne de la Nièvre souhaite alerter sur la nécessité de soutenir les éleveurs et les actions de promotion afin de préserver ce patrimoine vivant et emblématique de nos territoires.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// BLÉ ORGE OBJECTIF PROTÉINES (BOOP)

# Stade épi 1 cm en approche et absence de pluie : privilégier le fractionnement

**Le stade épi 1 cm approche, voire est déjà atteint, pour les céréales semées cet automne. Après un mois de février « hors norme », quelle stratégie mettre en œuvre cette année ?**



Arvalis

Après un mois de février particulièrement chaud et humide, on observe une accélération des stades.

| Situations | Date épi 1 cm |
|---|---|
| **Situations précoces**<br>Ex : Thermidor, Prestance, semées début octobre. | Autour du 25 février |
| **Situations intermédiaires**<br>variétés ½ précoces à ½ tardives semées à partir du 10 octobre : Chevignon, Intensity, LG Absalon | 10-20 mars |
| **Situations tardives**<br>Semis tardifs, parcelles restées longtemps engorgées en eau avec un réchauffement lent des sols. | Fin mars à début avril |

Tableau 1 // Estimation de l'apparition du stade épi 1 cm en blé tendre, selon la précocité, en région BFC.

Tableau 2 // Exemple de stratégie de fertilisation azotée en fonction des situations, pour une dose de 180 uN.

| | Tallage | 10/03 (Epi 1cm) | 15/03 | 25/03 (Epi 1cm) | 1-2 nœuds | DFE |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Semis avant le 20/10**<br>Dose totale 180uN | Apport déjà réalisé - 40 uN<br>Avec fractionnement à épi 1cm | 60 uN (encadrer épi 1cm) | | 40 uN (encadrer épi 1cm) | | 40 uN |
| | Apport déjà réalisé - 40 uN<br>Sans fractionnement à épi 1cm | | 100 uN | | | 40 uN |
| | Apport tallage non réalisé | 80 uN | | | 60 uN | 40 uN |
| **Semis après le 20/10 ou situations tardives**<br>Dose totale 180uN | Apport tallage réalisé - 40 uN | | | 100 uN | | 40 uN |
| | Apport tallage non réalisé | 40 uN (tallage) | | 100 uN | | 40 uN |

Le mois de février a été particulièrement pluvieux, bien qu'on ait observé un net ralentissement des précipitations à partir de la troisième décade. Par ailleurs, de très nombreux records de chaleur ont été battus fin février sous l'influence d'un courant du sud ramenant de l'air chaud en provenance d'Afrique du Nord. Sur le mois de février, la température moyenne a été supérieure de + 3,5 °C à + 4,5 °C par rapport aux normales.

Ces conditions climatiques ont entraîné une accélération de l'atteinte du stade épi 1 cm. Vous trouverez ci-dessous des estimations des stades épi 1 cm, par types de situations (Prévi-LIS®), pour des hypothèses de températures futures conformes à la moyenne. S'il fait plus chaud que la moyenne à partir de maintenant, les stades seront un peu plus précoces. (Voir tableau 1)

## Quelle stratégie de fertilisation adopter ?

Tout d'abord, il est recommandé d'actualiser la dose X du fait des pertes potentielles d'azote par lixiviation depuis les prélèvements des reliquats sortie d'hiver (cf. méthode décrite dans le BOOP n° 2 du 23 février).

Il est également nécessaire d'adapter la fertilisation au potentiel réel des parcelles affectées par l'hydromorphie ou la stagnation des eaux (en vallée).

D u côté de la pluviométrie, si la météo s'annonce sèche du 5 au 12 mars, la probabilité d'atteindre au moins 15 mm la semaine du 13/03 au 19/03 est de 30 à 70 % sur la région BFC (attention toutefois à la fiabilité des prévisions au-delà 7 jours).

Ensuite, différents cas de figure se présentent en fonction de la réalisation ou non d'un apport tallage et en fonction de l'avancée des stades. Quand peut-on y aller et quels fractionnements adopter ?

**• Cas 1 : j'ai réalisé mon apport au tallage, il a été valorisé, et le stade épi 1 cm est prévu première quinzaine de mars**

Si la dose à apporter à épi 1 cm est importante et/ou que le risque climatique est fort, je fractionne l'apport : un premier apport dès que possible et un second dans 15 jours en visant la pluie.

Si je dois effectuer un seul apport, viser plutôt après le 10 mars, avant une pluie. L'apport d'azote est moins urgent puisqu'un apport tallage a été réalisé.

**• Cas 2 : l'apport tallage n'a pas encore été réalisé, et le stade épi 1 cm est prévu première quinzaine de mars**

Si l'apport tallage n'a pas été encore réalisé, et dès lors qu'on est en approche du stade épi 1 cm, il est conseillé de réaliser un premier apport (environ 80 unités) puis de revenir avec le solde (dose X – le premier apport – la mise en réserve) d'ici 15 jours, ou autour du stade 1-2 nœuds, en visant une pluie.

Le risque de volatilisation de l'azote est important du fait des conditions de valorisation par la pluie moyennes à médiocres. Apporter une dose trop importante d'azote n'est pas recommandé. Toutefois, les rosées du matin et les sols encore « frais » permettent d'aider à la valorisation.

**• Cas 3 : situations tardives, le stade épi 1 cm est prévu fin mars**

Si je n'ai pas encore réalisé d'apport au tallage et que je suis en situation tardive, je peux apporter dès maintenant 40 unités. L'apport épi 1 cm peut encore attendre fin mars, en visant les prochaines pluies.

**• Cas 4 : situations précoces, les apports tallage et épi 1 cm ont déjà été réalisés**

Dans la mesure du possible, si l'apport épi 1 cm a été fractionné, viser la meilleure valorisation possible du deuxième fractionnement en épandant avant une pluie.

S'il n'y a pas eu de fractionnement de l'apport épi 1 cm, il est particulièrement recommandé d'avoir recours à un outil de pilotage pour ajuster la dose du 3e apport : pince N-tester, pilotage par satellite type Farmstar etc.

**• Synthèses des principales situations**

En résumé, le tableau 2 propose différentes stratégies en fonction de ces situations.

**Attention à la forme azotée :** pour rappel, sur le plan de l'efficience de l'absorption de l'azote, l'ammonitrate sort gagnant devant l'urée et surtout devant les solutions azotées lorsque ces deux dernières formes sont sans additif ni enrobage.

## Et pour les Orges ?

**• Deux ou trois apports ?**

Les résultats des essais Arvalis sur la fertilisation azotée des orges d'hiver ont montré que le fractionnement en trois apports est significativement plus performant par rapport au fractionnement en deux apports sauf dans le cas où la dose totale est inférieure à 150 kg N/ha. Dans ce cas, le fractionnement en trois apports conduit à apporter une dose trop faible au stade épi 1cm (moins de 70 kg N/ha) pour faire face aux besoins liés à la croissance rapide de début montaison. Lorsque la dose totale est inférieure à 150 kg N/ha, il est alors préférable de rester sur une stratégie en deux apports pour garder une dose suffisante au stade épi 1 cm.

En orge fourragère, le troisième apport peut être effectué jusqu'à « dernière feuille ». Il est recommandé de réaliser 3 apports d'azote afin de maximiser les protéines et le rendement.

Pour les orges brassicoles, on privilégiera des troisièmes apports de 20 à 30 kg N/ha autour du stade « 2 nœuds » afin de ne pas prendre le risque de dépassement des seuils de teneur en protéines.

**• Pilotage du troisième apport grâce au N-Tester**

Jusqu'au stade épi 1 cm, apporter la dose d'azote calculée avec la méthode du bilan. À ce stade sur-fertiliser une zone adjacente avec environ 80 kg N/ha supplémentaires pour piloter un apport courant montaison. La taille de la zone doit être suffisante pour pouvoir réaliser les mesures N-Tester (mini 20 m x 20 m pour des engrais solides et 10 m x 10 m pour des formes liquides). Éviter les tournières ou les zones hydromorphes afin d'être le plus représentatif de la parcelle.

Entre les stades 1 et 2 nœuds, sous réserve que l'apport épi 1 cm ait été valorisé par au moins 15 mm de pluie, établir un diagnostic avec la pince N-Tester (https://www.at.farm/fr/n-tester/).

**• Orges de printemps en semis d'automne**

La fertilisation azotée sera gérée comme celle d'une orge d'hiver : méthode du bilan azoté, fractionnement en 2 apports à partir de la sortie de l'hiver puis mise en œuvre de la méthode HNT Extra (N-Tester) pour piloter un éventuel apport supplémentaire afin de ne pas « louper » l'année favorable à la production, et favoriser l'atteinte de la teneur en protéine minimale de 9.5 % demandée par la filière brassicole.

**• Orges de printemps en semis de printemps**

Le débouché des orges de printemps est brassicole, ce qui implique de faire attention à la teneur en protéines à travers la maîtrise de la dose totale d'azote apportée et, dans une moindre mesure, son fractionnement.

La gestion du fractionnement doit trouver un compromis entre une bonne valorisation de l'azote (apports pas trop précoces, en cohérence avec les besoins) et une teneur en protéines compatible avec les exigences brassicoles (9.5 à 11.5 % de protéines). Nos essais démontrent que le fractionnement 1/3 de la dose au semis et 2/3 à tallage est une stratégie robuste car elle permet de répartir les risques entre année sèche et année humide.

**À retenir :** Une forte accélération des stades après un mois de février particulièrement chaud. Les situations intermédiaires atteindront le stade épi 1 cm entre le 10 et le 20 mars. Les situations précoces ont déjà atteint ce stade.

Adapter sa stratégie de fertilisation aux stades, aux précédents apports et au climat (voir tableau 2 à privilégier le fractionnement).

Pour le pilotage de l'azote sur orge d'hiver et de printemps brassicoles mais également sur des mélanges variétaux de blé tendre et sur des variétés de blé améliorants, penser à mettre en place une zone sur-fertilisée au stade épi 1 cm, pour pouvoir utiliser la méthode N-Tester.

D'après bulletin BOOP

*Article rédigé par les partenaires de "Blé Orge Objectifs Protéines" (BOOP) Bourgogne Franche-Comté : Diane Chavassieux et Léa Bounhoure (Arvalis), Arnaud Pillier (CA21), Stéphane Joud (CA39), Emeric Courbet (CA70), Marie-Agnès Loiseau (CA89), Cédric Zambotto (CA58), Antoine Villard (CA71), Damien Derelle (SeineYonne), Romain Flamand (SAS Bresson), Thierry Beaucamp (AACE Rose), Yohann Roblin (Interval), Alexandre Lachmann (Bourgogne du Sud), Mickaël Mimeau (Alliance BFC), Emmanuel Bonnin (Soufflet Agriculture) et Benjamin Foltier (Axereal).*

## Pensez à la fertilisation soufrée

**Dans les situations les plus à risque, c'est-à-dire sur sols superficiels, pauvres en MO et ne recevant pas d'apports de produits organiques, un apport de 20 à 50 kg de SO3/ha est recommandé selon le potentiel de rendement (cf. Grille soufre - https://www.arvalis.fr/infos-techniques/cereales-prevoir-un-apport-de-soufre-dans-la-majorite-des-situations-apres). La date optimale est de fin tallage à épi 1 cm. Si l'apport est réalisé avec des engrais azote-soufre, il convient de le positionner au plus près des besoins, plutôt juste avant le stade épi 1 cm.**

// COLZA

# La protection contre le sclérotinia est préventive

**Bien que des attaques sévères de sclérotinia n'aient pas été observées sur notre région depuis plusieurs campagnes, cette maladie demeure la plus préjudiciable sur colza au printemps. Terres Inovia fait le point sur les moyens de lutte et leurs conditions d'application.**

Les variétés plus tolérantes (BRV703, BRV712, LG Armada, LG Atacama, LG Avenger, LG Adrenalin, LG Adamant, DK Exagris, DK Exdeka, etc.) ainsi que le biocontrôle élargissent progressivement la palette de leviers de gestion disponibles. Si ces approches permettent de réduire la pression de la maladie et, dans certains cas, d'ajuster les doses de produits, la protection fongicide demeure néanmoins indispensable pour assurer la maîtrise du sclérotinia.

**À noter :** Les allégations de tolérance au sclérotinia des variétés citées relèvent uniquement de la responsabilité des semenciers, car elles n'ont pas été évaluées officiellement.

## Une approche préventive

Aucune solution curative n'existe pour la gestion du sclérotinia ; la protection repose donc sur une approche préventive, visant à protéger la végétation avant l'installation de la maladie. Un positionnement trop précoce ou trop tardif réduit significativement l'efficacité du fongicide. Le stade optimal correspond à G1 – chute des premiers pétales, atteint 6 à 12 jours après le début de la floraison du colza, selon les températures.

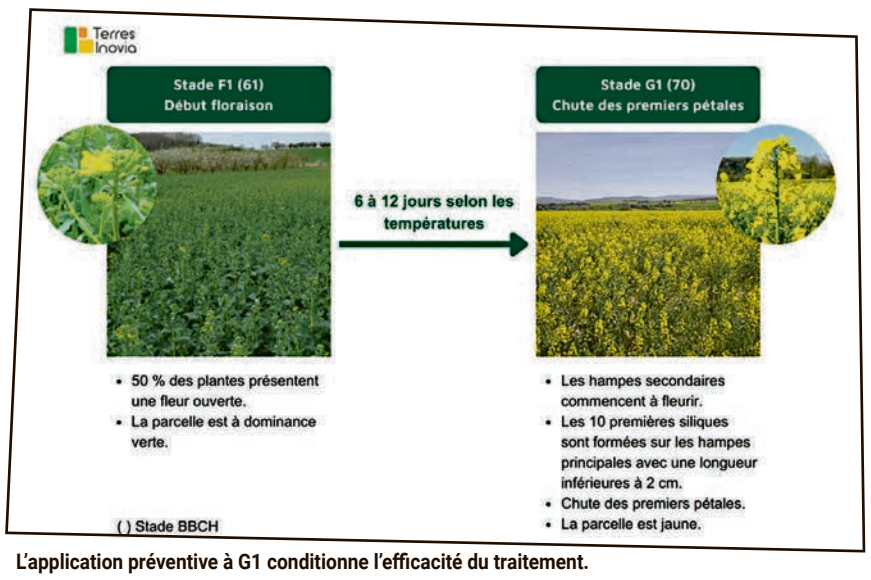
Dans la pratique, l'identification de ce stade demande toutefois une observation attentive des parcelles. Les entrées en floraison peuvent varier au sein même d'une exploitation. La date d'intervention doit donc être raisonnée à l'échelle de la parcelle. En présence de variétés précoces « pièges à méligèthes », l'intervention devra se caler sur la chute des pétales de la variété majoritaire.

## Des solutions efficaces

La gamme fongicide disponible sur sclérotinia est globalement satisfaisante, avec des efficacités élevées (vérifier les efficacités dans notre tableau disponible en fin d'article).

La lutte fongicide contre le sclérotinia bénéficie depuis quelques années de nouvelles spécialités intégrant des substances actives récentes comme le méfentrifluconazole ou la mandestrobine. D'autres spécialités proposent des associations de substances actives connues, à des ratios nouveaux, en pack ou en associations toutes formulées. Le tout, dans un contexte de prix attractif pour les solutions à base de prothioconazole. Ces options offrent une efficacité comparable aux références du marché historiques.

Les triazoles classiques tels que le metconazole ou le difénoconazole restent une alternative efficace et éprouvée en fonction de la dose appliquée et de l'association de ces substances. En revanche, une majorité des produits à base de tébuconazole (dont Prosaro, Horizon EW, Custodia et Colnago) ne sont, depuis le 1er janvier 2026, plus autorisés à l'application en floraison. Veillez à vérifier si votre spécialité commerciale à base de tébuconazole bénéficie ou non d'une dérogation à cette interdiction auprès de votre fournisseur.




L'application préventive à G1 conditionne l'efficacité du traitement.

Pour garantir la durabilité de ces solutions et contenir l'évolution de la résistance du sclérotinia aux SDHI (boscalid, bixafen, fluopyram, isofétamide), l'emploi d'un fongicide reposant uniquement sur cette famille n'est pas recommandé. Une seule application par campagne de ce mode d'action est également préconisée.

La dose de produit sera à adapter selon le risque agronomique de la parcelle vis-à-vis du sclérotinia :

En faible risque (pression historique modérée, retour du colza plus de 3 ans), toutes les solutions fongicides employées à demi-dose présentent un niveau d'efficacité satisfaisant, éventuellement associée à un biocontrôle.

En forte pression - rotation courte, attaque passée ou climat favorable - il est recommandé d'associer un SDHI à une autre matière active (le prothioconazole, le metconazole ou la dimoxystrobine).

Le fludioxonil, au mode d'action unisite, doit quant à lui être systématiquement associé à un autre fongicide, tel qu'un triazole ou une strobilurine.

**À noter :** Les stratégies à double traitement (relais 10-15 jours après le stade G1) ne montrent pas de gain d'efficacité et sont rarement rentables, sauf situations à haut potentiel avec floraison longue ou apparition de maladies secondaires en fin de cycle.

Victoire Lefèvre, Terres Inovia

**Attention**

**Protection des abeilles et autres insectes pollinisateurs durant la floraison**

**Tous les produits phytopharmaceutiques autorisés pendant la floraison du colza doivent être appliqués dans la plage de traitement de 5 heures soit 2 heures avant le coucher du soleil et 3 heures après le coucher du soleil (Arrêté du 20/11/2021 modifiant les conditions d'application des produits phytopharmaceutiques durant la floraison).**

**Les mélanges impliquant pyréthrinoïdes et triazoles en période de floraison ou de production d'exsudats sont formellement interdits. Si les 2 traitements doivent être effectués sur la même parcelle, un délai de 24 heures minimum doit être respecté entre les applications et l'insecticide doit être appliqué en premier (arrêté dit « mélanges » du 12/06/2015).**

// CHANVRE

# Les étapes clés pour une culture réussie

**L'implantation du chanvre est une étape déterminante pour la réussite de la culture.**

Le chanvre est une espèce à cycle court. Il ne tolère aucun arrêt de croissance après le semis. L'objectif est donc d'obtenir une levée rapide et homogène grâce à une structure du sol adaptée et une gestion maîtrisée de la fertilisation azotée.

## Viser une levée rapide

Le chanvre, malgré son système racinaire pivotant et sa forte capacité d'adaptation, reste très sensible à une mauvaise structure du sol. Il est essentiel que la préparation du sol permette un enracinement profond pour absorber eau et nutriments, et un lit de semences fin, aéré et réchauffé pour assurer une levée rapide et homogène. Pour limiter les tassements nuisibles aux racines, il est recommandé de réduire les passages sur la parcelle en utilisant des trains d'outils adaptés ou des équipements tels que des roues jumelées ou des pneus à basse pression.

## Recours au faux semis

Après le labour, (qu'il soit hivernal ou printanier), l'utilisation d'un outil à dents permet d'ameublir le sol, favorise la pénétration racinaire, accélère le réchauffement du lit de semences et limite le dessèchement. Cette technique fait germer les adventices, qui seront éliminées mécaniquement avant le semis.

| | Débouchés | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Paille (mode non battu) | Mixte (mode battu) | Graines | Textile fibres longues |
| Densité en kg/ha | 20-5 | 45-50 | 25-30 | 75-85 |
| Peuplement en pieds levés/m² | 280-320 | 240-280 | 200-250 | 400-500 |

Terres Inovia / Guide de culture chanvre 2026

**Densité de semis adaptée aux modes de récolte et aux débouchés.**

## Semer dans des conditions optimales

La levée du chanvre, idéale entre 4 et 10 jours après semis, est une étape critique. Les conditions de semis suivantes doivent être respectées :

- Profondeur : 1 à 2 cm
- Température du sol : 12 °C à 3 cm de profondeur
- Période de semis de fin mars à début mai selon les régions
- Semer en ligne avec un semoir à céréales classique à disques, idéalement équipé d'une roulette de rappui, avec un écartement de 9 à 17 cm.

Après le semis, le roulage n'est pas une étape systématique. Il se justifie dans deux situations :

- En sol sec et absence de pluie annoncée dans les cinq jours : le roulage favorise un meilleur contact entre les graines et le sol, assurant ainsi l'humidité nécessaire à la germination.
- En présence importante de cailloux en surface : ces derniers peuvent nuire à la qualité des pailles à la récolte. Le roulage les enfonce et améliore les conditions de récolte.

Une levée réussie permet une couverture rapide du sol. Environ quatre semaines après le semis, le feuillage forme un écran empêchant la photosynthèse des adventices déjà germées.

Adapter la densité de semis selon les débouchés et les modes de récolte (voir tableau). Le poids de 1 000 grains varie habituellement de 15 à 17 g.

D'un point de vue réglementaire, pour les cultures à usage industriel, une dose minimale de semis de 25 kg/ha doit être respectée.

## Garantir un bon démarrage avec l'azote

La fertilisation minérale vise à compléter les fournitures d'azote du sol, avec un besoin total de 13-15 unités/t de matière sèche. Il est recommandé de se référer aux valeurs définies dans les GREN et de respecter les doses maximales fixées par les arrêtés de la Directive Nitrates de votre région.

Le chanvre absorbe près de la moitié de cet azote entre le semis et le stade 5-6 paires de feuilles. Pour des raisons pratiques, les apports sont généralement réalisés en totalité au moment du semis, mais un fractionnement est possible : deux tiers de la dose avant le semis/levée, le reste au stade 50-60 cm de la plante. Les formulations liquides sont à proscrire en végétation car elles peuvent provoquer des brûlures.

Pour les fibres longues, la fertilisation azotée ne doit pas dépasser 70 unités/ha, reliquats compris. Au-delà, les risques de verse sont importants.

Ainsi une préparation soignée du sol, un semis dans de bonnes conditions, une densité adaptée et une fertilisation maîtrisée sont essentiels pour assurer une implantation rapide et performante du chanvre.

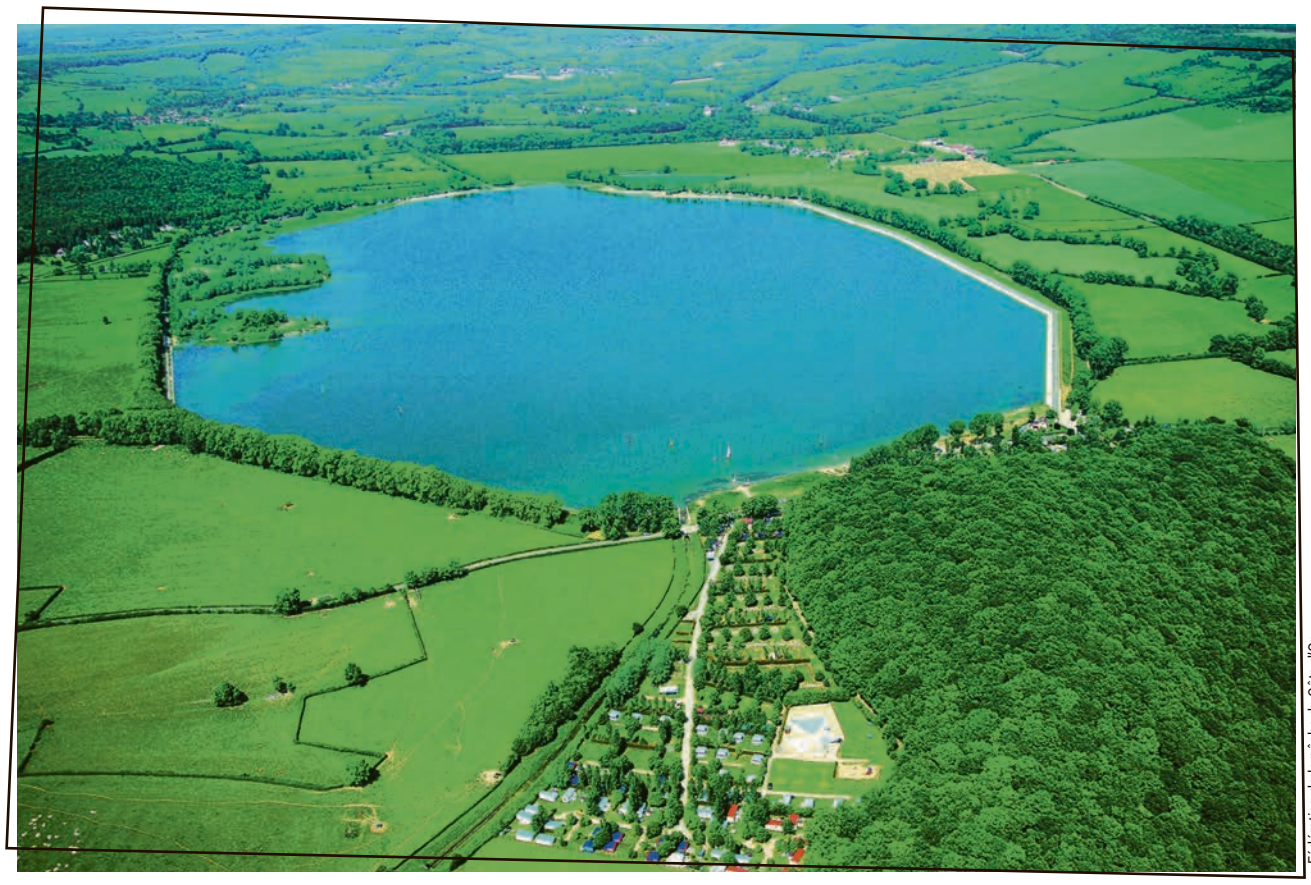
Louis-Marie Allard et Victor Fleury, Terres Inovia

// TRAVAUX

21

# Gros chantier en vue pour le barrage-réservoir de Panthier

**Géré par Voies navigables de France (VNF), cet ouvrage implanté en Côte-d'Or va subir des travaux de restauration et de modernisation. Ils débuteront au mois d'avril et visent, entre autres, à fiabiliser la ressource en eau pour l'agriculture.**



Fédération de la pêche de Côte-d'Or

Le barrage-réservoir de Panthier va subir un an de travaux.

Construit entre 1834 et 1836, le barrage de Panthier, situé près de Pouilly-en-Auxois, en Côte-d'Or, est un ouvrage stratégique pour la gestion du canal de Bourgogne. Il représente 80 % de l'alimentation du versant Saône du canal (Pouilly-en-Auxois/Saint-Jean-de-Losne). Ces dernières années, sa cote d'exploitation avait été abaissée à 13,03 mètres en raison de l'absence de conformité de l'évacuateur de crues et du non-respect des critères de stabilité pour une partie de la digue principale. La réhabilitation, qui va être menée par Voies navigables de France (VNF) à partir de ce mois d'avril vise à restaurer et à renforcer l'infrastructure afin de permettre au réservoir de retrouver sa cote de retenue historique de 14,03 mètres et ainsi fiabiliser la ressource en eau nécessaire à l'alimentation du canal de Bourgogne et à l'ensemble des autres usages. Elle cible, par exemple, la fiabilisation de la ressource en eau nécessaire aux usages agricoles et au soutien du débit des cours d'eau en période d'étiage, notamment l'Ouche. Ce projet de modernisation s'inscrit dans les objectifs de la feuille de route régionale issue des concertations de la Conférence des parties (COP) de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) annoncée en mai 2025.

## Six domaines d'intervention

Les travaux de réhabilitation de Panthier comprennent plusieurs interventions :

- Renforcement de la sécurité de l'ouvrage, avec la mise aux normes de l'évacuateur de crues, le confortement des digues, l'automatisation des vannes et des organes de manœuvre et le rétablissement des conditions optimales de stabilité de l'ouvrage.
- Réhabilitation du réservoir, pour restaurer la cote de retenue à 14,03 mètres et augmenter ainsi le volume d'eau stocké de 1,1 million de $m^3$.
- Restauration des infrastructures de transit d'eau (rigoles et berges) pour garantir un remplissage optimal du réservoir et réduire les pertes d'eau lors des transferts en direction du canal.
- Construction d'un local technique barragiste de 60 $m^2$ à proximité de la maison du barragiste actuelle, pour faciliter la gestion de l'ouvrage au quotidien.
- Confortement de la digue principale et rehaussement de la digue secondaire pour prévenir le risque de submersion.
- Aménagement paysager du site, incluant un engazonnement et la création d'un chemin stabilisé sur la digue secondaire.

Le budget total de l'opération est de 15 millions d'euros (études + travaux), inscrits au Contrat de plan État-Région (CPER) BFC. La Région BFC et le Département de la Côte-d'Or participent chacun à hauteur de 3 millions d'euros. Le niveau du réservoir va être progressivement abaissé jusqu'à 4,75 m à la mi-mai. La remise en eau progressive du réservoir de Panthier commencera dès fin octobre, une fois les travaux sur la partie immergée achevés, pour atteindre, selon les conditions hydrologiques, la nouvelle cote maximale du réservoir et ainsi soutenir la navigation sur l'ensemble du canal de Bourgogne en 2027. La totalité du chantier sera achevée en avril 2027.

**Berty Robert, avec communiqué**

// SDAE

89

# Un plan d'action pour accompagner les futurs retraités

**En 2026, le plan d'action des jeunes retraités a été instauré au sein de la Section départementale des anciens exploitants de l'Yonne. Retour sur ce plan essentiel pour bien préparer sa retraite.**

Mardi 10 mars, Jean-Luc Gennerat, François Cormerois, Jacky Bosset et Bernard Pigot, membres à la Section des anciens exploitants (SDAE) de l'Yonne se sont réunis pour faire un point sur le plan d'action des jeunes retraités. En partant du présupposé qu'un agriculteur sur deux va disparaître dans les dix années à venir, Hélène Hertgen, anciennement coordinatrice de la SNAE, s'empare du dossier et décide de lancer, en 2022, *« le plan d'action concernant les jeunes retraités »*. Le 29 mars 2023, Hélène Blaud, présidente de la SNAE s'est également prononcée sur l'importance d'anticiper le nombre d'actifs qui *« vont devenir retraités et qu'il va falloir accompagner »*. *« 160 000 chefs d'exploitation vont quitter leur activité professionnelle très prochainement ; à nos yeux, ce sont 160 000 potentiels adhérents à accompagner alors qu'ils vont quitter le métier et devoir inventer un quotidien qu'ils ont ou pas préparé ! »*, exprime-t-elle. De manière concrète, ce plan s'articule sur dix axes différents : créer un plan d'action jeunes retraités, avoir des animateurs dédiés et compétents, faire part de l'activité de la SDAE auprès des actifs, faire de la relance terrain pour attirer les futurs retraités, capter et attirer les retraités avant de partir en retraite, proposer des services aux jeunes retraités, créer une section de jeunes retraités au sein de la SDAE et créer du lien avec les jeunes agriculteurs (JA). Avant d'intégrer chaque axe au plan d'action, Hélène Hertgen a décidé de se mettre en relation avec chaque section départementale, afin d'adapter le programme aux besoins et contextes du département. *« Ce plan s'inscrit dans une démarche globale visant à maintenir une dynamique collective et à répondre au mieux aux attentes des adhérents »*, exprime à son tour, Bérénice Mesona, animatrice de la SDAE. Jean-Luc Gennerat, vice-président de la section, confie que le plan d'action national était *« plus large et plus intrusif »*, par conséquent, *« nous avons décidé de modifier le questionnaire afin qu'il soit plus adapté à notre département et nous avons mis en avant les avantages proposés par la FDSEA et la SDAE »*.

## Une première départementale !

Après plusieurs mois d'élaboration, un questionnaire à destination des jeunes et futurs retraités a vu le jour, en janvier 2026. Celui-ci a été envoyé lors de l'appel à cotisation lancé par la FDSEA, aux personnes nées entre 1960 et 1965. Jean-Luc Gennerat est convaincu de la *« nécessité d'être présent et d'accompagner ces futurs retraités à se préparer à la retraite »*. Le vice-président, confie la *« difficulté des démarches administratives successives »* et le fait que ce soit *« le parcours du combattant »*. En échangeant, les membres de la SDAE confient la possibilité de *« créer un sommaire pour établir chaque étape de la retraite »* et insistent sur le fait qu'il *« faut s'y prendre quelques années à l'avance »*. En adhérant par la suite à la section, les jeunes retraités peuvent *« maintenir des liens sociaux au quotidien, rester informés des actualités agricoles et syndicales et prendre des initiatives au sein de la section »*, commente à son tour François Cormerois, président de la SDAE. À ce jour, la section est en train de *« faire une transition générationnelle. Nous avons des membres qui prennent de l'âge, et de nouveaux arrivent. Nous souhaitons faire vivre la section avec des services en adéquation avec les besoins des membres »*, affirme à son tour Bérénice Mesona. Pour cette première édition, les dix axes n'ont pas tous été développés, mais c'est une volonté du bureau, d'intégrer les axes progressivement sur le long terme.

**Charlotte Sauvignac**



De gauche à droite : Jean-Luc Gennerat, Bérénice Mesona, Bernard Pigot, François Cormerois et Jacky Bosset.

// LOTO DU PATRIMOINE

# Garder la mémoire des lieux

**Inscrite dans le territoire et dans le patrimoine icaunais, la Grange de Beauvais est devenue toute jeune bénéficiaire du Loto du patrimoine 2025. Retour sur ce tiers-lieu chargé d'histoires.**




Patrick Henry, président de l'association de la Grange de Beauvais, devant le conservatoire des cépages.

Datant de 1237, cette ferme cistercienne était la propriété du domaine de l'abbaye de Pontigny, avant d'être vendu aux biens nationaux. C'est en 1995, par le biais d'une SCI, que le corps de ferme ainsi que trois hectares de terres ont pu être achetés. Dès 1996, *« nous avons décidé de créer une association "La Grange de Beauvais"* afin de restaurer, sauvegarder et animer le site. Sur les trois hectares, un espace dédié a été conçu pour la viticulture, un jardin médiéval et un jardin potager. Sur l'espace viticole, des vignes ont été plantées sous la forme d'un Conservatoire de l'Yonne sur 25 ares et sont gérées par trois viticulteurs qui ont pris le parti de ne pas faire de monocépage quant à la petite densité de la surface cultivée. Le choix s'est porté sur des vins d'assemblage :

- « L'Inattendu » avec les six cépages blancs de l'Yonne, à savoir : l'aligoté, l'Auxerrois, le chardonnay, le melon, le sacy et le sauvignon ;
- « l'Insolite » avec les trois cépages rouges : césar, gamay et pinot noir ;
- « Le rosé des convers » avec les deux cépages rosés : fié gris et pinot gris.

Pour ce qui est du jardin potager, un expert coordonne les bénévoles permettant par la suite de réaliser une vente sur place. En ce qui concerne le jardin « médiéval », il comprend trois carrés :

- le jardin des confitures majoritairement axé sur la production de fraises, cassis, groseille et rhubarbe ;
- le carré des simples pour représenter les plantes médicinales ;
- le carré des condiments qui sert à cultiver des aromates, comme le persil, le thym ou encore le safran.

En créant ces zones comprenant un espace vente, l'objectif était de disposer des financements propres qui serviraient en partie à la rénovation de pièces pour accueillir le public. En 2017, l'association Grange de Beauvais prend un tournant *« prédominant »* avec le rachat des parts de la SCI pour devenir propriétaire.

## Maintenir le patrimoine

Au fil du temps, la Grange de Beauvais a également fait appel à un apiculteur afin de produire du miel, notamment *« du miel d'acacia de qualité »*. À cela s'ajoute, un atelier de production de pains, avec une boulangère active qui utilise le four à bois pour son commerce et qui produit également des pains au sein de notre boulangerie. La farine n'est pas produite sur place mais elle est bio et locale, et tout est fait au levain. Face aux nombres d'activités de la Grange de Beauvais, Patrick Henry prend conscience que l'un de leurs bâtiments, la bergerie, fait face à un état d'urgence : *« si nous ne faisons pas de travaux, il risque de s'écrouler »*. En 2022, l'association prend alors le parti de restaurer la bergerie avec sa charpente médiévale, pour un coût de *1 300 000 €*. Un coup de chance ou de hasard, Patrick Henry se rend compte que l'an dernier, en 2025, le loto du patrimoine souhaitait accompagner et *« favoriser le patrimoine rural »*. *« Nous nous sommes donc repositionnés sur le projet, avec une réflexion poussée sur les financements et dans la réalisation »*. En recevant la nouvelle, le président de l'association se félicite d'avoir été sélectionné par le loto du patrimoine 2025, avec une somme de 260 000 euros. Ce qui permet d'apporter *« une note de qualité à notre projet »*. De nombreuses instances publiques ont à leur tour accompagné le projet. Avant de pouvoir commencer les travaux, les bénévoles attendent que *« tous les arrêtés soient validés et retournés »*. Sachant que 80 % des arrêtés ont été réceptionnés par la *« Grange de Beauvais »*, *« nous commencerons les travaux au troisième trimestre 2026, entamant deux années de chantier »*.



L'ancienne bergerie au sein de l'association de la Grange de Beauvais a été retenue par le loto du Patrimoine 2025 pour être rénovée.

Charlotte Sauvignac

// SPECTACLE HISTORIQUE

# *« Les costumes habillent le corps et l'esprit »*

**À partir de juillet, le spectacle historique « La Fresque 2026 » revient à Sens pour de nouvelles représentations. À cette période de l'année, de nombreux ateliers participatifs ont vu le jour, dont celui de Charlotte Zwobada, costumière et habilleuse du spectacle.**

Le 20 février dernier, Terres de Bourgogne s'est rendu dans les coulisses du spectacle de la Fresque 2026 prévu à Sens, prévu les 10, 11, 24 et 25 juillet et les 7, 8, 21 et 22 août prochains à partir de 21 h 30 dans la Cour du Palais Synodal à Sens. Direction l'espace culturel du Savignien à Sens, où une vingtaine de bénévoles travaillent sur les costumes, sous toutes leurs coutures. Sylvain Machac, producteur du spectacle, confie la volonté de la troupe de théâtre de reprendre *« le texte sur la période d'âge d'or de Sens, le Moyen-Âge »*. L'an passé, *« de nombreuses personnes n'ont pas pu assister au spectacle, nous avons donc voulu réitérer l'expérience en proposant de nouvelles dates »*. Pour autant, Sylvain Machac et sa troupe se félicitent *« du succès important qu'ils ont pu rencontrer »* et remercient *« les bénévoles sans qui tout cela n'aurait pas été possible »*. En se rendant dans la salle de couture, Sylvain Machac insiste sur *« la qualité des tissus utilisés pour le spectacle »*. *« Charlotte Zwobada fait un énorme travail de recherche de tissu, de travail des matières premières à l'ancienne et de couture, ce qui, comme nous l'avons constaté l'an dernier, rend très réaliste »*, complimente-t-il, avant de laisser la parole à la costumière. Avec plus de 20 ans d'expérience en tant que costumière et habilleuse, Charlotte Zwobada, s'est implantée depuis plusieurs années sur Dixmont, en ouvrant son propre atelier de création de costumes : « Chabada ».

## *« Transformer un vêtement en costume »*

Contactée par Didier Weill, la jeune femme a entrepris de longues recherches *« en me plongeant dans des ouvrages d'époque me permettant de m'immerger au sein de cette époque et d'avoir une base pour mes costumes »*. Ensuite, *« se pose la question de savoir, ce que l'on veut rendre comme visuel. Il faut trouver un code couleur et déterminer les coupes et les maquettes pour chaque tenue »*, liste-t-elle. En collaboration avec Pierre Wisler, spécialiste des plantes naturelles, elle a travaillé d'arrache-pied sur *« l'harmonie des couleurs naturelles par la teinture apportée par les plantes »*. Après l'ouverture de l'atelier, les costumes sont essayés et ajustés aux mensurations des comédiens. *« Nous souhaitons qu'il y ait une régularité en laissant des valeurs de couture plus importantes, permettant aux comédiens de se sentir à l'aise »*, ajoute-t-elle. Chloé, jeune retraitée a intégré l'équipe cette année. Elle confie l'inquiétude *« du passage à la retraite »* et se rassure en ayant intégré l'équipe : *« nous avons tous un rôle à jouer, on se sent utile et on apprend des choses dans la joie et la bonne humeur »*. Si tout se passe bien, le producteur du spectacle historique compte bien aller plus loin en proposant une nouvelle pièce, pour 2027, sur la Renaissance. Didier Weill, auteur et metteur en scène, a déjà commencé *« à faire des recherches à base d'archives »*. Tout comme le Moyen-Âge, la Renaissance s'inscrit comme un temps historique fort, où la ville a assisté à un *« développement démographique important »* et où la mécanisation s'est vue ressentir, notamment au sein du *« secteur agricole »*.

Charlotte Sauvignac



Charlotte Zwobada, costumière et habilleuse de l'Yonne, a débuté les ateliers participatifs avec de nombreux bénévoles, pour être fin prêt en juillet et août prochain, lors des représentations de la Fresque de Sens.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
21110 Bretenière
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

// ENTREPRISES

21

# Crai et Crai Énergies : les travaux entrent dans la dernière phase

**Entamés début 2025, les travaux de l'entreprise de Semur-en-Auxois (21), spécialisée dans la construction de charpentes métalliques et la pose de centrales photovoltaïques, arrivent à leur terme. Dans quelques semaines, l'outil de production sera complètement fonctionnel pour poursuivre son développement dans les deux activités.**



Benoît Chaudron devant les nouveaux bureaux de Crai et Crai Energies.

Déjà 22 ans que Benoît Chaudron a repris l'activité charpentes de son père ! *« À l'époque, il n'y avait même pas d'ordinateur »* sourit le P.-D.G. de Crai et sa filiale Crai Énergies. Pour répondre à un carnet de commandes en croissance, 6,5 millions d'euros (3 pour les bâtiments et 3,5 pour les machines) ont été investis pour « pousser les murs » et moderniser l'outil de production. Dans un premier temps, l'atelier a été agrandi, portant sa surface de 2000 à 4 800 m². Cet investissement va permettre de doubler la production, passant à 300-350 t par mois, de quoi répondre à des marchés plus importants, d'autant plus que l'entreprise est en cours de certification EN 1090, norme qui régit l'exécution et l'évaluation de la conformité des structures en acier. Tout a été pensé pour la fluidité de fabrication et le confort des techniciens. Concrètement, les barres, jusqu'à 16 m de long, entrent par un côté du bâtiment et ressortent de l'autre avec un minimum de manipulation humaine, juste un pilotage des lignes de conduite par un opérateur. Toutes les machines ont été renouvelées : une grenailleuse pour nettoyer et préparer les surfaces des poutres en acier, une ligne de perçage entièrement automatisée et une table de découpe au plasma de 3x8 m. 5 nouveaux ponts roulants, dont un avec ventouses, facilitent le maniement des tôles. Un nouvel atelier peinture a été créé, aux normes actuelles bien évidemment, avec récupération et traitement des flux. L'acoustique de l'ensemble a particulièrement été pensée avec la pose d'une isolation adaptée. On est loin de Germinal, le roman de Zola ! Les techniciens travaillent dans une atmosphère claire et calme. Avec un outil moderne, permettant de répondre à la demande de bâtiments à grande portée, agricoles ou industriels, Crai n'abandonne pas pour autant ses compétences plus « artisanales » comme les extensions de bâtiments existants.

## 7 000 m² couverts

Un bâtiment a été construit pour abriter jusqu'à 10 remorques chargées, prêtes à livrer les charpentes. À étage, ce bâtiment accueillera aussi les véhicules des collaborateurs. Dernière phase du projet : les bureaux. 800 m² sont sortis de terre, sur deux niveaux : globalement, un pour l'activité charpente, l'autre pour le photovoltaïque. *« Nous étions beaucoup trop à l'étroit,* constate Benoît Chaudron. *Chacun aura son espace car nos métiers exigent rigueur et concentration. Nous avons prévu des bureaux en prévision de futures embauches. »* La pièce informatique abritera l'ERP, un progiciel intégré pour la gestion des achats, des process de fabrication, la traçabilité… là aussi un investissement conséquent et indispensable pour l'avenir. Les entreprises locales qui œuvrent à l'aménagement intérieur avancent vite, l'emménagement est programmé pour fin mai.

## Confiant sur l'avenir du photovoltaïque

Benoît Chaudron croit plus que jamais au photovoltaïque : *« Le changement de réglementation nous oblige à nous réinventer, mais la maîtrise des coûts de l'énergie est recherchée par les entreprises grosses consommatrices et même si le prix des panneaux photovoltaïques augmente de 35 %, en raison d'une baisse de soutien de la filière par l'État chinois, la demande reste soutenue. »* Au sein de Crai Énergies, une 4e équipe de pose est en cours de recrutement et un 3e chargé d'affaires arrive ce mois-ci, en charge du sud de la Bourgogne. Prochainement, les deux sociétés compteront donc 7 équipes de pose. Ancrées dans le secteur agricole avec 40 % d'activité pour Crai et 70 à 80 % pour Crai Énergies, les sociétés semuroises envisagent l'avenir avec prudence mais optimisme.



Une partie de la ligne de production automatisée avec la grenailleuse toute neuve.

// MACHINISME

89

# Optimiser sa consommation de carburant

**La semaine dernière, le conseiller en machinisme de la Cuma Bourgogne, Fabrice Maitrot, a organisé une session bancs d'essais moteurs dans l'Yonne. L'occasion de faire le point sur l'état de santé des moteurs et sur la consommation de carburant.**



Cuma Bourgogne Franche Comté

Retour sur la session machinisme donnée par Fabrice Maitrot, conseiller machinisme à la Fédération Cuma Bourgne Franche Comté.

Depuis 2024, la fédération Cuma Bourgogne Franche-Comté (BFC) a répondu à un projet lancé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et propose donc des sessions dans chaque département afin de *« cibler les tracteurs anciens ayant un mauvais état de combustion créant des particules »* appelées normes antipollution Tier III et antérieur. *« Ce sont 50 euros qui sont proposés par l'Ademe, en reste à charge, afin d'aider les exploitants agricoles à réduire leurs émissions d'ammoniac et de particules fines »*, explique Fabrice Maitrot, conseiller machinisme à la Fédération des Cuma (BFC). Ce projet vient s'ajouter au travail historique que réalisent les Cuma depuis 2006, qui intègre des *« sessions réalisées à l'aide d'un banc d'essai moteur mobile »* composé d'un frein électromagnétique et d'un module permettant de mesurer *« la consommation du tracteur pendant l'essai »*. Cet ensemble est commandé par un logiciel qui enregistre les mesures et qui fait ressortir les *« différentes courbes de puissance réelle, de couple, de consommation horaire, de réserve de couple, de débit de la pompe d'injection et la consommation spécifique »*. Les courbes affichées par le banc d'essai moteur permettent de comparer ces mesures avec celles de l'essai officiel d'un tracteur dit « étalon » en parfait état et permettent de *« déterminer les zones de conduite économique, le comportement et l'état d'entretien du moteur… »*. En se rendant sur le terrain, les 3 et 4 mars derniers, Fabrice Maitrot confie s'être occupé de deux tracteurs d'élevage et un tracteur dédié aux grandes cultures. *« Les agriculteurs avaient, pour la plupart, besoin d'objectiver leur ressenti par des chiffres, que ce soit en termes de manque de puissance ou de suspicion d'une avarie moteur »* confie-t-il. Sur le terrain, ce qu'il peut ajouter c'est *« que beaucoup d'exploitants sont déçus par le dernier investissement qu'ils ont réalisé en termes de ressenti de puissance de traction. Si les tracteurs anciens développement souvent beaucoup plus de puissance qu'annoncés, les tracteurs actuels la produisent tout juste »*.

## Limiter l'utilisation de carburant

Le contexte géopolitique tendu, où les prix du pétrole ont flambé, a créé une hausse immédiate et significative des charges. Le baril de pétrole est passé de 71,65 dollars en 2025 à 85,30 dollars, à plus de 100 dollars à ce jour ; soit une augmentation de 19 %. Quant au prix moyen du gazole non routier (GNR), il est passé de 0,69 euro/I HT à 1,05 euro/I HT (source : Ministère de la Transition Écologique). À travers ce contexte, malgré une hausse importante du coût du GNR, l'écoconduite peut permettre de *« limiter les dégâts »*. Adapter au mieux la pression des pneumatiques entre les travaux de transport et de champs est le levier le plus important avec 5 à 10 % de gain potentiel. Fabrice Maitrot insiste également sur *« l'efficience énergétique du moteur, qui est directement proportionnelle au taux de charge moteur. À l'échelle du chantier, des leviers existent mais sont difficiles à mettre en œuvre : séquence de travail longue en îlots, échange de parcelle, regroupement parcellaire, gestion d'un assolement en commun »*.

Charlotte Sauvignac

*Une autre session est prévue en octobre dont les précisions seront communiqués ultérieurement. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Mathilde Bonneau au 06 12 22 87 47 et Fabrice Maitrot au 06 25 00 71 48.*

# TABLEAU DE BORD

## L'AGENDA PRO'

### CÔTE-D'OR

### // Journée pédagogique sur les contrôles en exploitation

**• Mardi 24 mars**

La Direction départementale des territoires (DDT 21) et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organisent une journée pédagogique sur les contrôles en exploitations agricole. Elle se tiendra sur l'exploitation de Julien Pané, 9, rue Avau, à Dampierre-en-Montagne, de 8 h 30 à 12 h 30. Le but est de répondre aux interrogations qu'un contrôle peut susciter. Cette journée est ouverte à tous les agriculteurs du département, sans inscription. Six ateliers seront animés par l'ASP, la DPP la Draaf, l'OFB et la DDT. Au programme des thèmes abordés : santé et bien-être animal, surface/animal, santé des végétaux et produits phytopharmaceutiques, environnement, nitrates/captage, coordination des contrôles et mise en œuvre du contrôle administratif unique.

### // Assemblée générale du GDS 21 à Sombernon

**• Jeudi 26 mars**

Le GDS de Côte-d'Or organise son assemblée générale à partir de 9h15, à la salle polyvalente/cinéma. Au programme notamment : intervention du directeur de la DDPP 21, et de David Ngwa-Mbot, vétérinaire à GDS France sur le thème des mouvements d'animaux d'élevage.

### // Les anciens exploitants de Côte-d'Or en assemblée générale

**• Jeudi 9 avril**

La Section Départementale des Anciens Exploitants (SDAE) de Côte-d'Or se réunira en assemblée générale à la salle polyvalente de Varois-et-Chaignot, à partir de 9 heures. Au programme : rapport d'activité, rapport moral, intervention de Magalie Chervet, de la MSA Bourgogne, sur le thème de l'autonomie, intervention de Jean-Claude Jeannin (FDSEA 25) sur le thème du foncier, repas convivial avec « Le Petit Blanc » de Saint-Julien.

*Renseignements : 03 80 68 67 67 ou par mail : accueil@fdsea21.fr Inscription avant le 2 avril.*

## LES FORMATIONS

### CÔTE-D'OR

### // Éleveur infirmier

**• Jeudi 26 mars**

Proche Vitteaux

*Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr*

### // Prévenir et guérir le parasitisme de mes ovins

**• Jeudi 26 mars**

À la MFR de Pouilly-en-Auxois

*Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr*

### // Gérer mes démarches administratives

**• 3 avril**

À Bretenière

*Aline Demontoux, CA21 – 06 75 88 63 76 – aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr*

### // Certiphyto

**• Jeudi 9 avril**

Renouvellement DENSA et Opérateur AGRI à Francheville en AB

*Stéphanie Tournois, CA21 – 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr*

### NIÈVRE

### // S'initier à la soudure

**• 23 et 24 mars**

Développez vos compétences pour réaliser vous-même des travaux de soudure simples. Objectif : gagner en autonomie, réduire les coûts d'entretien du matériel et améliorer la réactivité sur l'exploitation. Durée : 2 jours, à Nevers.

*Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37*

### // Rendez-vous technique pour réussir ses luttes en ovins

**• Mardi 24 mars**

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise un rendez-vous technique "Bout de bergerie" sur le thème "Réussir ses luttes". Il aura lieu au Gaec des Aubus, à Germenay, Maison Gaulon, à partir de 10 h 30. A partir de la conduite du troupeau et des résultats de l'exploitation, seront abordés : les méthodes de reproduction, la conduite des agnelles dès le sevrage et les points clés pour réussir sa mise en lutte. Possibilité d'apporter son panier repas.

*Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 37*

### // Renouvellement Certiphyto

**• 26 mars**

Cette formation permet d'actualiser vos connaissances et pratiques liées à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, conformément à la réglementation en vigueur, et d'obtenir le certificat Certiphyto DENSA. Durée : 1 journée, à Corbigny.

*Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37*

### // Sécuriser et optimiser son système de production (MAEC BFC)

**• 26 mars**

Face aux évolutions climatiques, cette formation vous accompagne pour optimiser votre système fourrager, sécuriser vos stocks et maintenir l'autonomie alimentaire de votre élevage. Lieu à définir, formation d'une journée.

*Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37*

### // Journée technique sur la ventilation des bovins en bâtiment

**• Mercredi 1er avril**

Le GDS de la Nièvre et la Chambre d'agriculture organisent une journée technique sur le thème "Bâtiment ventilé, bovins en bonne santé". Elle se tiendra de 10 heures à 16 heures au Gaec de Fontaine Blanche, à Moux-en-Morvan (63, route des Sept Loups). Au programme : intervention vétérinaire sur les pathologies respiratoires en élevage, témoignages des agriculteurs sur les améliorations réalisées sur leur bâtiment, point technique sur la ventilation et l'ambiance d'un bâtiment, démonstration de fumigènes et présence de fournisseurs. Repas possible sur place.

*Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 37*

### // Améliorer la fiabilité de l'information génétique et son utilisation en élevage

**• Jeudi 2 avril**

Alsoni Conseil Élevage souhaite sensibiliser les éleveurs afin de les familiariser avec ces outils et les aider à prendre les bonnes décisions dans la conduite de leur troupeau. Dans ce but, cette formation inédite est proposée. Elle se déroulera sur une journée. Le lieu reste encore à définir.

*Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 37*

### // Une luzerne de qualité pour vos troupeaux

**• Vendredi 3 avril**

Cette nouvelle formation à pour but de vous aider à réussir la culture de la luzerne, de son implantation à sa valorisation pour l'alimentation animale, en agriculture biologique ou conventionnelle. Elle se déroulera sur une journée. Le lieu reste encore à définir.

*Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 37*

### // Auto-produire ses arbres dans un contexte de changement climatique

**• Lundi 13 avril**

Vous souhaitez être autonome pour planter ou replanter des arbres ou arbustes ? Cette formation est pour vous ! Vous y découvrirez tout ce qu'il faut savoir et savoir faire pour réussir vos plants. Elle se tiendra au lycée agricole de Plagny.

*Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 37*

### YONNE

### Déclaration Pac

**• Jeudi 9 avril (puis 16, 21, 28 avril et 5 mai)**

Cette formation a pour objectif d'accompagner les agriculteurs dans leurs déclarations Pac.

*Pour plus d'informations contactez Catherine Bonin par mail : c.bonin@yonne.chambagri.fr*

## Vos repères

### SALAIRES ET COTISATIONS

### // GRILLE DE SALAIRES

#### Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

**Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er janvier 2026**
Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 11 juin 2025. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er janvier 2026. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

| Coefficient | Palier | Taux horaire (en €) |
|---|---|---|
| 9 - 11 | 1 | 12,02 |
| 12 - 16 | 2 | 12,02 |
| 17 - 24 | 3 | 12,14 |
| 25 - 35 | 4 | 12,40 |
| 36 - 51 | 5 | 12,93 |
| 52 - 73 | 6 | 13,54 |
| 74 - 104 | 7 | 14,33 |
| 105 - 143 | 8 | 15,32 |
| 144 - 196 | 9 | 16,58 |
| 197 - 270 | 10 | 18,36 |
| 271 - 399 | 11 | 20,90 |
| 400 | 12 | 23,88 |

### INDICES DES FERMAGES

#### **Foncier** L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse : l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.
L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

**Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :**

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 123,06 (indice 2025)}}{\text{122,55 (indice 2024)}}$$

**Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :**

| Année | Indice | Variation |
|---|---|---|
| 2010 | 98,37 | -1,63 % |
| 2011 | 101,25 | +2,92 % |
| 2012 | 103,95 | +2,67 % |
| 2013 | 106,68 | +2,63 % |
| 2014 | 108,3 | +1,52 % |
| 2015 | 110,05 | +1,61 % |
| 2016 | 109,59 | -0,42 % |
| 2017 | 106,28 | -3,02 % |
| 2018 | 103,05 | -3,04 % |
| 2019 | 104,76 | +1,66% |
| 2020 | 105,33 | +0,55% |
| 2021 | 106,48 | +1,09% |
| 2022 | 110,26 | +3,55% |
| 2023 | 116,46 | +5,63% |
| 2024 | 122,55 | +5,23% |
| 2025 | 123,06 | +0,42% |

# COURS ET MARCHÉS

## MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

### // SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

17/03/2026

**BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 755 - Vente : 99 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| M | U | 200-250 | 7,46 | 7,64 | 7,56 | - 0,04 |
| | | 250-300 | 6,75 | 7,48 | 7,23 | - 0,08 |
| | | 300-350 | 6,47 | 7,28 | 6,82 | = |
| | | 350-400 | 5,75 | 6,61 | 6,27 | + 0,05 |
| | | 400-450 | 5,70 | 6,24 | 5,93 | + 0,02 |
| | | 450-500 | 5,41 | 5,80 | 5,61 | + 0,03 |
| | R | 200-250 | 7,23 | 7,23 | 7,23 | + 0,44 |
| | | 300-350 | 5,70 | 6,69 | 6,50 | + 0,13 |
| | | 350-400 | 6,02 | 6,26 | 6,16 | + 0,29 |
| | | 400-450 | 5,50 | 5,91 | 5,72 | + 0,01 |
| F | U | 250-300 | 5,93 | 6,59 | 6,13 | - 0,23 |
| | | 300-350 | 5,72 | 6,07 | 5,82 | - 0,12 |
| | | 350-400 | 5,46 | 5,91 | 5,63 | = |
| | R | 200-250 | 6,21 | 6,79 | 6,61 | + 0,55 |
| | | 250-300 | 5,91 | 6,14 | 5,95 | |
| | | 350-400 | 5,38 | 5,62 | 5,53 | |

**BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 121 - Vente : 87 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| M | U | 500 et + | 5,20 | 5,28 | 5,22 | - 0,04 |
| F | U | 350-400 | 5,43 | 5,83 | 5,67 | |
| | | 400-450 | 5,33 | 5,61 | 5,48 | + 0,31 |
| | | 450 et + | 5,12 | 5,58 | 5,44 | + 0,26 |

**BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 254 - Vente : 99 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| F | E | 24 à 36 mois | 5,26 | 6,26 | 5,48 | + 0,08 |
| | | - 5 ans | 5,07 | 5,27 | 5,18 | |
| | | 5 à 10 ans | 5,15 | 5,15 | 5,15 | + 0,06 |
| | U | 24 à 36 mois | 4,54 | 5,25 | 4,85 | + 0,10 |
| | | - 5 ans | 4,45 | 5,18 | 4,66 | - 0,01 |
| | | 5 à 10 ans | 4,39 | 4,88 | 4,51 | - 0,10 |
| | | + 10 ans | 4,17 | 4,66 | 4,32 | - 0,02 |
| | R | 24 à 36 mois | 4,14 | 4,53 | 4,38 | |
| | | - 5 ans | 4,24 | 4,39 | 4,31 | |
| | | 5 à 10 ans | 3,91 | 4,38 | 4,23 | - 0,13 |
| | | + 10 ans | 3,81 | 4,14 | 4,04 | + 0,03 |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 1 130 - Taux de vente : 98 %.**

**Broutards / taurillons :** Vente rapide et totale. Encore une très belle présentation cette semaine permettant d'attirer des acheteurs pour tous les lots. La demande sur l'Italie et d'autres pays traditionnellement importateurs reste mesurée, mais le relai est parfaitement assuré par les mises en place en France dans les ateliers spécialisés pour l'engraissement ou pour l'embouche dans les prairies.

**Laitonnes :** Le commerce reste fluide et l'équilibre offre / demande reste très favorable. Aucun invendu.

**Génisses 2 ans :** Des besoins mais peu d'offre qui ne suffit pas à satisfaire ceux-là pour l'engraissement ou la reproduction.

**Vaches / génisses + 30 mois :** Une présentation très hétérogène dans la qualité, ce qui peut expliquer les quelques variations de cette semaine. La demande est toujours aussi forte dans les bons animaux maigres avec le début de la nouvelle saison d'embouche. Néanmoins le commerce d'animaux finis ou semi-finis atteint ses limites malgré une très bonne demande. Seulement 2 invendus.

### // SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

16/03/2026

**Effectif : 170**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Broutards : | (280 - 350 kg) | 1940 - 2220 | 6,11 - 6,90 |
| Broutards : | (370 - 400 kg) | 2190 - 2370 | 5,90 - 5,92 |
| Broutards : | (410 - 490 kg) | 2200 - 2540 | 5,19 - 5,81 |
| Laitonnes : | (290 - 320 kg) | 1650 - 1820 | 5,52 - 5,75 |
| Génisses 16 - 24 mois | (570 - 610 kg) | 2800 - 3060 | 4,88 - 4,98 |
| Génisses 24 - 36 mois | (450 - 600 kg) | 2290 - 2830 | 4,40 - 5,23 |
| Génisses 24 - 36 mois | (640 - 750 kg) | 2760 - 3680 | 4,33 - 5,20 |
| Vaches légères : | 1510 - 2470 | | |
| Vaches entre deux : | 2600 - 3020 | | |
| Vaches lourdes : | 3200 - 3590 | | |
| Vaches suitées : | 2610 - 3390 | | |

Maintient des tarifs dans les broutards et les laitonnes. Une laitonne Limousine culardе de 396 kg vendue 3 000 €. Forte demande dans les génisses, vente rapide et globale avec des cours en progression. Les prix sont reconduits dans les vaches.

**Bovins gras : 7**

| | |
|---|---|
| Génisses de viande : | 7,78 € à 7,84 € kg de viande. |
| Vaches de viande : | 7,70 € à 7,75 € kg de viande. |

Hausse des cours à la viande. Vente rapide.

## MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

### // SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

23/02/2026

**Effectif : 30**

| | | |
|---|---|---|
| Agneaux : | 166 - 200 € | 4,26 - 4,76 €/kg |
| Béliers : | 130 - 200 € | 1,50 - 2,50 €/kg |
| Brebis : | 143 - 150 € | 1,90 - 1,99 €/kg |

Peu d'apport dans les ovins.

## MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

### // SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

02/03/2026

**AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif)** — *Effectif : 73 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | U | de 32 à 38 kg | 5,78 | 5,78 | 5,78 | + 0,42 |
| | | de 38 à 44 kg | 5,42 | 5,54 | 5,50 | + 0,08 |
| | | de 44 à 50 kg | 4,93 | 5,28 | 5,15 | - 0,05 |
| | | + de 50 kg | 3,98 | 4,87 | 4,54 | + 0,13 |
| | R | de 38 à 44 kg | 4,65 | 5,23 | 5,01 | + 0,21 |
| | | de 44 à 50 kg | 4,61 | 4,88 | 4,75 | + 0,12 |

**OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif)** — *Effectif : 26 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| F | U | + de 60 kg | 2,29 | 2,53 | 2,44 | - 0,09 |

**AGNEAUX LAITONS (Typologie locale)** — *Effectif : 128 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | U | de 32 à 38 kg | 5,52 | 5,62 | 5,58 | |
| | | de 38 à 44 kg | 5,53 | 5,92 | 5,62 | - 0,17 |
| | | > 44 kg | 5,21 | 5,39 | 5,31 | - 0,29 |

**AGNEAUX MAIGRES (€/tête)** — *Effectif : 36 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | U | 25 à 35 kg | 135 | 164 | 149 | |
| | R | 25 à 35 kg | 122 | 130 | 129 | |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 267 - Taux de vente : 100 %**

L 'offre est logiquement limitée pour la saison. Vente rapide et totale dans toutes les catégories.

## MARCHÉS VOISINS *Ovins*

### // SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

11/03/2026

**AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif)** — *Effectif : 190 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | U | de 32 à 38 kg | 5,48 | 6,35 | 5,72 | + 0,21 |
| | | de 38 à 44 kg | 5,11 | 6,02 | 5,66 | + 0,02 |

**OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif)** — *Effectif : 52 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| F | U | + de 60 kg | 2,02 | 2,73 | 2,51 | + 0,13 |

**CAPRINS (€/tête)** — *Effectif : 58 - Vente : 100 %*

| Catégorie | Poids | Min | Maxi | Moyen | Variation |
|---|---|---|---|---|---|
| Première qualité | | 28 | 102 | 89 | + 11,00 |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 300 - Taux de vente : 100 %**

**Agneaux :** À l'approche de pâques, les cours grimpent, jolie marché en qualité.

**Brebis :** Jolie présentation, cours haussiers.

## MARCHÉS VOISINS *Bovins*

### // SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

11/03/2026

**BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 123 - Vente : 95 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Charolais M | U | 350-400 | 6,12 | 6,46 | 6,28 | |
| | | 400-450 | 5,46 | 5,76 | 5,68 | - 0,54 |
| F | U | 300-350 | 5,58 | 5,82 | 5,59 | = |

**BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 70 - Vente : 94 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| F | U | - 5 ans | 4,48 | 4,82 | 4,66 | + 0,04 |
| | | 5 à 10 ans | 4,22 | 4,88 | 4,41 | + 0,03 |
| | | + 10 ans | 3,91 | 4,51 | 4,19 | - 0,09 |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 193 - Taux de vente : 94 %**

**Broutards / laitonnes :** Cours reconduits.

**Vaches :** L'offre est au rendez-vous et les cours suivent de semaine en semaines. Les vrais maigres se vendent tres rapidement à des cours haussiers.



# ANALYSES ET TENDANCES

## TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

16 Mars 2026

### TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

#### MARCHÉ

**os bovins finis** : Reconduction dans l'ensemble des :égories et une hausse en laitières.

**vins maigres** : La demande reste bonne. Les cours sont :mes et orientés à la hausse.

#### POLITIQUES

PAC : le montant provisoire de l'aide couplée aux veaux sous la mère et bio s'élève à 62,45 € par veau pour la campagne 2025.
Ce montant est identique à celui de la campagne précédente à la même époque.
Pour rappel, un montant définitif peut être recalculé en fin de campagne (mois de juin-juillet), après consolidation des effectifs éligibles. En 2024, le montant avait alors été revalorisé à 68,70 €.
Avec la forte baisse de production que traverse la filière, il est possible que les montants évoluent de la même façon pour 2025.

#### SANITAIRE

Le projet de loi d'urgence agricole prévoit d'habiliter le Gouvernement à légiférer par ordonnance pour renforcer le dispositif de santé animale. Il vise notamment à définir les modalités de financement des mesures de surveillance et de lutte contre les maladies animales, ainsi qu'à améliorer les outils de gestion des données sanitaires et de traçabilité des mouvements d'animaux. Le texte prévoit également de clarifier le rôle des vétérinaires sanitaires et d'améliorer les conditions d'exercice des piégeurs agréés dans la lutte contre certaines maladies animales comme la tuberculose bovine.

#### Projet de Loi d'urgence

Le projet de Loi d'urgence doit être présenté en Conseil des ministres début avril, et se trouve actuellement en consultation au Conseil d'Etat. Les indications reçues à ce stade de la part du gouvernement quant à son contenu montrent un manque d'ambition générale de ce texte, et des sujets qui devront être impérativement amendés (comme sur la prédation) ou précisés (notamment sur la gestion sanitaire). Le gouvernement a par ailleurs décidé d'élargir le périmètre de cette loi à des sujets Egalim, en insérant des propositions concernant notamment l'expérimentation du tunnel de prix, l'origine des produits en restauration publique, la part de produits durables.

#### FAIT DE LA SEMAINE

Mercosur : après avoir annoncé sa volonté de permettre l'application provisoire de l'accord avec le Mercosur, et ce malgré la saisine en cours de la Cour de Justice européenne, la Présidente Von der Leyen veut aller vite.
Faisant un état sur la procédure en cours, elle espère que cette application provisoire sera effective à partir du 1er mai. Ceci implique que les 2 blocs auraient échangé les lettres officielles confirmant la fin des déclinaisons techniques et administratives avant la fin du mois de mars.

#### FOCUS

METRO France a présenté l'évolution de son approvisionnement en produits français dans le cadre de la Charte Origine France. Si la très grande majorité des filières suivies connait une hausse, la part du bœuf frais et des produits élaborés accuse une baisse de 1,1 %. Cela s'expliquerait notamment par le manque de disponibilité. La FNB sera vigilante, comme pour l'ensemble des grossistes, à ce que la part de VBF s'améliore. Notamment via la démarche Eleveur & engagé. En revanche, la part du veau français a augmenté de 4,13 points en 2025.

#### CHIFFRE A RETENIR

**450 kg carcasse**

C'est le poids moyen des Jeunes Bovins de type viande abattus la semaine dernière (vs 443 kg carcasse à la même période en 2025).
C'est la première fois qu'une telle moyenne est atteinte, celle-ci se situant habituellement autour de 440 à 445 kg. Ceci peut s'expliquer par un alourdissement en fermes, dans un contexte de prix attractifs, avec des fourrages de bonne qualité et de manque d'offre disponible pour répondre à la bonne demande.

#### EN REGION

Un webinaire a été organisé par la FNB avec les responsables régionaux et départementaux sur la déclinaison régionale des conférences de souveraineté alimentaire, annoncée par la ministre de l'Agriculture au Salon de l'agriculture. En effet, un socle de travail existe déjà : un projet porté par la FNB au sein d'Interbev au niveau national. L'objectif est désormais de s'appuyer sur cette base pour les démarches en région et porter les priorités de l'élevage bovin dans les futures conférences. Un replay du webinaire est disponible à la demande.

## INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

### Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2026 - Semaine 10

**Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards**

D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO

Coût de prod : 6,08 €/kgC
2025 6,3 €/kgC
7,72
Comparaison /S9 2026 -1 ct

JB U-

Coût de prod : 6,28 €/kgC
2025 5,85 €/kgC
7,69
Comparaison /S9 2026 -1 ct

VA R=

*Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.*

**Cotations françaises maigre**

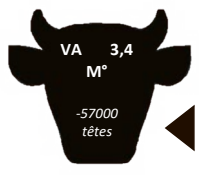
D'après cotations GBM FranceAgriMer

Cout de prod 4,16 €/kgC
2025 4,95 €/kgC
5,81
Comparaison /S9 2026 +1 ct

Ch U 400 kg

**Effectifs d'animaux**

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo




Décapitalisation : -1,7% /2025
*1er janv. 2026*
-46000 naissances
Sur Année 2025

**Exports vifs Italie**

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

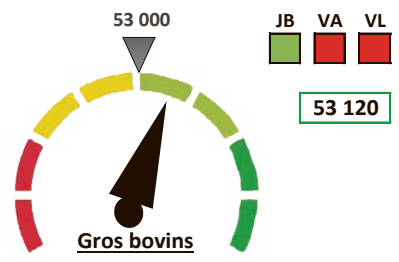
Moy hebdo cumulée : 16 000 têtes

S10 2025 17734
Comp S10 2025/2026 -19%
Cumul 2026/2025 -12%

Broutards

**Abattages hebdo gros bovins**

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)




**Indicateurs de prix de revient**

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

| | |
|---|---|
| 6,28 | Vache Charolaise R = (€/kg éc.) |
| 6,87 | Génisse R + (€/kg éc.) |
| 6,08 | Jeune Bovin U - (€/kg éc.) |
| 4,16 | Broutard 400 kg (€/kgvif) |

2ème semestre 2025

**Le ciseau des prix....**

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

| | |
|---|---|
| +100% | Sur les prix à la consommation |
| +105% | Sur les charges en élevage |
| +80% | Sur les prix payés aux poducteurs |

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

## TENDANCES

### Synthèse générale

**Semaine 10 du 2 au 6 mars 2026**

*Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.*

| | Effectif | Evol / S-1 |
|---|---|---|
| BOUCHERIE | 1 300 | ↗ |
| MAIGRE | 6 344 | ↗ |
| VEAUX | 2 863 | ↗ |
| OVINS/ CAPRINS | 3 357 | ↗ |

• **Broutard(e)s :** le marché reste bien orienté cette semaine, porté par une demande active sur de nombreux centres. Les ventes sont rapides et les cours s'inscrivent majoritairement à la hausse, notamment pour les animaux légers très recherchés à cette période. Lorsque les apports sont plus importants, les cours se reconduisent facilement avec peu d'invendus. À l'inverse, les catégories plus lourdes sont davantage triées et peuvent enregistrer quelques ajustements. Malgré ces différences, les bons lots continuent de tirer les prix vers le haut. En femelles, les cours sont majoritairement reconduits ou en hausse. Les ventes restent rapides et la demande régulière pour les sujets de bonne qualité.

• **Gros bovins maigres :** la demande demeure très soutenue cette semaine sur l'ensemble des catégories. Sur de nombreux marchés, l'offre ne parvient pas à couvrir les besoins des acheteurs, entraînant des ventes rapides et totales. Les cours sont facilement reconduits et parfois orientés à la hausse, dans un contexte de commerce actif et de tarifs fermes. Les vaches destinées à l'embouche continuent de trouver preneur sans difficulté.

• **Boucherie :** la situation reste contrastée cette semaine selon les catégories. Les jeunes bovins demeurent en difficulté dans un contexte d'exportation très calme, avec des marchés plus hésitants. Sur le reste des catégories, la faiblesse des apports face à une demande régulière favorise des ventes rapides et des cours globalement reconduits, voire orientés à la hausse selon les centres.

• **Veaux :** l'activité se montre soutenue cette semaine sur la majorité des marchés. La demande reste bien présente et entraîne des hausses de cours dans de nombreuses catégories, malgré des apports parfois plus importants.

• **Ovins :** Les échanges restent globalement satisfaisants cette semaine sur la majorité des centres. Lorsque la présentation est adaptée, les ventes se réalisent sans difficulté avec des cours majoritairement reconduits, voire orientés à la hausse sur certains marchés. À l'inverse, dans un contexte d'attente avant Pâques, la demande se montre parfois plus mesurée, ce qui entraîne un léger tassement des tarifs sur quelques places. En brebis, la demande reste soutenue face à des effectifs en baisse ; les cours sont majoritairement reconduits.

# PETITES ANNONCES




## Matériel

### Tracteur

**18 -** Vends tracteur Case Puma 215CVX de 2014, 6300 heures, autoguidage d'origine, pneu 50% (XEOBIB en 710 et 650), 63.000 euros.
✆ 06 19 82 10 03

**38 -** Vends tracteur IH 744, 2 RM Hy bon état 6000 euros ; Recherche Ford County tout état.
✆ 06 75 04 60 70

**69 -** A vendre tracteur John Deere 6520, distributeur engrais double plateau Kuhn. 150 BR foin.
✆ 06 71 96 93 60

**71 -** Vends tracteur Renault Temis 610, 100 ch, 8.000 heures, TB état, bien chaussé.
✆ 06 77 55 83 84

### Travail du sol

**39 -** Vends tracteur New Holland 6050, élagueuse débroussailleuse Noremat Destra M54, broyeur Desvoys DRK 3 éléments 6m 13 panels Patural240 H194 cadre de transport.
✆ 06 84 21 69 15

### Récolte

**01 -** Vends plateau fourrager 12m de long, faneuses Fella, andaineur Pottinger 7m, vibroculteur.
✆ 06 40 18 07 28

**58 -** MB Case 2365, année 2000, HM 1754, HR 1360, coupe 3,94 m. Scie colza + plateau tournesol. 40 000 € HT. (1204)
✆ 06 63 88 05 10

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

**71 -** Vends Axial 2388, cpe avancée, 6 m + cueilleur maïs, 6 rgs fixes, Capello, TB chaussée.
✆ 06 18 66 34 85

### Arbo-viti

**69 -** Vends pulvérisateur pneumatique Solo 2019 montée sur chenillette Honda HP500 entièrement révisée, cause retraite
✆ 06 75 67 98 99

### BTP

**74 -** Vends benne TP 12 m3/25 T, 2 essieux TBE 18 000 € à débattre.
✆ 06 08 53 93 69

### Elevage

**74 -** Recherche griffes GS double vide Delaval pour pièces.
✆ 06 76 58 20 61

### Divers

**Achète vieilles poutres** démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

**01 -** Vends cause cessation faneuse Pottinger Hit 6,69 - 2017 ; tracteur JD 6534 boite autopower ; semoir engrais Kuhn MDS 935 - 2005 ; benne Duchêne 8T5 pneus 550 - 1991.
✆ 06 16 34 95 84

**10 -** Braderie - 2 séparateurs Denis D35, 4 gril. Marot EAC 20, 7 gril. Trieur pois 6 bacs, gril inox. Expulseur grains Dupuy + trémie. Offrez prix. (0605)
✆ 06 75 28 55 67
06 14 20 32 12

**21 -** Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (1202)
✆ 06 30 11 59 25

**26 -** Vends couverture intégrale 2 Ha 40 canne, maïs + combiné alternatif avec semoir 3 m + semoir 5 rgs, M.S + Pulvérisateur Berthoud 15 m 800 l + Déchaumeur à disque 2 m - 2rgs. -
✆ 06 49 63 22 28

**26 -** Cherche pneu tracteur 9.5-24 demi usé ou les 2, dans dépt. limit. 38-69-07
✆ 06 33 44 14 97

**38 -** Vds herse Quivogne HV6 30 grand dégagement TBE + planteuse superprefer légumes 4 rgs TBE.
✆ 06 25 31 32 26

**38 -** Vds moulin farine sur coffre; vis à grain 6 m ; 2 cuves à grains Galva ; clapier ciment ; fourche fumier arrière.
✆ 04 76 35 90 60 HR

**38 -** Remorques 4 roues NB Doyeux 6T Gilibert 4T cellule herse alternative Amazone re-vario 301 tasse avant.
✆ 06 87 42 61 31

**38 -** Vds batteuse Rivière-Casalis avec tapis alimentation crible 1990, état de marche.
✆ 06 72 36 11 22

**38 -** Vends pneus occasions 2 de 14,9x24 Goodyear 80 euros ; 1 de 16,9x34 40 euros ; 3 de 31x15,5x15 Alliance 90 euros.
✆ 06 74 56 98 41

**38 -** Vends casseuse à noix 4 casses , énoiseuse Rousset.
✆ 06 30 97 21 60

**38 -** Vds remorque Gilibert 3T500.
✆ 06 84 11 95 33

**42 -** Vends 100 caisses à mottes maraîcher.
✆ 06 41 55 39 97
ou 04 77 54 13 45

**42 -** Vends bétaillère Vicon, TBE, 600 L, pdt, blé, volailles, bac à eau 1 000 l.
✆ 06 77 49 05 92

**42 -** Vends pulvérisateur, 1 andaineur, 1 bétaillère, 1 concasseur + divers matériels.
✆ 04 77 29 10 18

**42 -** Vends mélangeuse bol RMH 12, machine à traire Wesfalia 5 griffes décro, bon état, cause retraite.
✆ 06 87 80 17 76 HR

**69 -** Recherche : tracteur et micro-tracteur toutes marques, tout état même HS à partir de 1970 - Roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe. Déplacement rapide
✆ 06 43 23 43 51

**70 -** Vends tronçonneuse élagage Anova type M430 HXP, 190€. Débroussailleuse Anova type D546HXP de mars 2025, reste 1 an de garantie, prix à débattre.
✆ 06 80 07 20 20

**71 -** Vends faucheuse conditionneuse Krone EasyCut, 3.200 cv, herse rotative Kuhn 300, fendeuse de bois, rabot 13 t.
✆ 06 88 96 43 20

**74 -** Vends matériel agri occasion : 1 chargeur Manip type 2090 + adaptation sur Deutz 75 ou 95, 1 lot de 90 pelotes ficelle La Mouette 1000.
✆ 06 16 87 51 54 de 13h à 14h et 20h à 21h30

**74 -** Vends matériel agri occasion : 1 tapis bois mix Forden/K type ZB K40 jamais utilisé, 1 pulv Bermatic type BMT 10P pour pièces, 1 décileuse bloc Kuhn B 1200/1 faucheuse frontale CM211.
✆ 06 16 87 51 54 de 13h à 14h et 20h à 21h30

**74 -** Vends matériel agri occasion : 1 godet 2.40 m fourche à dents/double pince balles rondes adapt. JCB, 2 jumelages Molcon 38, 1 mât élévateur sur 3 points, 1 lot 90 ficelles La Navette 1000.
✆ 06 16 87 51 54 de 13h à 14h et 20h à 21h30

## // PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

**1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE** (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,10 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,10 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,60 €TTC

**2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)**

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

**3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX**

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

**4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE**

Raison sociale : .....
N° TVA : .....
Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Ville : .....
❑ Je joins un chèque de ..... €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de ..... €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque : .....

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

**Votre justificatif comptable**

**À découper et à conserver**

parue le : .....
Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : ..... € TTC
(dont TVA 20 % soit ..... €)

# PETITES ANNONCES

**74 -** Vends matériel agri occasion : 1 combiné semis Agram 3M - à socs, 2 pneus Bridgestone 13R22.5 M.640 jante 10 trous, 2 Goodyear 460.70.24 ind et 2 roues 9.5.48. 3 louves allaitement Junon à donner.
✆ 06 16 87 51 54 de 13h à 14h et 20h à 21h30

**89 -** Achète tracteurs, bennes, épandeurs, matériels de fenaison, semoirs à disques, divers matériels, etc... (0905)
✆ 06 08 47 76 66

## Véhicule

### Utilitaire

**03 -** Vends Berlingo HDI 130 3 PL attelage, motricité renf, 70000 klm, caméra recul, an 2022, pneus neufs.
✆ 06 23 46 73 24

**38 -** Vends quad Hytrac agri HY 310 T 2020, bon état, prix 3400 euros, 2930 kms.
✆ 06 89 06 19 14

**69 -** Vends Renault Kangoo électrique 20 000 km, Citroën Jumpy 3 000 euros, 2 roues complètes 175-13, 4 roues 165-14 pour Berlingo ou autre, 2 pneus 185-65-15.
✆ 06 01 88 73 80

**71 -** Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + Mitsubishi L200.
✆ 06 42 69 14 31

### Tourisme

**42 -** Vends caravane Sterckeman, 3 places, TBE, garée sous abri + 100 caisses à mottes maraîcher.
✆ 06 41 55 39 97
ou 04 77 54 13 45

**69 -** Recherche camping car tout état toute marque à partir de 2002 à 2015 même avec infiltration ou problème mécanique. Déplacement rapide
✆ 06 43 23 43 51

## Achat-Vente

### Récolte

**01 -** Vends piquets acacia 2m prix 2.50€/pièce - Sainte Julie (Ain).
✆ 06 85 94 34 07

**21 -** Vends foin 2025, bonne qualité, bottes rondes 160, prends bêtes en pension. (1104)
✆ 06 19 48 04 13

**42 -** Vends foin bottes BR stocké à l'abri.
✆ 06 46 10 10 32

**73 -** Vends foin 2024 balles carrées environ 430 kg pièce, 20 euros pièce.
✆ 06 17 84 17 66

**74 -** Vends foin 2024 bottes carrées 120 70 stocké sous abri dép. 74. Prix à débattre.
✆ 06 20 32 46 53
06 63 17 50 04

### Plants, pépinière

**01 -** Vends surplus plants peupliers 2 à 3 euros/pièce suivant calibre variété 214.
✆ 06 82 07 33 68

### Fourrage

**01 -** Vends foin 2025 balles rondes 130 ou bottes carrées 120x70x240, récolté en bonnes conditions, prix 70 euro/tonne.
✆ 06 88 76 67 81

**01 -** Vends foin et enrubannage cause cessation élevage prix à débattre.
✆ 06 40 18 07 28

**01 -** Vends bon foin 2025 prairies naturelles. 60 balles rondes (15 tonnes). Marboz (Ain).
✆ 06 72 70 00 83

**36 -** Vends foin 2024-2025 500 bottes cubiques sud Indre 60€/t visite sur place possible.
✆ 06 27 13 19 97

**18 -** Vends foin, récolte 2025, très bonne qualité, prairies naturelles et temporaires, en bottes cubiques. Possibilité transport.
✆ 06 10 78 30 21

**21 -** Vends paille, blé/orge et foin, récolte 2025. Botte 120x90x240. Belle qualité. Transport possible. (0303)
✆ 06 75 39 31 86

**38 -** Vends 50 balles foin 2025 très bonne qualité Bilieu 38850.
✆ 06 08 57 63 24

**58 -** Vends 120 T bon foin, bottes 500 kg, analyse 2024, dispo. 80€/T, départ sud Nevers. (1102)
✆ 06 24 21 42 52

**71 -** Vends foin 2023, 24 balles rondes et carrés bien récoltés à partir de 40 euros/tonne.
✆ 06 83 48 80 21

**89 -** Vends foin, paille, balles rondes 120x120, 50 € tonne. (1101)
✆ 06 08 47 76 66

## Location

### Agricole

**03 -** Location 105 ha libres au 11 nov 26 divisibles éventuellement pour élevage bovin à Thiel-sur-Acolin, Allier.
✆ 06 62 26 14 18

## Emploi

### Offre

**07 -** Cherche pour gardiennage couple jeunes ou retraités aimant campagne logement refait près de Vernoux en Vivarais.
✆ 06 82 38 23 26

**18 -** Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel...), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille ...). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13,54€ (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND
ENTREPRISE FAMILIALE BASÉE EN CÔTE-D'OR

RECRUTE



1 MAGASINIER CONFIRMÉ (H/F)
1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)

ENVOYER CV + LM à SAS MANIÈRE
Rue des Muriers - 21690 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

**89 -** Polyculture élevage recherche salarié CDD possibilité CDI, temps complet, village attractif Avallonnais. (1201)
✆ 06 16 18 10 96

## Demande

**71 -** Personnes recherchent tous travaux viticoles, taille, tirage des bois, pliage, levage et relevage. Travail soigné, expérience de plus de 25 ans. (0602)
✆ 06 29 47 88 45

## Offre de service

**38 -** ETA disponible pour ensilage herbe, possibilité fauchage.
✆ 06 72 15 40 26

## Divers

**18 -** A vendre tracteur Case JXU 95 avec chargeur, 9.500 h, 18.000 à débattre.
✆ 06 40 96 67 25

## Mariage

**07 -** Jeune retraité désire rencontrer une dame aimant les balades les choses simples de la vie.
✆ 06 95 31 46 23

## Animaux

### Bovin

**01 -** Vends un taureau charolais HBC 25 mois et 2 taureaux de 15 mois. Bonne origine, TGS, prix raisonnable.
✆ 06 88 76 67 81

**21 -** Elevage charolais HBC vend taureaux 15 à 18 mois aptes à saillir, indemnes IBR et BVD. Prix raisonnable. Livraison toutes distances. Earl Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (1103)
✆ 06 31 23 56 01

**21 -** Elevage charolais HBC, vd, reproducteurs 15 mois dont plusieurs sans cornes à vêlage facile. TGS, livraison assurée. Gaec Lechenault Frères. (0906)
✆ 06 24 24 69 93

**21 -** Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente taureaux aptes à la saillie. Gd choix toutes catégories d'âges. Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (0704)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

**42 -** Vends vaches laitières PH cause cessation.
✆ 06 60 28 14 99

**42 -** Vends 20 taureaux Charolais, 15-16 mois, HBC, vêlage facile et de très bons potentiels de croissance. Gaec Cuisset Gacon, Saint-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

**42 -** Vends taureaux charolais 16-17 mois, génotypés, issus IA. EARL Elevage Plasse. Régny.
✆ 06 84 53 10 12

**58 -** Vends reproducteurs Charolais 15 mois, HBC, grandes origines, gros gabarit, livraison assurée. Gaec Langlet, 58140 Gacogne. (1205)
✆ 06 37 90 51 67

**58 -** Vends veaux HBC sain ataxie. 1 sc, élevage Martin Montigny sur Canne. (1203)
✆ 03 86 50 05 60
06 83 85 43 95

**58 -** Vends 2 taureaux adultes + taureaux 18 mois inscrits HBC. GAEC Marion, Luzy. (1001)
✆ 06 24 42 29 49
06 07 51 04 99

**58 -** Vds veaux repro Charolais 15 mois, prêts à saillir, plusieurs origines, HBC, TGS. Gaec Deboux, Niault 58110 Chougny. (0903)
✆ 06 26 01 58 72
06 28 58 12 92

Des professionnels à votre service



J.L. TRANSPORTS
Vente et transports
Paille de blé et d'orge
Maïs plantes entières
03 86 27 9000 / direction@jl-transports.com / 58500 CLAMECY
licence de transports N°2023/27/850

CHAUX DE TERNANT ®
Chaux calcique et chaux magnésienne
De la fabrication à l'épandage
FOURS À CHAUX Vincent
58250 TERNANT - 06 07 50 10 02
www.chaux-de-ternant.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

**58 -** Vends grand choix de taureaux de 14 à 24 mois HBC, sc, hétéro et homozygotes. Grande sélection sur les qualités maternelles. Vaccinés FCO 8-4-3 + MHE. Livraison assurée. EARL Colmont. (0306)
✆ François 06 08 78 05 01 - Vincent 06 99 25 33 53

**58 -** Elevage reproducteur limousin Thoulé David vend veaux de l'année avec ou ss cornes. (0305)
✆ 06 10 09 65 69
03 45 82 90 10

**58 -** Elevage HBC origines insémination, vds 1 taureau de 2 ans et 17 repro nés à partir d'octobre 24. Certains : vêlage facile, ss cornes, génotypés. Sélection sur les facilités d'élevage et qualités maternelles. François Bouche, Eleveur/inséminateur 58340 Cercy la Tour. (0202)
✆ 06 16 07 54 55

**58 -** Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (4806)
✆ 06 78 59 03 92

**71 -** Vends bon taureau charolais, 30 mois, HBC. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

**71 -** HBC Élevage Devillard J-C vend gd choix veaux de 15 mois de qualité, dont 1 ss corne et certains vêlage facile + vaches pleines, terme mai juin, TGS, livraison.
✆ 06 18 54 64 88

**74 -** Recherche 10/15 génisses à prendre en pension (74) alpage secteur Chablais.
✆ Delphine 06 87 22 34 96

**89 -** Elevage charolais HBC, vend taureaux de 18 mois, mâles 2025, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (4901)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

### Caprin

**26 -** Vends 20 chevrettes Saanen née en mars 2026 Adherent Capgènes 1200L 39TB 36TP.
✆ 06 46 78 00 72
ou 06 02 11 40 39

**26 -** Achète chèvres et brebis de réforme.
✆ 06 09 02 61 50

### Equin

**70 -** Vends 3 pouliches pour sport reproduction Loisir - pouliches 2012 papiers OC performance feront 1m65/70 environ entre 2300â,¬ et 3500â,¬ renseignements au 06 80 82 9 924 http://horsefarmer.site.voila.fr
✆ 03 80 93 75 87

Regardez-nous sur YouTube

Terres de Bourgogne Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
*Cochez la case correspondante*

☐ Réussir Bovins viande
☐ Réussir Grandes Cultures
☐ Réussir Lait
☐ Réussir Porc
☐ La Chèvre
☐ Pâtre
☐ Réussir Fruits & Légumes
☐ Réussir Vigne
☐ Réussir Volailles
☐ Réussir Bio

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 130 €

☐ 2 ANS 234 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 69 € par revue
☐ pour 2 ans 138 € par revue

TOTAL

# ANNONCES LÉGALES

## CÔTE D'OR

### // MODIFICATION

#### MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

**BC SERVICES**
SAS au capital de 7622,45 €
Siège social :
Zone artisanale des Roussottes
21600 Fénay
414 081 968 RCS de Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 30/09/2025, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social qui devient :
La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : l'achat revente de véhicules d'occasion ; le conseil technique en matière de réparation d'électroménager ; La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilière ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Mention au RCS de Dijon

*AL26022177*

#### MODIFICATIONS DES STATUTS

**SARL PLACE DES MEDIAS**
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000€
Siège social : 15 rue Charles Dumont
21000 DIJON
RCS DIJON n° 929 425 593

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 février 2026, les associés ont décidé de modifier l'article 8 des statuts :
Ancienne mention :
« ARTICLE 8– Capital social
Le capital social est fixé à la somme de mille (1 000) euros.
Il est divisé en cent (100) parts sociales de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement souscrites.
Les parts sociales sont attribuées aux associés en proportion de leurs apports, à savoir :
Apporteurs en numéraire
- Monsieur Thomas, Serge BARBIER
A concurrence de cinquante (50) parts correspondant à des apports en numéraire numérotées de 1 à 50, ci cinquante (50) parts.
- SALABA
A concurrence de cinquante (50) parts correspondant à des apports en numéraire numérotées de 51 à 100, ci cinquante (50) parts.
Total égal au nombre de parts composant le capital social : cent (100) parts.»
Nouvelle mention :
« ARTICLE 8– Capital social
Le capital social est fixé à la somme de mille (1 000) euros.
Il est divisé en cent (100) parts sociales de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement souscrites.
Les parts sociales sont attribuées aux associés en proportion de leurs apports, à savoir :
Apporteurs en numéraire
Suite à un apport de Monsieur Thomas BARBIER au profit de la société APME (RCS DIJON n°992 321 513), les parts sociales de la société PLACE DES MEDIAS sont ainsi réparties :
- La société APME
A concurrence de cinquante (50) parts correspondant à des apports en numéraire numérotées de 1 à 50, ci cinquante (50) parts.
- SALABA
A concurrence de cinquante (50) parts correspondant à des apports en numéraire numérotées de 51 à 100, ci cinquante (50) parts.
Total égal au nombre de parts composant le capital social : cent (100) parts.»
Mention sera faite au RCS de DIJON
Pour avis,

*AL26022296*

#### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

**SARL COMPAGNIE DU KM69**
SARL au capital de 28 650 €
8 Rue du Champ Perdrix
21410 FLEUREY SUR OUCHE
RCS Dijon 528 032 279

Par décision du 12/2/2026, les associés de la SARL COMPAGNIE DU KM69 ont décidés de transférer le siège social du 8 rue du Champ perdrix 21410 FLEUREY S/Ouche au 8 rue LEMERCIER 75 017 PARIS.
Gérance Saint-Dizier Eric, 8 rue du Champs Perdrix, 21410 Fleurey sur Ouche

*AL26022302*

#### DÉMISSION DE CO-GÉRANT

**CABINET DE KINESITHERAPIE ET DE BALNEOTHERAPIE DU PARC**
SCM au capital de 7135 €
Siège social :
11 rue des princes de conde
21000 Dijon
444 041 552 RCS de Dijon

Aux termes d'une AGE en date du 31/01/2026, les associés ont pris acte, à compter du 31/01/2026, de la démission de leur fonction de co-gérant de Mme Sandrine HYNEK,Mme Aurore RABUT, M. Pierre-Alexis CAISSON et M. Yohann GAIRE.
Mention au RCS de Dijon

*AL26022286*

#### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

**Cuma DE CHARMEY**
Société coopérative
d'utilisation de matériel agricole
A capital variable
Siège social : Mairie
21310 BELLENEUVE
RCS de DIJON n° 394 992 595
N° agrément : 210620

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02 mars 2026, les associés ont décidé la modification du siège social. Il s'en suit l'annonce légale modificative suivante :
Ancien siège : Mairie 21310 BELLENEUVE
Nouveau siège : 21 rue du Bourg 21310 TANAY
L'inscription modificative interviendra auprès du RCS tenu au greffe du tribunal de commerce de DIJON
M MARCAIRE Quentin

*AL26022305*

#### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

**MAISON ROISIN CURLEY**
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : Grande Rue
21190 NANTOUX
813 593 365 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 2 janvier 2026, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social du Grande Rue - 21190 NANTOUX au 10 rue Chardonnay – ZAC du Pré Fleury – 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS, La Présidente

*AL26022324*

#### MODIFICATIONS MULTIPLES

**EARL DOUDIN BERTHEMY**
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital de 192 000 euros
2 Rue Haute
21500 ATHIE
413 783 507 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 12 mars 2026, la collectivité extraordinaire des associés a- nommé Madame Aurélie DOUDIN, co-gérante de la société pour une durée illimitée,
- décidé la transformation de l'EARL en GAEC dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :
DÉNOMINATION SOCIALE : GAEC COMME LA LAITIÈRE
SIÈGE SOCIAL : 2 rue Haute – 21500 ATHIE
DATE D'AGRÉMENT PAR LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE CÔTE D'OR : 2 décembre2025
N° D'AGRÉMENT : 1 407
Pour avis, La gérance.

*AL26022325*

#### CHANGEMENT DE GÉRANT ET TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

**ENFIN**
Société civile immobilière
Au capital de 1.000€
6 impasse de la Tille
(21130) CHAMPDOTRE
RCS de DIJON n°442 184 438

Le 29 mars 2019 il a été décidé par la collectivité des associés de :
- Nommer en qualité de gérant **Monsieur Florian CULOT** demeurant à CREANCEY (21320) 11 rue du Grand Moulin en remplacement de Monsieur Bernard CULOT démissionnaire.
- Le transfert du siège social à **CREANCEY (21320) 11 rue du Grand Moulin**.
Les articles 4 et 51 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis le gérant.

*AL26022328*

#### TRANSFORMATION

**SASU BEEE SOLAIRE**
Au capital de 200 euros
Siège social : 14 rue Marie de Bourgogne
21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
982 042 426 RCS DIJON

Par décision du 26/02/2026, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée unipersonnelle à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 200 €, divisé en 20 parts sociales de 10 € chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Sous sa forme de société par actions simplifiée unipersonnelle, la Société était dirigée par : M. Pierrick MAITRE demeurant 14 Rue Marie de Bourgogne - 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR.
Sous sa nouvelle forme de SARLU, la Société est gérée à compter du 26/02/2026 par M. Pierrick MAITRE - 14 Rue Marie de Bourgogne - 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR.
Pour avis, La Gérance

*AL26022329*

#### CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

**ROCARD DEVELOPPEMENT**
SAS au capital de 850 €
Siège 3 rue du Rompot
21121 FONTAINE-LES-DIJON
RCS DIJON n°852 787 431

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 25/01/2026, a été constaté la démission de la Société SB CONSEIL de ses fonctions de Directeur Général de la Société à compter dudit jour.
Il n'a pas été pourvu à son remplacement.

*AL26022342*

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42

### // GÉRANCE

**JOUFFROY & FILEAS AVOCATS**
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

#### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte SSP du 04/03/2026 à DIJON, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Dijon, le 06/03/2026, Dossier 2026 00010640, Référence 2104P01 2026 A 00744,
La société MONTAIGNE IMMOBILIER, SARL au capital de 20000 €, ayant son siège social 63 rue Jeannin 21000 Dijon, 539 889 642 RCS de Dijon,
A cédé à
La société APROPRIA, SAS au capital de 20 000 €, ayant son siège social 20 avde la 1ere Armée Française 21000 Dijon, 808 806 038 RCS de Dijon,
Un fonds de commerce de transactions sur immeubles et fonds de commerce, gestion locative d'actifs immobiliers, syndic de copropriété, sis 63 rue Jeannin 21000 Dijon,
Moyennant le prix définitif de 160 000 €.
La date d'entrée en jouissance : 01/01/2026.
Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet de JOUFFROY & FILEAS AVOCATS : Maître Jérôme FAUQUE - 14 rue Jean de Cirey 21000 DIJON.
Pour avis

*AL26022326*

### // DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

#### AVIS

Appel à Candidatures du 16/03/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
**Dossier VILLEBERNY – VILLY-EN-AUXOIS – AVOSNES – MASSINGY-LES-VITTEAUX**
Objectif : Maintien des exploitants en place - Parcelles de prés, terres et bois taillis.
Urbanisme : RNU
**Villeberny** : 1 ha 94 a 00 ca 'PIERRE FRITE' : ZA-0027
**Villy-en-Auxois** : 30 ha 52 a 59 ca 'LES LAPINIERES' : A-0325 - 'ROCHE CAUNEAU' : B-0140—0141—0142—0143—0145—0182 - 'TOPINIERE DE LAMOTTE' : E-0343ZI-0027—0029—0030 - 'SUR GUENIN' : YA-0066 - 'EN LABORDE' : YB-0034ZH-0003—0004—0005—0006 - 'LES OUCHOTTES' : ZA-0074 - 'LA TREUFIERE' : ZC-0052 - 'EN VERVOILLE' : ZD-0002—0004 - 'PLAINEAU' : ZH-0001—0002—0037—0038 - 'CHEVREY' : ZH-0035 - 'LA BARDELEE' : ZK-0007—0008—0009—0013 - 'LE VILLAGE' : ZL-0016 - 'LA ROULOTTE' : ZL-0044
**Avosnes** : 2 ha 85 a 80 ca 'VAUDENOT' : A-0001—0002
**Massingy-lès-Vitteaux** : 2 ha 13 a 12 ca 'CHEVRET' : A-0244—0245
**Santenay** : Objectif : Maintien du fermier en place
Vigne en AOC SANTENAY 1er Cru - Urbanisme : Zone Aa du PLU Santenay 71 a 76 ca 'PASSETEMPS' : BB-0072—0075
**Meursault** : Libre - partiellement planté en vigne AOC COTEAUX BOURGUIGNON Blanc - Urbanisme : Zone A du PLU 1 ha 30 a 24 ca 'EN LAMPONNE' : CB-0027 - 'LES CORVEES' : CC-0061 - 'LES GRANDES TERRES' : CS-0062
**Vic-sous-Thil** : Libre – Landes, Bois Taillis, présence d'un cours d'eau – Urbanisme : RNU - 2 ha 29 a 40 ca 'SUR LES BAS' : E-0014—0015—0016—0252 - 'CHAUMECON' : E-0003—0004—0243
**Dossier Baubigny, La Rochepot, Viévy** : Objectif : Maintien des fermiers en place
**Baubigny** : vignes, pré, landes en aire AOC BHCB - Urbanisme : Zones A et N du PLU 4 ha 31 a 47 ca 'LA CORVEE' : ZH-0169—0200 - 'EN CHATEAU' : ZI-0047—0048
**Viévy** : Terre, pré, landes - Urbanisme : RNU 8 ha 62 a 78 ca 'HAMEAU DE VEUVRAILLES' : AN-0042—0087—0088 - 'SOUSLA REVENUE' : F-0118 - 'CHAMPS BOUILLOT' : F-0326—0329 - 'CHAMPS DERRIERE' : F-0239—0240 - 'LES PAUTEY' : F-0510—0523 - 'CHAMP DE L ETANG' : F-0570 - 'LES COMMES' : F-0235 - 'LES MILLOTS' : F-0439—0440—0442—0449—0452 - 'COUTURE DU BARD' : G-0163—0165
**La Rochepot** : Terre - Urbanisme : Zone A du PLU 21 a 30 ca 'LA COMME' : ZA-0010
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
**Genay** : Prés, terres – Urbanisme : RNU - 5 ha 12 a 46 ca 'PRESDE LA COMBE' : AA-0026 - 'LA PERRIERE' : ZD-0067
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **07/04/2026** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

*AL26022337*

#### AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil**
**Article 1378-1 Code de procédure civile**
**Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016**
Suivant testament olographe en date du 18 août 2025,Monsieur Jean-Jacques Bernard MOUROT, en son vivant comptable chemin de fer, demeurant à DIJON (21000) 78 rue des Marmuzots Bâtiment T.
Né à AUDINCOURT(25400), le 20 mars 1975.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française. Résident.
Décédé à BESANCON (25000), le 10 février 2026.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me JORON,membre de la Société «Laurence RENAUD-BERTOUX et Benoît JORON Notaires Associés», dont le siège est à BOURGUIGNON (Doubs), 17, rue des Cerisiers, le 13mars 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me JORON, Notaire à BOURGUIGNON référence CRPCEN : 25037, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

*AL26022333*

#### AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil**
**Article 1378-1 Code de procédure civile**
**Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016**
Suivant testament olographe en date du 19 mai 2014,Monsieur Patrick Gilbert PAPILLON, en son vivant retraité, demeurant à ARC-SUR-TILLE(21560) 32 rue de la Cras.
Né à PARIS 12 ÈME ARRONDISSEMENT (75012), le 13 août 1952.
Célibataire.Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à DIJON (21000) (FRANCE), le 14 janvier 2026.
A consenti un legs universel.
Ce testament a fait l'objet d'un procès-verbal dépôt et description reçu par Maître Sandra PAULO, notaire à DIJON, le 13 mars 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé de la succession : Maître Sandra PAULO, notaire au sein de la SELAS LEGATIS DIJON GENLIS, 1 Place de l'Europe 21000 DIJON, référence CRPCEN : 21012,dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis.

*AL26022346*

### // DISSOLUTION-LIQUIDATION

#### DISSOLUTION ANTICIPÉE

**SCI CANNELLE**
SCI au capital de 1000 €
Siège social : 5 rue alphonse mairey
21000 Dijon
530 727 585 RCS de Dijon

Aux termes d'une AGE en date du 31/12/2025, les associés ont décidé la dissolution et la mise en liquidation amiable de la société à compter du 31/12/2025, nommé liquidateur,à compter du 31/12/2025, M. Jack-Charles TREMEAUX, demeurant 5 rue alphonse mairey 21000 Dijon, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS de Dijon

*AL26022283*

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

**SCI CANNELLE**
SCI au capital de 1000 €
Siège social :
5 rue alphonse mairey
21000 Dijon
530 727 585 RCS de Dijon

Aux termes d'une AGE en date du 31/12/2025, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. Jack-Charles TREMEAUX, demeurant 5 rue alphonse mairey 21000 Dijon pour sa gestion et l'ont déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2025.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Radiation au RCS de Dijon

*AL26022299*

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

**SASU PRESTATION BOURGOGNE**
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 7B Rue du Chapeau
21000 DIJON
SIREN : 934 282 625 RCS DIJON

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 31/12/2025 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur, M AHMETI ARDI, 8 rue Paul Verlaine, 39100 Dole, pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2025.
Radiation au RCS de Dijon.
Pour avis Le liquidateur

*AL26022321*

### // CONSTITUTION

**OPTIQUE CRACOVIE**
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 000 euros
Siège social :
Centre Commercial E. Leclerc
7 rue de Cracovie, 21000 DIJON

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 26/02/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : OPTIQUE CRACOVIE
Siège : Centre Commercial E. Leclerc - 7 rue de Cracovie, 21000 DIJON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 100 000 euros
Objet : toute exploitation de fonds de commerce de prothèses auditives et accessoires pour malentendants, de vente d'appareil d'optiques, de verres correcteurs,d'appareils photographiques et acoustiques, de lentilles de contact et généralement tout ce qui concerne directement ou indirectement les objets ci-dessus.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Lorsque la Société ne comprend qu'un seul associé, les cessions d'actions s'effectuent librement.
Président : DOS PADIEU, SAS au capital de 301 536 euros, dont le siège social est 9 rue de la Liberté 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 421 873 704, représentée par Monsieur Olivier PADIEU,président.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS, Le Président

*AL26022135*

#### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/03/2026, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :F.M. LOGIC
Objet social : - la réparation et l'entretien d'équipement de communication ;- la commercialisation de matériels de télécommunication en magasin spécialisé ;- la création,l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines,ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;- la participation,directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Siège social :1 D rue du Tribunal 21200 Beaune.
Capital : 1000 €Durée : 99 ans
Gérance : M. Maillotte Félix, demeurant 2 Impasse Lamblot 21110 Marliens
Immatriculation au RCS de Dijon

*AL26022232*

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée du 06/03/2026, il a été constitué une société civile de portefeuille présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : GLOBAL ABH
Siège social : 19 Rue Prairial - 21300 CHENOVE
Objet social : Acquisition et gestion de valeurs mobilières, de titres de sociétés, de portefeuilles de titres, d'actions et d'obligations. Prise de participations et d'intérêts dans toutes sociétés par tous moyens appropriés, d'instruments financiers et de capitalisation ou autrement à la diligence de la gérance. Acquisition de tous immeubles ou titres de sociétés immobilières, mise en valeur, transformation, aménagement, construction, administration et exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par tous moyens. Acquisition de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou complément des biens et droits immobiliers en question. Obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions de titres et ou de biens immobiliers, ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la Société. Cession d'immeubles à titre exceptionnel. Gestion de tous capitaux propres dont elle pourrait disposer. Cession des valeurs mobilières et participations,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON
Capital social : 3 003 euros, constitué à concurrence de 3,00 euros au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 3 000,00 euros au moyen de l'apport en nature de titre sociaux de la société ABH ENERGIES.
Gérance : Monsieur Abdelmalek HADDAD, demeurant 19 rue Prairial - 21300 CHENOVE
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant plus des deux tiers du capital.
Pour avis, La Gérance

*AL26022281*

Crowe

**SARL ETA FARMTEC**
Société à responsabilité limitée
Unipersonnelle
Au capital de 5 000 euros
Siège social : Ferme des 50 journaux
21330 BALOT

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BALOT du 2 mars 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : SARL ETA FARMTEC
Siège social : Ferme des 50 journaux, 21330 BALOT
Objet social : Activité de prestations de services agricoles et location de matériel agricole
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5 000 euros
Gérance : Monsieur Yohan GUYARD, demeurant 43 Rue du Général de Gaulle 21400 CHATILLON SUR SEINE, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis, La Gérance.

*AL26022291*

## NIÈVRE

### // MODIFICATION

#### TRANSFORMATION

**HPL**
Société par actions simplifiée
Au capital de 624 500 euros
Siège social : 11, Rue Henri Barbusse
58000 NEVERS
797 636 339 RCS NEVERS

Le 6 mars 2026, l'associé unique a décidé de transformer la société en Société par actions simplifiée à compter du même jour et d'étendre l'objet social à l'acquisition et la gestion de valeurs mobilières, actions, parts sociales, parts d'intérêts, portefeuilles titres,actifs financiers et, généralement tout véhicule d'investissement, et toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet et à l'activité de marchand de biens.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Il a été mis fins aux fonctions de Gérant de Monsieur Loïc PANSE, demeurant 11,Rue Henri Barbusse - 58000 NEVERS, qui a été nommé Président pour une durée illimitée.
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clauses d'agrément : sauf en cas d'associé unique et entre associés (cession libre),les transmissions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés donné à la majorité de plus de plus de la moitié des actions ayant le droit de vote.
Pour avis.

*AL26022293*

**Etude de Maîtres Philippe PELLETIER et Frédéric VLEUGELS,**
Notaires associés à MARCILLY-LES-BUXY (Saône-et-Loire), Le Martrat

#### DÉMISSION CO-GÉRANT

**SCI SAMSAM**
Société civile immobilière
au capital de 40.000,00 €
Siège social : Le Port de l'Homme
58120 CORANCY
SIREN 489 558 981 - RCS NEVERS

Par décision des associés en date du 10 mars 2026, il a été accepté la démission de M. Cornelis BRUNING, de sa fonction de cogérant à compter du 10 mars 2026 et il a été procédé à la nomination de M. Wijnand Abram BRUNING, né à AMSTERDAM (PAYS-BAS) le 13 juillet 1974, demeurant à NM AMSTELVEEN (1181) (PAYS-BAS) Trompenburg 11, en qualité de nouveau cogérant, à compter du 10 mars 2026 pour une durée illimitée.
L'article des statuts relatif à la gérance a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
Pour avis, Le cogérant.

*AL26022301*

#### CHANGEMENT DE GÉRANT

**EARL LES MYRIAS**
3 rue de Vassy 58700 ARZEMBOUY
Au capital social de 358 500 €
RCS NEVERS - N°511 929 358

Par procès-verbal d'AGE du 3 mars 2026, il a été procédé à la nomination d'un nouveau gérant M. Jean-Baptiste HAGHEBAERT, demeurant 8 rue des Chevrottes 58700SICHAMPS.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis, La gérance

*AL26022313*

#### MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

**ARTISANS CONCEPT**
SASU au capital de 2.000 euros
5 bis boulevard du Docteur Galvaing
58300 DECIZE
894 308 774 RCS NEVERS

Le 12/03/2026, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social a : l'achat et revente de matériaux de construction ;Fourniture de menuiseries ; Aménagements extérieurs et menuiseries spécifiques (alu, bois, PVC, acier) en sous-traitance à compter du 10/03/2026.
Le reste sans changement.
Mention en sera faite au R.C.S de NEVERS.
Pour avis.

*AL26022317*

#### CHANGEMENT DE GÉRANT

**SARL LE BOSSU DE ROUY**
Société à Responsabilité Limitée
Capital de 1 500 euros
Siège social : 19, route de NEVERS
58110 ROUY
851 165 605 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE en date du 01/12/2025, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Hervé GUIMARD de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérante Laurence GUIMARD, demeurant 522, route du Palais à ALLUY (58110), pour une durée illimitée à compter du 01/12/2025. Le nom d'Hervé GUIMARD a été retiré de l'article 15 des statuts pour le remplacer par celui de Laurence GUIMARD, nouvelle gérante.
Modification au RCS de NEVERS.
Pour avis. La Gérance.

*AL26022318*

FIDUCIAL SOFIRAL Avocats

**12 RUE LAMARTINE**
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

#### MODIFICATION DU CAPITAL

# ANNONCES LÉGALES

## PAYSA'VIGNE

SARL au capital de 1.000 €,
18 chemin du Champ de Foire
58150 GARCHY
902 810 712 RCS NEVERS

AGE du 30.11.2025: Réduction de capital social de 1.000 € pour le ramener de 2.000 euros à 1.000 €.
Ledit acte ayant été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS, le 13.01.2026 en l'absence d'opposition dans le délai imparti, ladite réduction est définitivement réalisée avec effet au 20.02.2026.
Pour avis, La Gérance

*AL26022348*

## // GÉRANCE

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

ACTE SOUS SEING PRIVE en date à NEVERS (Nièvre) du27/02/2026 enregistré à service de la publicité foncière et de l'enregistrement de la Nièvre le 06/03/2026 dossier 202600003935 référence 5804P01 2026 A 00138
VENDEUR : La société NATURA, société par actions simplifiée au capital de 22.000 euros dont le siège social est à COULANGES-LES-NEVERS (Nièvre) - 2, Rue des Grands Prés,immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 528 849 847
ACQUEREUR : La société NATURA COOP, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros dont le siège social est à COULANGES-LES-NEVERS (Nièvre) - 2 A, Rue des Grands Près, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 100 627 215
DÉSIGNATION DU FONDS : Un fonds de commerce d'achat, ventede produits alimentaires et non alimentaires biologiques et d'une manière générale de tous produits et biens meubles sis et exploité à COULANGES-LES-NEVERS (Nièvre) - 2, Rue des Grands Prés, pour l'exploitation duquel le VENDEUR est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 528 849 847
PRIX : 290.000 euros
JOUISSANCE : le 1er mars 2026
OPPOSITION : Pour la réception des pièces, des oppositions et des correspondances il est fait élection de domicile au cabinet LEXCONSEIL sis à NEVERS (Nièvre) - 3, Rue Vauban,dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.
Pour avis

*AL26022290*

## // VENTE AUX ENCHÈRES

**Selarl Isabelle MAUGUERE**
Avocat au Barreau de NEVERS
15 rue Gambetta - 58000 NEVERS
Tél: 03 86 71 88 55
Email : mauguere.avocat@outlook.fr

### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**Le MARDI 28 AVRIL 2026A 10 heures 45**
Au Tribunal Judiciaire de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, siégeant en matière de saisies immobilières, Place du Palais 58000 NEVERS (Nièvre).
**Commune de MAGNY-COURS (Nièvre), 16 rue du Pré Morand :**
Une maison d'habitation comprenant : entrée avec couloir, cuisine, salle à manger/salon, salle de bains avec WC, autre WC séparé, quatre chambres dont une avec salle d'eau privative. Combles perdus, radiateurs électriques. Terrasse.Garage. Terrain.
Le tout cadastré section AD, numéro 1 « 16 rue du Pré Morand » pour une contenance de 12 ares 60 centiares.
Le bien forme le lot numéro UN d'un lotissement dont les pièces constitutives ont été déposées au rang des minutes de Maître Marcel BOURSIN, Notaire à SAINT PARIZE LE CHATEL (Nièvre), le 13 novembre 1971, publiées au bureau des Hypothèques de NEVERS (Nièvre), le 05 juin 1964, volume 3532, numéro 26.
Bien occupé.
**MISE A PRIX : QUINZE MILLE EUROS (15 000,00 €) EN UN LOT.**
La vente ne pourra être renvoyée qu'en cas de force majeure ou à la demande éventuelle de la Commission de Surendettement.
Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.
Fait à NEVERS le 05 mars 2026
Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.
Pour tous renseignements s'adresser :
- au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant 15 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.55.
- au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.
Les visites seront effectuées par Maître Aurélie GRAS, Commissaire de Justice à VARZY (Nièvre)
Tél : 03.86.29.41.33
Le mardi 07 avril 2026 à 10 h 00 sur place.

*AL26022236*

**MAITRE OLIVIER LEVOIR,**
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin - 58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

A la requête de la SELARL JSA, mandataire judiciaire, dont le siège est fixé 18 rue Georges Clémenceau, 78000 VERSAILLES
VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre), Place du Palais,
**LE MARDI 5 MAI 2026 à 10h45**
**Commune de PLANCHEZ (58230)**
Lot unique : Une maison d'habitation située commune de PLANCHEZ (58230) lieudit « Boutenot », cadastré Section YA n°200, 201 et 202 pour une superficie totale de 5 ares 96 centiares
**Sur la mise à prix de :QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS (90 000 €)**
Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité d'un quart puis de moitié pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.
Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 11 mars 2026. Me Olivier LEVOIR
Les enchères peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau du Tribunal Judiciaire de Nevers
Le cahier des conditions de la vente peut être consulté sans frais, soit au greffe du juge de l'exécution de Nevers situé Place du Palais de ladite ville, soit au cabinet de Maître Olivier LEVOIR situé 10 rue Saint Martin, 58000 Nevers, rédacteur du cahier des conditions de vente.
**VISITE du bien prévue sur place le 22 avril 2026 à 10h00** :
S'adresser à Maître Aurélie GRAS, huissier de justice, 1 Place du Marché, 58210 VARZY, Tél: 03 86 29 41 33

*AL26022309*

**MAITRE OLIVIER LEVOIR,**
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin - 58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**A la requête de la SELARL JSA, mandataire judiciaire, dont le siège est fixé 18 rue Georges Clémenceau, 78000 VERSAILLES**
VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre), Place du Palais,
**LE MARDI 28 AVRIL 2026 à 10h45**
Commune de SAINT PIERRE LE MOUTIER (Nièvre)
**Lot unique** : Un bien immobilier situé commune de SAINT PIERRE LE MOUTIER (Nièvre), 16 rue de Paris et cadastré Section AK numéro 114,
**Sur la mise à prix de :TRENTE CINQ MILLE EUROS(35 000 €)**
Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité par tranche de 2 000 €, sans que le prix d'adjudication puisse être inférieur à 25 000 € pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.
Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 16 mars 2026.
Me Olivier LEVOIR
Les enchères peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau du Tribunal Judiciaire de Nevers
Le cahier des conditions de la vente peut être consulté sans frais, soit au greffe du juge de l'exécution de Nevers situé Place du Palais de ladite ville, soit au cabinet de Maître Olivier LEVOIR situé10 rue Saint Martin, 58000 Nevers, rédacteur du cahier des conditions de vente.
**VISITE du bien prévue sur place le 9 avril 2026 à 14h00 :**
S'adresser à la SELARL QUALIJURIS 58, huissier dejustice, 2 avenue Saint-Just, 58000 NEVERS
Tél : 03 86 59 73 40

*AL26022343*

## // DISSOLUTION-LIQUIDATION

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

**SARL STAR**
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège social :
40 Rue Saint Exupéry
58660 COULANGES LES NEVERS
Siège de liquidation :
4 Rue du Champ
58660 COULANGES LES NEVERS
451762660 RCS NEVERS

L'AGO réunie le 30/06/2025 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Claire SIMSEK, demeurant 4 Rue du Champ 58660 COULANGES LES NEVERS, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter de ce jour.
Dépôt RCS de NEVERS
Pour avis
Le Liquidateur

*AL26022303*

### DISSOLUTION ANTICIPÉE

**CABINET INFIRMIER SAINT ELOI**
Société civile de moyens
Au capital de 1.000,00 euros
Siège social : 22 RUE DE LA POSTE
58000 ST ELOI
534 991 971 RCS NEVERS

Le 15.12.2025 l'assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Madame Laetitia JACQUIN demeurant 47 Chemin du Champ de l'Aubepin 58320 PARIGNY-LES-VAUX a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 2 RUE DE LA POSTE - 58000 ST ELOI.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

*AL26022316*

### DISSOLUTION

**SCI DE LA COLONNE**
**SCI en liquidation au capital de 15 244.90 €**
**Siège Social : Route de la Machine**
**58300 SAINT LEGER DES VIGNES**
**380 197 269 RCS NEVERS**

Aux termes d'un acte ssp du 15/10/2025 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
Mme Nicole ROUSSAT dt à NEVERS (58) – 1 Bis, avenue Saint Just a été nommée comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

*AL26022323*

**Maître Emilie GUERIN-PEREIRA**
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
16 Boulevard de la République

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une AG du 31/10/2025 de la SARL DU PORT AUBRY,au capital de 36 000,00 euros siège social àCOSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), Port Aubry, SIREN sous le numéro 513437442 de NEVERS, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Clément MELET demeurant à COSNE COURS SUR LOIRE, 41 rue des Vignes Ste Brigitte de sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/102025.
Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis.

*AL26022330*

## // CONSTITUTION

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 4 mars 2026, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) à effet du même jour, motivant la publication des insertions suivantes :
**Dénomination sociale :** EARL DES CARRIERES
**Siège social :** 72 route de Jaugenay - 58160 CHEVENON
**Capital :** 57 000 € (apports de matériels et de cheptel)
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS sauf dissolution anticipée ou prorogation.
**Objet social :** L'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural.
**Gérance :** Mme Ophélie BRUNET, demeurant 72 route de Jaugenay - 58160 CHEVENON
Cessions de parts sociales : Un associé exploitant peut librement céder tout ou partie de ses parts sociales à son conjoint, son partenaire d'un pacte civil de solidarité, à ses ascendants ou descendants, à l'un de ses coassociés ou au conjoint de l'un d'eux.Toute autre cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément de tous les associés.
**Immatriculation :** RCS de NEVERS
**Pour avis et mention, la gérance.**

*AL26022185*

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 06/03/2026, il a été constitué une SAS dénommée : MGV58
Objet social :- l'exploitation de toute activité de restauration notamment la restauration rapide, la vente de repas ou plats à emporter ou à livrer,- la vente à emporter de boissons alcoolisées ou non conformément à la législation en vigueur
Siège social : 1, rue Jules Renard - 58 130 Guérigny
Capital social : 5 000 euros
Président : Madame Virginie MOINE demeurant 13, rue Théodore Mercier - 58 130 Guérigny
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clause d'agrément : sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote.
Agrément des cessions de parts : toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de NEVERS
Pour avis.

*AL26022287*

### IMMATRICULATION GAEC

Par acte sous seing privé du 11 mars 2026, il a été constitué à effet du même jour un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun dénommé « **GAEC LEJAULT** », agréé par décision préfectorale de la Nièvre le 19 février 2026.
Le siège social est fixé à Domaine Noblot, 58330 SAINTE-MARIE.
Le GAEC sera immatriculé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, les gérants.

*AL26022307*

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée signé électroniquement le 09/03/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière.
Dénomination sociale : SCI A PA CONDAMINE.
Siège social : 2 chemin de Dourdon, 58400 RAVEAU.
Objet social : L'acquisition, l'administration, la mise en valeur, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 4 000 euros.
Gérance : Monsieur Paul-Antoine CONDAMINE,demeurant 2 chemin de Dourdon, 58400 RAVEAU et Madame Anne CONDAMINE, demeurant 2 chemin de Dourdon, 58400 RAVEAU.
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions entre associés,agrément dans tous les autres cas.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

*AL26022310*

### AVIS DE CONSTITUTION

ACTE SOUS SEING PRIVE DU 11/03/2026
FORME : société d'exercice libéral à responsabilité limitée de médecin
DÉNOMINATION : DOCTEUR DALDOUL
SIÈGE SOCIAL : NEVERS (Nièvre) - 7, Avenue Colbert
OBJET : - L'exercice de la profession de médecin ophtalmologiste
DURÉE : 99 ans
CAPITAL : 1.000 euros
GÉRANCE : Docteur Aymen DALDOUL demeurant à GARCHIZY (Nièvre) - 948, Rue Ambroise Croizat
IMMATRICULATION : au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS
Pour avis : le gérant

*AL26022315*

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 13.03.2026, constitution de la Société par Actions Simplifiée unipersonnelle :
Dénomination : ALTIVAE CONSULTING.
Capital social : 200,00 euros.
Siège social : 141, rue des Commes – 58160 Imphy.
Objet :Management de transition en hôtellerie : direction temporaire d'établissements hôteliers, continuité managériale, mandats de gestion, missions de remplacement en direction d'hôtel, optimisation des performances, repositionnement stratégique, pilotage opérationnel des équipes, qualité et expérience client ; Conseil en gestion et pilotage TPE (très petite entreprise) /PME (petite et moyenne entreprise) :diagnostics d'entreprise, structuration organisationnelle, tableaux de bord et KPI (Key Performance Indicators), prévisionnels et plans de trésorerie, optimisation des coûts,amélioration des processus, digitalisation et outillage opérationnel, conseil en gestion d'entreprise tous secteurs ; Assistance opérationnelle : travail de gestion, secrétariat,assistanat administratif en direct ou en sous-traitance auprès des TPE (très petite entreprise) / PME (petite et moyenne entreprise) de tous métiers ;Accompagnement des commerces et entreprises du bâtiment : organisation interne,méthodes et planning, suivi de chantiers et projets de rénovation, coordination avec les partenaires, pilotages des marges et délais ; Études et audits : études de marché, audits opérationnels, analyses de performance et recommandations ; Et plus généralement :Toute activité connexe ou complémentaire se rattachant directement ou indirectement aux activités ci-dessus, permettant d'en favoriser le développement ou la diversification, dans le respect des lois et règlements en vigueur ; La création, l'acquisition,l'exploitation, la location ou la gestion de tous établissements, fonds de commerce ou établissements secondaires se rattachant aux activités susvisées ; La participation, directe ou indirecte, à toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire.
Président : Alexandrine GUSO demeurant 9 rue du Commandant Achet - 58160 Imphy
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité dès lors que ses actions sont libérées des versements exigibles et inscrits en compte à son nom.
Clauses d'agrément : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement, si la société perd son caractère unipersonnel, les actions ne peuvent être cédées, entre associés et à des tiers non associés, y compris les ascendants ou descendants du cédant, qu'après agrément de la collectivité des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

*AL26022334*

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 13/03/2026, il a été constitué une société par actions simplifiée dénommée : AUDIO 2 au capital de 1.000,00 euros en numéraire dont le siège social est situé 31 bis rue de la République, 58300 Decize.
Objet social: la vente d'audioprothèses, la vente d'accessoires audio, notamment piles et sprays, cette liste étant non exhaustive. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création,l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce ou artisanal,ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la participation,directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Président : Jean BARILLOT demeurant 27,Avenue Victor Hugo 58300 Decize.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées: le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix, quel que soit le nombre d'actions que l'associé possède.
Clauses d'agrément: Les actions sont librement cessibles entre associés uniquement, la cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.
Pour avis.

*AL26022335*

## YONNE

## // MODIFICATION

### MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

**LNG COURTAGE ET ASSURANCES**
EURL au capital de 5.000,00 Euros
Siège social :
SAINT FLORENTIN (89600)
6 Place des Fontaines,
899.595.177 RCS d'AUXERRE

Par décision prise en AGE le 11 février 2026, il a été décidé modifier l'objet social comme suit : La société a pour objet, en France et à l'étranger :
- Le courtage et l'intermédiation en assurances de toute nature, pour le compte de personnes physiques ou morales, et notamment en assurances de dommages,assurances de personnes, assurances professionnelles, assurances collectives, et plus généralement tous types de contrats d'assurance ;
- Le courtage et la distribution de contrats d'assurance-vie, de capitalisation et de produits financiers assimilés, de contrat d'assurance de santé, de prévoyance, de retraite,et de tous produits et services de protection sociale.
- L'intermédiation en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP), et notamment le courtage en crédits immobiliers, crédits à la consommation, prêts professionnels et regroupement de crédits ;
- Le conseil, l'accompagnement et l'assistance aux particuliers et aux professionnels dans leurs démarches liées à l'assurance et au financement et en stratégie de rémunération ;
- Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles,mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.
En outre, l'article 1835 du Code civil dispose que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.
L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Modification au RCS d'AUXERRE.
Pour avis et mention.

*AL26022304*

### MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

**MYLESYME**
SASU au capital de 1000,00 €
Siège social :
4 RUE DE LA PORTE PEINTE
89310 NOYERS
Modification au RCS de Auxerre 999826548

Par assemblée générale extraordinaire du 15/03/2026, il a été décidé à compter du 15/03/2026 .
D'étendre l'objet social comme suit : Vente au comptoir d'aliments et boissons à consommer sur place et à emporter avec vente d'alcool. Commerce de détail de produits d'alimentation et la vente de boissons alcoolisées à emporter. Service de débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées, autorisé par licence de 4ème catégorie (licence IV), et de restauration à emporter et sur place avec service à table. Toutes prestations de conseils aux entreprises et services publics en matière de stratégie, gestion, management et logistique. L'objet social inclut également, plus généralement toutes opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social (y compris toute activité de conseil se rapportant directement ou indirectement à l'objet social), ou tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement. La Société peut agir, tant en France qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association, groupement d'intérêt économique ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, les opérations rentrant dans son objet. La Société peut également prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes affaires et entreprises françaises et étrangères, quel que soit leur objet.

*AL26022331*

S.J.B.
Société d'Avocats

### NOMINATION DE CO-GÉRANT

**SCI RAMEAU-BRITO**
Société civile immobilière
Au capital de 50 464 euros
Siège social : Grande Rue
89440 PRECY LE SEC
394 691 166 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 10 mars 2026, la collectivité des associés a nommé en qualité de co-gérante Madame Anne DUREY, née RAMEAU, demeurant 22 Rue de la Villotte ORGY 89240 CHEVANNES, pour une durée illimitée à compter du 10 mars 2026.
Monsieur Serge RAMEAU conserve son mandat de co-gérant.
Modification sera faite au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE.
Pour avis, La Gérance

*AL26022340*

## // DISSOLUTION-LIQUIDATION

FIDUCIAL SOFIRAL
AVOCATS

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

**GOURDON Sébastien**
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social :
17 rue du Docteur Jean Faurel
89300 JOIGNY
Siège de liquidation :
17 rue du Docteur Jean Faurel
89300 JOIGNY
984 355 222 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 6 février 2026 au siège de liquidation, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Sébastien GOURDON, demeurant 17 rue du Docteur Jean Faurel, 89300 JOIGNY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis Le Liquidateur

*AL26022289*

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

**MAGALON**
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 27 Route des Clerimois
89320 VILLIERS LOUIS
Siège de liquidation :
27 Route des Clerimois
89320 VILLIERS LOUIS
510 066 442 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 10/03/2026 au 27 Route des Clerimois 89320 VILLIERS LOUIS, l'Associé Unique, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Bruno MAGALON,demeurant 1 rue des Sablons Les Hauberts 89320 NOE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis, Le Liquidateur

*AL26022292*

## // DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

### AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
**MOLOSMES – terre, lande et bois-taillis – fonds occupé en partie - l'exploitant en place sera prioritaire à l'attribution. S'il ne souhaite pas acquérir les parcelles qu'il exploite, la SAFER les attribuera à un bailleur afin de le maintenir en place - 10 ha 33 a 94 ca** - 'LES MERRES' : AE – 0029 – 0031 – 0051 - 0080 - 'ENVERS DE LA SCULPTERIE' : E – 0261 – 0287 – 0288 - 0296 - 'RACINEUIL' : E – 0006 – 0012 – 0025 – 0029 – 0031 – 0035 – 0755 -0757 - 'LES RONCIERS' : E – 0043 – 0044 – 0045 – 0046 – 0047 – 0060 – 0061 – 0062 – 0063 – 0081 – 0082 – 0083 – 0088 – 0102 – 0116 - 0119 - 'LE PUITS' : E – 0375 - 0376 - 'LES VAUX REMY' : E - 0525 - 'ENVERS DES VAUX REMY' : E – 0580 - 0581 - 'LES TASSINETS' : F – 0600 – 0601 – 0604 – 0608 – 0620 - YA – 0125 – 0127 – 0128 – 0129 – 0132 – ZN - 0002 - 'PIEDS DE BOIS' : F – 0575 – 0578 – 0584 - 0984 - 'ENVERS DE L HOMMOND' : F – 0348 – 0350 - 0354 - 'BEAUREGARD' : F - 0632 - 'LE PETIT BOUTOT' : G – 0286 – 0287 - 0435 - 'COCARDE' : G - 2007 - 'LES SAUGEES' : G - 0181 - 'LES CHARRIERES' : YB - 0093 - 'HAUTDE VOIES DE BOUCHERES' : ZH - 0033 - 'COTANCE' : ZL - 0004 - 'SENTIER DE GLAND' : ZY - 0022 – zonage : RNU
**ST MARTIN SUR ARMANÇON - terre, lande et bois-taillis - fonds occupé en partie - l'exploitant en place sera prioritaire à l'attribution. S'il ne souhaite pas acquérir la parcelle qu'il exploite, la SAFER l'attribuera à un bailleur afin de le maintenir en place - 2 ha 18 a 41 ca** - 'LES DIX JOURNAUX' : A - 0083 - 'LA PETITE ROCHE' : E – 0227 - 0228 - 'ADROIT DE D UN CHIEN' : G – 0158 – 0163 - 0175 - 'LA CROIX DE PIERRE' : G - 0182 - 'VAU MERCIER' : G - 0002 – 0021 - 0022 - 'HAUTDE VAU CHACHON' : ZD - 0003 – zonage : RNU
**MELISEY - terre - fonds occupé - l'exploitant en place sera prioritaire à l'attribution. S'il ne souhaite pas acquérir la parcelle qu'il exploite, la SAFER l'attribuera à un bailleur afin de le maintenir en place - 27 a 40 ca** - 'SUR LE BOUT DU BOIS' : G - 0462 – zonage : RNU
**VENOUSE – terre - 1 ha 40 a 40 ca** - 'LES VAUX ROUGES' : ZE – 0031 - 0032 – zonage : RNU
**LIGNY LE CHATEL – bois-taillis - 28 a 76 ca** - 'SOUS LA PIECE GUENIN' : AH – 0309 – 0377 - 0380 – zonage : zone N du PLU
**PERCEY – bois-taillis - 35 a 41 ca** - 'LES TIERCES' : C - 0556 - 'LES GLANDS' : C - 0470 – zonage : RNU
**Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 07/04/2026 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 03.86.46.99.74 où des compléments d'information pourront être obtenus.** Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

*AL26022350*

## // CONSTITUTION

FIDUCIAL SOFIRAL
AVOCATS

### AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 10/03/2026, il a été constitué une SAS dénommée : PEURLE
Siège social : 62 rue Robert Rimbert JONCHES, 89000 AUXERRE
Capital : 100 €
Objet social : - L'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de café, bar, bistrot, brasserie, à consommer sur place ou à emporter ; - L'organisation d'évènements privés et professionnels et d'animations festives ; - La

# ANNONCES LÉGALES

vente de chocolats.
Président : M CATHELIN Didier demeurant 62 rue Robert Rimbert JONCHES 89000 AUXERRE élu
Directeur Général : Mme DUSSOL Florence demeurant 45 rue du Temple 89000 AUXERRE
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE.

*AL26022288*

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 9 mars 2026, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : JMH BURGUNDY.
Siège social : MONETEAU (89470) 6 rue des Roses.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).
Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange d'apport ou autrement. Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.
Apports en numéraire : Madame Magali MASSET la somme de cinq cents euros (500 EUR). Monsieur Julien MASSET la somme de cinq cents euros (500 EUR).
Cessions de parts : Les parts sont librement cessibles ou transmissibles uniquement entre associés et aux descendants des associés. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.
Premiers CO-GERANTS : Madame Magali MASSET demeurant à MONETEAU (89470) 6 rue des Roses et Monsieur Julien MASSET demeurant à BRIE-COMTE-ROBERT (77170) 10 rue du Grand Noyer.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis
Le notaire.

*AL26022297*

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date du 12 mars 2026, il a été constitué la SASU suivante :
DÉNOMINATION : N.P.E.
DURÉE : 99 ans
CAPITAL : 3 000€
SIÈGE SOCIAL : 5 avenue du Mez (89144) LIGNY LE CHATEL
OBJET SOCIAL : L'activité d'agencement de lieux de vente
PRÉSIDENT : Mme Elodie NIVOL, demeurant 5 avenue du Mez (89144) LIGNY LE CHATEL
La société sera immatriculée au R.C.S. d' AUXERRE.

*AL26022336*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par Acte SSP du 11/03/2026 , régularisé par signature électronique, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SAS
Dénomination :JESEB
Capital : 40 000 € en numéraire
Siège social : 14 Avenue Jean Jaurès - AUXERRE(89000)
Objet : La création, l'achat, l'exploitation et la vente de portiques et matériels de lavage et plus généralement de tout matériel de garage et de station-service ; l'activité d'entretien et de maintenance de portiques et matériels de lavage et plus généralement de tout matériel de garage et de station-service, l'achat et la vente de pièces détachées s'y rapportant et produits de lavage ; toutes prestations de services annexes ou complémentaires ; la création, l'achat, la vente, la location, la prise en gérance de toutes entreprises et de tous établissements se rapportant aux activités susvisées, annexes ou complémentaires ; l'acquisition en pleine propriété ou en démembrement, la construction,la propriété, la gestion, la location, l'administration par tous moyens à sa convenance, de tout immeuble bâti ou non bâti ainsi que de tous biens ou droits immobiliers qu'elle viendrait à acquérir ; l'achat de tous biens meubles ou immeubles en vue de leur revente ou de leur location ; toutes actions de promotion immobilière ainsi que toutes opérations de maîtrise d'œuvre et de construction-vente ; toute activité de service et de gestion en lien avec l'immobilier ; la prise de participation dans toute Société
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE
Président nommé pour une durée illimitée :M. Jérôme CHAUFOURNAIS - AUXERRE (89000), 9 Rue de la Liberté
Directeur Général nommé pour une durée illimitée : M. Sébastien CHAUVOT - AUXERRE (89000), 54 Bis Avenue de Saint-Georges
Conditions d'admission aux assemblées et d'exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix
Agrément : L'agrément résulte d'une décision collective des associés statuant à la majorité des voix des associés représentant au moins soixante pourcent (60%) des droits de vote. L'associé cédant participe au vote, ses voix étant prise en compte pour le calcul de la majorité et du quorum.
La Société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE.
Pour avis, Le Président.

*AL26022327*







# CHRONIQUES JURIDIQUES

## Comment rédiger un testament pour qu'il soit valable ?

Comme de nombreux français, vous souhaitez rédiger un testament pour anticiper et préparer votre succession. Le but premier étant que vos dernières volontés soient respectées après votre décès, et d'organiser la transmission de vos biens à un ou plusieurs bénéficiaires. Pour se faire, il est courant de les exprimer par écrit dans un testament. Mais pour qu'un testament soit valable, il faut respecter certaines règles.
Tout d'abord, sur le contenu du testament : c'est un écrit par lequel une personne écrit ses dernières volontés (exemples : transmission de biens après le décès et décider de leur répartition entre bénéficiaires ; désigner une personne chargée d'exécuter ses dernières volontés ; indiquer ses souhaits concernant son corps ; désigner un tuteur pour ses enfants, etc.).
Pour rédiger un testament, trois conditions doivent être respectées :
- Il faut être sain d'esprit, c'est-à-dire posséder des capacités mentales permettant un discernement et une volonté suffisamment éclairée ;
- Il faut être majeur ou mineur de plus de 16 ans (entre 16 et 18 ans, vous pouvez léguer uniquement la moitié de vos biens sauf en cas d'émancipation)
- Il faut avoir la capacité juridique de gérer vos biens.
Il faut également noter que le testament ne doit pas être rédigé sous la contrainte, ou à plusieurs : chaque membre du couple doit exprimer ses dernières volontés dans son propre testament.
Il est possible de rédiger un testament de deux manières :
-Rédiger seul un testament : ce testament est dit olographe. Pour qu'il soit valable, les 3 conditions suivantes doivent être remplies : être écrit à la main (non tapé à l'ordinateur, même en partie), être daté précisément (indication du jour, du mois, et de l'année), être signé. Vous pouvez ensuite conserver vous-même votre testament. Il est ensuite recommandé d'informer des personnes de confiance de la rédaction d'un testament et de son lieu de conservation. Si son existence et sa localisation sont ignorées de tous, le testament ne pourra pas être respecté. Vous pouvez également le confier à un notaire pour qu'il le conserve.
La rédaction du testament olographe est gratuite, sauf si vous si vous déposez le document chez un notaire auquel cas vous devrez payer des frais de garde
- Faire établir un testament par un notaire : ce testament est dit authentique. Vous le dictez à un notaire, en présence de 2 témoins ou d'un autre notaire. Vos témoins ne peuvent pas être vos parents, vos légataires ou les clercs du notaire que vous avez choisi. Une fois rédigé, le notaire vous fait la lecture de votre testament. Vous devez signer le document, ainsi que les témoins ou le 2e notaire. Vous pouvez conserver vous-même votre testament, ou le confier à un notaire pour qu'il le conserve. Si vous faites établir votre testament devant notaire, vous devrez lui payer des frais pour cette prestation.
Les biens que vous transmettez doivent vous appartenir personnellement (maison, terrain, meubles, etc.).
La loi impose de respecter des règles de transmission : les héritiers réservataires ne peuvent pas être exclus de votre succession. Vous pouvez donc transmettre librement (à un héritier, un tiers, une association...) la part qui dépasse la réserve héréditaire, c'est la quotité disponible. En cas de non-respect de cette règle, l'héritier non bénéficiaire, peut exercer une action en réduction.

Estelle de Plinval

## La loi de finances pour 2026 est définitivement adoptée

Publiée le 20 février 2026, la loi de finances pour 2026 introduit plusieurs mesures sociales. Voici l'essentiel à retenir.
Le compte personnel de formation (CPF) fait l'objet d'un recentrage. La prise en charge du permis de conduire pour véhicule léger est désormais réservée aux demandeurs d'emploi ou aux personnes bénéficiant d'un cofinancement. (Les permis du groupe lourd ne sont pas concernés par cette restriction). Par ailleurs, l'aide forfaitaire de 500 € accordée aux apprentis pour financer leur permis est définitivement supprimée car créant une rupture d'égalité entre les étudiants selon le gouvernement.
Le régime de prise en charge facultative des frais de transport en commun, au-delà des 50 % légalement imposés, est prolongé jusqu'au 31 décembre 2026. Cette exonération peut atteindre 75 % du coût de l'abonnement. Dans le même esprit, le dispositif d'exonération sociale et fiscale des pourboires est reconduit jusqu'au 31 décembre 2028. Il s'applique aux salariés en contact avec la clientèle dont la rémunération ne dépasse pas 1,6 Smic.
La prime d'activité dont le montant personnalisé, dépend des ressources du bénéficiaire et des membres de son foyer, mais aussi de la composition du foyer, des prestations sociales éventuellement perçues et de la situation de logement sera revalorisée de 50 € en moyenne par mois et par bénéficiaire à compter du 1er avril 2026.
La taxe d'apprentissage connaît une extension de son périmètre: associations, fondations, fonds de dotation, congrégations et syndicats à but non lucratif y seront désormais assujettis. L'exonération dont ces structures bénéficiaient depuis 2021 est supprimée.
La loi de finances pour 2026 révise à la hausse à compter du 1er mai plusieurs taxes et droits de timbre pouvant avoir un impact sur le recrutement d'un travailleur étranger, dès lors qu'ils sont perçus lors de l'accès au territoire ou à la nationalité française ou en cas de régularisation.
À noter également : la fin de l'exonération fiscale des gratifications versées lors de la remise de la médaille d'honneur du travail, et le maintien jusqu'au 31 décembre 2029 des exonérations liées au classement en zone de revitalisation rurale (ZRR).
Si la majorité des dispositions s'appliquent depuis le 21 février 2026, certaines prendront effet à des dates ultérieures, tandis que d'autres ont été rétroactivement applicables au 1er janvier 2026.

Jennifer Blanchard

## Procédure de placement en activité partielle et revalorisation de son allocation au 1er janvier 2026

Certains employeurs pourraient avoir recours à l'activité partielle, en raison de certains motifs, afin de compenser la perte de salaire résultant de la fermeture temporaire de l'établissement ou d'une réduction collective de l'horaire habituel de travail en-deçà de la durée légale.

Pour ce faire, l'employeur doit faire une demande préalable auprès de l'administration via un portail internet sécurisé et confidentiel (https://activitepartielle.emploi.gouv.fr). Cette demande précise les motifs de recours à l'activité partielle, sa durée prévisible et le nombre de salariés concernés. Par dérogation, en cas de circonstance de caractère exceptionnel tel que l'influenza aviaire ou en cas d'intempéries tel que les crues, l'employeur dispose de 30 jours à compter du placement des salariés en activité partielle pour en faire la demande.
La direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) dispose de 15 jours calendaires, à compter du dépôt d'un dossier complet, pour notifier sa réponse via le même site. En cas d'autorisation du recours à l'activité partielle, les heures indemnisables seront celles correspondant à la différence entre la durée légale du travail, sauf exceptions, et le nombre d'heures réellement travaillés.
Pour chaque heure indemnisable, le salarié perçoit de l'employeur une indemnité horaire dont le montant brut est égal à 60% de la rémunération horaire brute de référence. Quant à l'employeur, celui-ci perçoit une allocation d'activité partielle, pour chaque heure indemnisée qu'il a versé au salarié, dont le taux horaire est égal à 36% de la rémunération horaire brute de référence. Ce taux horaire d'allocation d'activité ne peut pas être inférieur à un plancher revalorisé lors de chaque augmentation du Smic.
C'est pourquoi un décret du 29 janvier 2026 relève le montant horaire minimum de l'allocation d'activité partielle versée à l'employeur à hauteur de 8,57 euros par heure chômée contre 8,46 euros auparavant. Cette disposition s'applique aux demandes d'indemnisation adressées à l'autorité administrative au titre des heures chômées par les salariés à compter du 1er janvier 2026.

Augustin Mauprivez

OXYGÈNE

// JEUNES AGRICULTEURS

# Un défi à relever

**Les JA de Vitteaux vont organiser des épreuves *« fun et agricoles »* dans lesquelles force, agilité et esprit d'équipe seront requis. Des groupes de six sportifs sont à constituer. Rendez-vous est pris pour les *JA Games,* samedi 22 août à l'hippodrome de Marcilly.**

L'annonce du rendez-vous, sur la page Facebook des JA de Vitteaux, a fait sensation dès sa publication la semaine dernière avec énormément de likes et de partages. Pour ne rien vous cacher, nous aussi, nous avons hâte d'y être, histoire de voir qui aura le courage de s'inscrire et surtout, qui gagnera ! Les jeunes Vittelliens organiseront les *JA Games* samedi 22 août à l'hippodrome de Marcilly. *« Nous recherchions un nouvel événement pour notre canton. Un marché de producteurs a longtemps été proposé à la fin de l'été. Notre bal de l'an passé a bien marché mais il n'a pas été exceptionnel non plus… Là, nous changeons totalement de registre ! »*, annonce Jérémy Leguy, président des JA de Vitteaux. L'idée d'une telle manifestation mûrissait dans les têtes depuis plusieurs années : cette fois-ci, c'est officiel.

## Ouvert à tous

*« Chaque équipe sera constituée de six participants, tout le monde peut s'inscrire »*, présente Jérémy Leguy, *« il y aura normalement 14 épreuves tout au long de l'après-midi, de nombreuses rotations seront effectuées entre 13 heures et 18 heures Sont au programme : des quiz agricoles, des parcours divers et variés à effectuer en équipes, des courses de sacs, des lancers de bottes, du tir à la corde avec une surprise à la fin, une autre épreuve très largement inspirée d'Intervilles… Il y aura vraiment de quoi s'amuser et passer un très bon moment tous ensemble ! »*. Des points seront distribués à l'issue de chaque exercice et les quatre meilleures équipes disputeront une finale en soirée. *« L'agilité, la réflexion et la cohésion seront plus que nécessaires pour terminer à la toute première place de ces JA Games »*, poursuit le membre de l'organisation, qui ajoute d'autres éléments pour ce 22 août : *« notre idée de départ est de nous limiter à 16 équipes. Les inscriptions sont déjà ouvertes et trois groupes, notamment d'Is-sur-Tille, Pouilly-en-Auxois et Vitteaux, sont déjà sur les tablettes… Un site sera prochainement disponible sur internet pour prendre date, mais il est d'ores et déjà possible de s'inscrire en nous contactant par téléphone, ou même sur internet »*. Les partenaires et bénévoles souhaitant se greffer à l'évènement sont les bienvenus et sont eux aussi invités à se faire connaître. Les JA de Vitteaux, en remerciant les élus locaux pour la mise à disposition de l'hippodrome, informent qu'une restauration ainsi qu'une buvette seront assurées sur place. Après la remise des prix, une soirée musicale prendra le relais avec la participation du DJ Eliek James.

AG



**Thomas Paut, Jérémy Leguy et Thomas Cotiby, rencontrés lundi à l'hippodrome de Marcilly, vous invitent à vous inscrire dès maintenant.**

*Inscriptions et renseignements : 06 68 63 19 53, 06 44 26 46 87 et réseaux sociaux.*




# Agenda Loisirs

## Côte-d'Or

**• 21 et 22 mars**

### // Comédie musicale à Beaune

Une comédie musicale intitulée « Le train de la vie, de Francis Cabrel à Florent Pagny » est proposée au théâtre municipal, 64 rue de Lorraine. Elle rassemblera des musiciens professionnels : Pierre Alexandre Petiot (piano), directeur de l'école de musique de Beaune, Denis Codfert (batterie), Frédéric Le Saux-Moscovici et Stéphane Vivien (guitares), les voix de Pochette Surprise et la chorale Mi fugue mi-raisin sous la direction de Marc Sorlot, les chorégraphies créées par l'association Corps en scène dirigée par Emma Da Costa, et les choristes de l'association Mi Fugue Mi-Raisin sous la direction de Patrick Maurice. Cette comédie musicale met en scène la vie, de la naissance à la vieillesse en passant par l'adolescence. Le samedi 21 mars, le spectacle aura lieu à 20 heures et dimanche 22 mars, à 15 heures.

*Tarifs : adultes, 16 euros, jeunes, 10 euros, gratuit pour les moins de 12 ans. www.beaune-tourisme.fr*

**• 28 et 29 mars**

### // Foire aux vins et fromages à Is-sur-Tille

La 32e édition de cette foire va se tenir à la salle du Cosec, samedi de 15 heures à 22 heures et dimanche de 10 heures à 18 heures.

*Entrée : 3 euros.*

**• Dimanche 29 mars**

### // À Beaune, la rando des Climats

Beaune Cyclos propose la 5e édition de sa Rando des Climats de 7 h 30 à 11 heures. L'organisation a créé de nouveaux parcours afin de satisfaire au mieux toutes les catégories de vététistes : les familles avec enfants, les vététistes peu initiés, les vététistes confirmés, les plus sportifs et les experts. Les Bâtons Bavards proposeront des parcours pédestres attrayants pour compléter la découverte de la Côte de Beaune, au nord de Beaune. Ravitaillement sur tous les circuits, assiette gourmande.

*Tarifs : de 3 à 10 euros. www.beaunecyclos.fr*

**• Jeudi 2 et vendredi 3 avril**

### // Salon des seniors à Dijon

Le rendez-vous incontournable pour les Côte-d'Oriens de plus de 55 ans évolue et devient « Salon des Seniors, Bien vivre en Côte-d'Or ». Il se tiendra au parc des expositions de Dijon. Des villages thématiques seront à découvrir : services à la personne, forme, bien-être, patrimoine, lieux de vie, loisirs, associations, équipement du logement, nouvelles technologies, aidants. Plus de 150 exposants seront présents et vous pourrez assister à des conférences, ateliers et animations. Le parrain de cette édition sera le chorégraphe, danseur et membre du jury de l'émission « Danse avec les stars » Chris Marques.

*Entrée gratuite.*

**• Vendredi 3 avril**

### // Concert de Charlélie Couture à Nuits-Saint-Georges

Dans le cadre du festival Les Bacchanales de Nuits, l'article Charlélie Couture se produira en concert à partir de 20 h 30 à la salle des fêtes.

*Tarif : 29 euros.*
*Réservations : gevreynuitstourisme.com*

## Nièvre

**• Dès maintenant**

### // Animations et balades

De nombreuses animations et balades nature sont organisées au sein du Parc naturel régional du Morvan pendant les vacances scolaires mais pas uniquement.

*Toutes les infos : https://www.parcdumorvan.org/les-evenements/?pg=2*

**• Samedi 28 mars**

### // Concours de jugement de bétail à Montsauche-les-Settons

Les jeunes agriculteurs organisent leur concours de jugement de bétail bovins et ovins samedi 28 mars à partir de 14 heures. Il se tiendra au lieu-dit La Verrerie, chez Emmanuel François. Une soirée restauration (tarif 20 euros) suivra le concours.

*Pour réserver : 06 47 75 56 36 ou 06 80 00 33 56*

**• Jusqu'au 31 mars**

### // Boutique éphémère

Deux illustrateurs nivernais, Jean-Baptiste Vanderheyden (@excesdestyle) et Charles Bobin (@charles_7_bobin) présentent plus d'une centaine d'œuvres aux deux styles propres aux artistes, à la boutique éphémère du 3 place Saint-Sébastien à Nevers. Ouvert du mardi au samedi, jusqu'au 31 mars, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

*Plus d'infos : excesdestyle@gmail.com*

**• Vendredi 3 avril**

### // L'écrivain Didier Cornaille en dédicace à Château-Chinon

L'auteur de romans de terroir, très bon connaisseur du Morvan, Didier Cornaille, dédicacera son dernier ouvrage, « Les pierres s'en souviennent » à la librairie Le Goût des Mots (12, boulevard de la République), de 10 heures à 12 h 30.

*legoutdesmots.fr*

// RENCONTRE

# Amélie Darbousset sème l'avenir

**Au volant de son Partner, Amélie Darbousset, 24 ans, avale les virages en épingle du plateau ardéchois. Inséminatrice depuis cinq ans, elle sillonne son secteur, du côté de Coucouron, au rythme des appels d'éleveurs, pour semer l'avenir dans les élevages.**



Marine Martin / AAA

L'inséminatrice retire les paillettes plongées dans l'azote à - 196 °C avant de les décongeler dans de l'eau entre 34 et 38 degrés et de les garder au chaud… dans son dos.

En cette froide matinée de février, le planning d'Amélie Darbousset est chargé. Inséminatrice, principalement en bovins, elle énumère le parcours du jour : *« Ce matin, nous partons sur le secteur du plateau ardéchois. Nous allons faire une boucle de Saint-Cirgues-en-Montagne à Coucouron, jusqu'à Issarlès, en passant par La Chapelle-Graillouse »*. Premier arrêt, le Gaec Esperveyres, où Thibaut Exbalin, l'un des trois associés de cette exploitation principalement laitière, l'attend avec le sourire avant de la conduire dans le bâtiment d'élevage. Pour lui, le rôle de l'inséminatrice est fondamental. *« Amélie gère tout ce qui concerne la reproduction sur l'exploitation. Elle établit les plannings d'accouplement avec notre accord et nous nous appuyons sur ses conseils pour choisir les meilleurs taureaux pour obtenir les meilleures vaches possibles. En production laitière, nous recherchons des animaux avec des qualités de production et qui sont robustes. Grâce à Amélie, on sélectionne les meilleures vaches du troupeau pour le renouvellement et pour améliorer la génétique. Le reste est inséminé en croisement »*. Avant tout, l'éleveur et l'inséminatrice forment un tandem où la communication et la confiance sont essentielles. Coiffée de son casque à lunettes échographiques, Amélie, marque un temps avant d'annoncer son verdict : la vache est-elle prête ou non à être inséminée ? Aux premiers signes de chaleur, l'éleveur l'appelle pour confirmer ou non son intuition, avant que la science ne tranche. *« Nous intervenons le jour même ou le lendemain, car la fenêtre de tir est courte et il faut agir vite. Parfois, cela ne fonctionne pas et il faut attendre le cycle suivant, vingt et un jours plus tard »*, explique Amélie. Pour Ortie, la vache échographiée ce jour-là, il n'y aura pas d'insémination, malgré les signaux observés. *« L'échographie évite d'inséminer pour rien »*, se résout l'éleveur.

## L'avenir en paillettes

Amélie remonte en voiture, direction la Chapelle-Graillouse. Prochain arrêt : l'EARL des Jonquilles, autre exploitation laitière. À l'arrière de sa camionnette, un mini-laboratoire lui permet de préparer ses interventions. Après les échographies, deux vaches sont aptes à l'insémination. Tout est consigné dans l'ordinateur de bord. *« Je saisis le nom de la vache dans le logiciel d'accouplement, j'accède à son historique et à son planning. Là, par exemple, elle part en croisement 38, le code de la race charolaise »*. Reste à choisir le taureau adéquat, selon des critères définis en amont avec l'éleveur, souvent à l'automne lors des plannings d'accouplement. *« Le logiciel d'accouplement nous guide, notamment pour éviter la consanguinité. En élevage laitier, les éleveurs décident quelles vaches seront croisées en race charolaise pour la vente et lesquelles resteront en race pure, issues des meilleures du troupeau, avec des doses sexées femelles. Pour une génisse, on privilégie un taureau plus petit afin de faciliter le vêlage »*. En élevage laitier, les critères sont nombreux : morphologie, gabarit, largeur, qualité de la mamelle, position des trayons… Puis, Amélie sort de la cuve à azote liquide à -196 °C les paillettes contenant les spermatozoïdes de taureaux. Dans un autre tube, elle les plonge dans de l'eau à 34-38 °C pour les décongeler avant de les placer dans un pistolet d'insémination. *« Il faut que la paillette reste à peu près à la même température, donc je place le pistolet dans mon dos, entre les couches de vêtements, pour éviter tout choc thermique et que les spermatozoïdes survivent le plus longtemps possible »*, révèle-t-elle, tout en réalisant ces gestes avec précision, fruits de son apprentissage.

## *« Voir que la vache est pleine, c'est gratifiant »*

Originaire de Saint-Étienne-de-Lugdarès, Amélie Darbousset a grandi sur l'exploitation bovine de ses parents, une passion transmise dès son plus jeune âge. *« J'avais déjà assisté à des inséminations et à des échographies sur l'exploitation familiale »*. Son stage de BTS production animale chez XR Repro l'a définitivement convaincue de suivre cette voie. *« J'aimais le contact avec les animaux, mais aussi tout l'aspect génétique et reproduction. C'est très vaste : on peut commencer par les inséminations et les échographies, puis se former aux constats de gestation, au transfert embryonnaire, à la vente de minéraux… On ne s'ennuie jamais. Je n'aurais pas pu faire un emploi de bureau »*, s'enthousiasme-t-elle, tout en manœuvrant sur la neige. Mais ce qu'elle apprécie le plus, c'est la promesse des naissances derrière chaque geste d'insémination. *« Quand une vache retient l'insémination, un mois plus tard je reviens pour le constat de gestation. Constater que la vache est pleine, c'est très gratifiant »*.

## Un lien social inattendu

Ancrée sur son territoire, Amélie connaît bien les éleveurs du coin. *« On connaît les personnalités de chacun. Il y a l'attachement aux vaches, mais il faut aussi aimer l'humain. À l'origine, j'étais très timide, mais petit à petit j'ai réussi à sortir de ma zone de confort »*. À Issarlès, Gérard Varenne, aujourd'hui retraité, a été chef d'exploitation pendant quarante ans et élevait des montbéliardes avant de transmettre la ferme à son neveu. Il garde désormais quelques vaches de race aubrac *« qui lui tiennent compagnie »*. Venue inséminer l'une de ses vaches, Amélie prend quelques minutes pour échanger avec lui et partager les nouvelles. *« Ici, beaucoup ne voient que le facteur ou l'inséminateur. On est parfois invités à prendre un café pour discuter »*, glisse-t-elle. L'inséminateur devient alors pourvoyeur de lien social. D'autant que sur la commune, il ne reste que trois ou quatre éleveurs. Si la déprise agricole est une réalité, Amélie entrevoit l'évolution de son métier : *« Nos secteurs s'agrandiront sûrement. Il faudra développer d'autres services pour rester proches de l'élevage, comme les échographies ou le génotypage »*.

## Son métier vu par les autres

Si pour Amélie être inséminatrice est un *« métier passion »*, il reste parfois empreint de préjugés. Et les idées reçues ne sont pas toujours là où on les attend. En tant que femme, Amélie n'a pas ressenti de réelle différence de traitement par rapport à ses homologues masculins. *« Le milieu agricole s'est quand même un peu féminisé, même si au début certains éleveurs nous regardent de haut en bas, surtout si on n'est pas très grande et carrée ! »* concède-t-elle. Mais là où des préjugés peuvent persister, c'est quand elle annonce son métier. *« Certains sont dégoûtés. La reproduction reste un sujet tabou et ils trouvent que le geste n'est pas naturel… Mais dans la nature, le taureau ne joue pas la sérénade, il n'organise pas trois rendez-vous avant de s'accoupler »*, fait-elle remarquer. Une moralisation d'une réalité concrète, finalement très humaine. *« À l'inverse, d'autres s'intéressent, posent mille questions et comprennent que c'est un vrai métier qui a du sens »*, nuance l'inséminatrice. Et si ses parents sont fiers de la voir évoluer dans le milieu agricole, Amélie n'exclut pas, à terme, de reprendre la ferme familiale, en conservant les limousines et en adaptant l'exploitation à son installation.

**Marine Martin**



Marine Martin / AAA

Amélie Darbousset est inséminatrice sur le plateau ardéchois. *« Elle gère tout ce qui concerne la reproduction sur l'exploitation, pour le renouvellement et améliorer la génétique »*, indique Thibaut Exbalin éleveur à Saint-Cirgues-en-Montagne.